

EUROPÄISCHES PARLAMENT  
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE  
ASSEMBLEA PARLAMENTARE EUROPEA  
EUROPEES PARLEMENT

VERHANDLUNGEN

*Ausführliche Sitzungsberichte*

DÉBATS

*Compte rendu in extenso des séances*

DISCUSSIONI

*Resoconto stenografico delle sedute*

HANDELINGEN

*Stenografisch verslag der vergaderingen*

28. Juni 1960

•

28 juin 1960

N° 15 A

28 giugno 1960

•

28 juni 1960

Vorliegende Ausgabe enthält alle Interventionen in der vom Redner verwandten Sprache. Vollständige Ausgaben in den 4 Amtssprachen der Gemeinschaften werden später veröffentlicht.

Dans la présente édition, chaque intervention figure dans la langue utilisée par son auteur. Des éditions complètes dans les 4 langues officielles des Communautés seront publiées ultérieurement.

La presente edizione reca ogni intervento nella lingua usata dall'oratore. Le edizioni complete nelle 4 lingue ufficiali delle Comunità saranno pubblicate successivamente.

In deze publikatie is de tekst van het gesprokene in de door de sprekers gebruikte taal afgedrukt. De volledige uitgave in de vier officiële talen van de Gemeenschappen zal later verschijnen.

## INHALT

<i>Genehmigung des Protokolls</i> .....	755
<i>Entschuldigungen</i> .....	755
<i>Soziale Probleme in der Kohlewirtschaft (Fortsetzung)</i> .....	755
<i>Kohle- und Stahlmarkt (Fortsetzung)</i> .....	767
<i>Mitteilung über die Tagesordnung</i> .....	775

## INDICE

<i>Approvazione del processo verbale</i> .....	755
<i>Giustificazioni di assenze</i> .....	755
<i>Problemi sociali nell'industria carboniera (seguito)</i> .....	755
<i>Mercato del carbone e dell'acciaio (seguito)</i> ....	767
<i>Comunicazione relativa all'ordine del giorno</i> ..	775

## SOMMAIRE

<i>Adoption du procès-verbal</i> .....	755
<i>Excuses</i> .....	755
<i>Problèmes sociaux dans les charbonnages (suite)</i> .....	755
<i>Marché du charbon et de l'acier (suite)</i> .....	767
<i>Communication relative à l'ordre du jour</i> .....	775

## INHOUD

<i>Goedkeuring van de notulen</i> .....	755
<i>Berichten van verhindering</i> .....	755
<i>Sociale problemen in de kolennijverheid (voortzetting)</i> .....	755
<i>Kolen- en staalmarkt (voortzetting)</i> .....	767
<i>Mededeling betreffende de agenda</i> .....	775

SITZUNG AM DIENSTAG, 28. JUNI 1960  
SÉANCE DU MARDI 28 JUIN 1960  
SEDUTA DI MARTEDI' 28 GIUGNO 1960  
VERGADERING VAN DINSDAG, 28 JUNI 1960

---

**VORSITZ**

**PRÉSIDENT DE LA SÉANCE**

**PRESIDENTE DELLA SEDUTA**

**VOORZITTER VAN DE VERGADERING**

**ON. BATTAGLIA**

*Vizepräsident*

*Vice-président*

*Vicepresidente*

*Ondervoorzitter*

*(Die Sitzung wird um 11,10 Uhr eröffnet.)*

*(La séance est ouverte à 11 h 10.)*

*(La seduta ha inizio alle 11,10)*

*(De vergadering wordt om 11,10 uur geopend.)*

**Presidente.** — La seduta è aperta.

*Genehmigung des Protokolls*

*Adoption du procès-verbal*

*Approvazione del processo verbale*

*Goedkeuring van de notulen*

**Presidente.** — Il processo verbale della seduta di ieri è già stato distribuito.

Non vi sono osservazioni?

Il processo verbale si intende approvato.

*Entschuldigungen*

*Excuses*

*Giustificazioni di assenze*

*Berichten van verhindering*

**Presidente.** — Gli onorevoli De Kinder e De Smet si scusano di non poter presenziare alla odierna seduta.

L'on. Simonini si scusa di non poter partecipare alle ultime sedute della Sessione.

*Soziale Probleme in der Kohlewirtschaft  
(Fortsetzung)*

*Problèmes sociaux dans les charbonnages (suite)*

*Problemi sociali nell'industria carboniera  
(seguito)*

*Sociale problemen in de kolennijverheid  
(voortzetting)*

**Presidente.** — L'ordine del giorno reca il seguito della discussione della relazione dell'on. Bertrand, fatta a nome della Commissione degli affari sociali sulle misure per il riadattamento dell'industria mineraria e la situazione sociale dei minatori; nonché i problemi sociali trattati nell'Ottava relazione generale sull'attività della C.E.C.A.

Ha facoltà di parlare l'on. Sabatini.

**Sabatini.** — Signor Presidente, onorevoli colleghi, la pregevole relazione del collega onorevole Bertrand mette in evidenza alcuni punti su cui brevemente vorrei esprimere il mio parere.

Innanzitutto penso che in questo periodo in cui permane una situazione pesante nell'attività delle miniere, il trattamento concesso ai mina-

tori debba essere prorogato oltre il 30 settembre. Quindi l'Alta Autorità deve richiamare l'attenzione dei governi su questa necessità.

So che esistono tendenze contrarie che, però, dimostrano poco spirito comunitario, mirando a trovare forme diverse d'intervento da parte dei singoli Stati membri per andare incontro alla esigenza di un trattamento particolare per i lavoratori esuberanti nell'attività delle miniere.

Dirò subito brevemente che preferisco l'intervento comunitario, perchè è nello spirito della revisione del Trattato, approvato da questa Assemblea.

Ma oltre il problema del finanziamento per il periodo di disponibilità dei minatori, vi è quello del reimpiego e su questo vorrei fare qualche osservazione.

Forse è bene tenere presente che non sempre v'è possibilità di reimpiego nel settore della siderurgia o delle miniere di carbone, per cui occorre stabilire una certa collaborazione della Comunità del mercato comune, affinché lo stesso fondo sociale possa essere usato d'accordo con la C.E.C.A., per procurare poi nuove possibilità di impiego.

Anche qui non so se esista o meno la possibilità di un esame oggettivo. Non vorrei che ci limitassimo a fare soltanto affermazioni teoriche sulla possibilità di reimpiego in una attività di riconversione. Se a questa attività non si dà luogo nel settore carbonifero o siderurgico occorre individuare altri settori in cui la mano d'opera esuberante potrebbe trovare occupazione: ad esempio mi pare che nella Comunità vi sia una certa richiesta di mano d'opera nel campo dell'edilizia e perciò occorre una concreta collaborazione tra gli Escutivi europei per riuscire ad impiegare questa mano d'opera disponibile.

Il problema, naturalmente, è collegato anche con la preparazione professionale, ed io penso che in questa direzione si debba mirare a due obiettivi. Il primo di essi è a lunga scadenza, in modo che l'indirizzo generale della preparazione professionale possa trovare una coordinazione tra i nostri paesi, al fine di facilitare il migliore utilizzo della mano d'opera disponibile in una politica di sviluppo economico.

Il secondo obiettivo è quello di trovare forme di addestramento accelerate soprattutto per i lavoratori che debbono sottostare ad una riconversione della loro attività produttiva, cioè per i lavoratori disponibili che debbono cambiare

mestiere. La tecnica moderna consente di istituire corsi accelerati di questo genere, che bene si adatterebbero per la riconversione della manodopera esuberante del settore delle miniere a quello edilizio. Così operando si agirebbe nell'interesse stesso della Comunità.

Dirò di più: questo problema, a mio avviso, deve essere inquadrato nell'indirizzo generale della politica economica comunitaria. Non possiamo tuttavia attenderci che le cose procedano da sé, ma dobbiamo cercare di individuare metodi concreti ed attuabili di addestramento professionale, attraverso esperimenti concreti che consentano di localizzare i settori produttivi il cui processo di assestamento e di riorganizzazione permetta l'utilizzazione dei lavoratori che devono cambiare attività e indichi l'indirizzo da seguire nell'addestramento. Personalmente sono favorevole ad una azione di questo genere piuttosto che al sistema dei sussidi di disoccupazione che si ripercuote dannosamente sullo stato d'animo del lavoratore il quale preferisce essere addestrato ad una nuova attività anziché ricevere qualsiasi forma di assistenza.

Tutto ciò che si farà in questo senso sarà fatto in favore delle Comunità europee ed avrà la mia approvazione.

D'altra parte non possiamo limitare il processo di razionalizzazione in atto nella produzione delle fonti di energia, e quindi del carbone, poichè il problema non è limitato nel tempo, ma è permanente. Occorre prendere l'iniziativa di corsi di riqualificazione. Sarà questo un esperimento che ci indicherà un orientamento anche in ordine all'intervento comunitario nella preparazione professionale per la riconversione dell'attività produttiva.

Onorevoli colleghi, non mi dilungo su questi argomenti che ho soltanto voluto sottolineare, perchè mi pare che abbiano una certa importanza, e per concludere sollecito la collaborazione di tutte le Comunità europee per trovare il modo di utilizzare eventualmente in settori analoghi la manodopera che si rende disponibile.

*(Applausi)*

**Presidente.** — Ringrazio l'on. Sabatini e do la parola all'on. Gailly.

**M. Gailly.** — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les mêmes causes ont les mêmes effets. Elles provoquent les mêmes réactions et, inévitablement, les mêmes réflexions.

Dernier inscrit, je serai fatalement amené à revenir sur certains arguments déjà esquissés et je m'en excuse à l'avance.

Mon groupe m'a chargé d'intervenir dans ce débat. Membre de la Commission, j'ai approuvé le rapport et je n'interviens que pour souligner certains aspects de l'intéressant document que nous présente le rapporteur M. Bertrand que je félicite.

D'abord et avant tout, je désire traiter une question assez curieuse que j'intitulerais : lutte contre les conséquences néfastes de l'assainissement des charbonnages en Belgique.

Dans le domaine de l'assainissement des charbonnages belges, on a pu constater que certains de ceux-ci dont on préparait la fermeture, se sont mis subitement à travailler dans des conditions différentes de celles qui avaient amené la cessation de l'exploitation. Cela s'explique par le fait que ces entreprises en instance de fermeture n'ont plus à se préoccuper des amortissements du matériel, des investissements nouveaux, des frais de modernisation éventuels de l'exploitation. Dans ces entreprises, on s'efforce alors d'assurer une rentabilité maximum en attendant la fermeture.

Cela nous paraît très grave, car ces entreprises pendant tout le laps de temps qui s'écoule entre la décision de fermeture et sa réalisation produisent et concurrencent des charbonnages dont la fermeture n'était pas envisagée.

Ces charbonnages, dans ces conditions, font une concurrence portant plus particulièrement sur les prix, concurrence qui risque de placer d'autres entreprises dans une position marginale où elles rencontreraient les plus graves difficultés.

Il s'agit là d'un risque conséquent, non seulement par ses conséquences économiques, mais aussi par ses répercussions sociales.

La Haute Autorité doit, à mon sens, être très attentive à ce fait. Un moyen de remédier à cette situation paradoxale est offert à la Haute Autorité par l'article 61 du Traité. Cet article, en effet, lui donne la possibilité de fixer des prix minima après consultation des organismes intéressés. La Haute Autorité doit user de la faculté qui lui est donnée pour éviter que la fermeture des sièges considérés comme marginaux n'entraîne une véritable réaction en chaîne au détriment des charbonnages dont l'exploitation est jugée rentable. Ce qui revient à dire que le malheur des uns peut parfois faire le bonheur des

autres. Il peut aussi, ne fût-ce que pour une brève période, profiter au responsable du malheur lui-même.

A ce problème, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, et vous ne vous étonnez pas de m'entendre formuler cette appréciation, il y a une solution très nette, très claire, très économique : c'est la nationalisation des charbonnages.

Je désire maintenant soutenir de toutes mes forces une des thèses du rapporteur. Elle est relative à l'allocation que la Communauté charbon-acier verse aux travailleurs des mines touchés par le chômage partiel en Belgique.

En avons-nous déjà parlé de cette allocation ! Et je crois que nous ne cesserons pas de sitôt d'en parler, à moins qu'une décision radicale n'intervienne très prochainement. Elle s'élève à 20 p. 100 du salaire moyen journalier. D'une manière générale et en mettant les choses au mieux, elle représente, pour le laissé pour compte de l'industrie charbonnière, allocation nationale comprise, 60 à 65 p. 100 du salaire perdu.

On reste confondu devant les chiffres et devant les difficultés que l'on éprouve pour amener ces travailleurs à retrouver les deux tiers seulement des ressources qu'ils possédaient quand ils travaillaient, momentanément. Au surplus, l'allocation n'est attribuée qu'à partir du troisième jour de chômage dans le mois. Elle ne s'applique, comme l'a rappelé le rapporteur, qu'aux mineurs belges. Le rapporteur réclame le maintien de cette allocation. Je la réclame au nom de mon groupe et les travailleurs qui sont absents de nos débats la réclament avec une insistance toute particulière pour tous les chômeurs partiels de la Communauté.

Nous demandons la pérennité de l'allocation. Il n'est pas question, pour nous, d'abandonner, d'enlever à l'homme qui a perdu son métier, sa seule richesse et que, à 40, 45 ou 50 ans, avec, finalement, non plus 65 p. 100, mais 40 ou 50 p. 100 de l'allocation nationale qu'il perçoit, risque d'être rejeté ; dans l'armée des sans-travail permanents, des pensionnés par anticipation ou à charge de l'assurance-maladie-invalidité.

Je voudrais, Mesdames, Messieurs, attirer votre attention sur cet aspect du problème et vous dire : Prenez garde ! Il est toujours extrêmement dangereux d'enlever un avantage que l'on a concédé à bon droit. Si retrait il devait y avoir, je vous informe d'avance qu'il y aura de la casse, que des incidents se produiront que vous regret-

terez et que nous regretterons aussi, mais sans que notre responsabilité soit engagée puisque nous aurons attiré votre attention en temps utile.

Vous ne devez pas ignorer l'état d'esprit qui règne dans le monde charbonnier à l'heure présente et pas seulement en Belgique. La tache d'huile s'étend au fur et à mesure que la situation s'aggrave dans l'industrie charbonnière et vous devez connaître, comme moi, l'état d'âme des mineurs. Leur entendement est, et je le comprend, fonction de leur propre métier et tout à fait relatif quand il s'agit de ce qu'ils considèrent à bon droit comme leur pain quotidien.

Sans doute, me parlerez-vous de la réadaptation, et des mesures prises en cette matière.

Personnellement, je suis extrêmement sceptique au sujet de la réadaptation. Réadapter qui, comment, où, dans quelle mesure ?

Je veux vous rendre tout de suite une justice. Vous avez consenti, aux victimes des fermetures de puits, une somme d'environ un demi-milliard de francs belges. Apparemment, c'est un chiffre élevé, mais la somme est répartie entre quelque 100.000 travailleurs. Je ne fais pas le calcul de la moyenne, mais essayez de faire le compte et de voir ce que cela représente pour chacun des ouvriers qui ont bénéficié des avantages — si avantages il y a — de la réadaptation.

C'est ce que, pour ma part, j'appellerai des dommages intérêts pour la perte d'un métier que l'intéressé avait mis des années à apprendre. Et après l'indemnité, il ne reste rien, ou si peu.

L'ouvrier débauché à cet âge ne peut plus être réadapté. On n'apprend plus un nouveau métier à 45 ou 50 ans. Je crois d'ailleurs, que je pourrais tenir ce raisonnement en me plaçant dans le cadre de l'intellectualisme, mais cela est beaucoup plus vrai encore pour le monde des travailleurs manuels et surtout pour des ouvriers sortant des entrailles de la terre et replacés dans un milieu qu'ils n'ont jamais connu ou soupçonné, celui d'une industrie métallurgique ou d'une autre industrie.

Mais il y a plus grave. Cet ouvrier soi-disant réadapté, on ne veut plus de lui. Il est trop âgé, malgré sa force physique sauvegardée, bien qu'il reste un homme. Lorsqu'il se présente au bureau d'embauchage, il subit l'interrogatoire d'usage et quand il énonce ses 45 ou 50 ans, on lui répond souvent brutalement : trop vieux ! Tout au plus, en tout cas, peut-il trouver un emploi de

manœuvre d'aide-maçon, et s'il a quelque chance ou certaines protections, il peut redevenir un manœuvre dans un établissement ou l'autre, exceptionnellement un ouvrier spécialisé, ce qui est une autre forme du métier de manœuvre dans l'industrie moderne, mais avec un salaire diminué de quelque 50 % par rapport à ce qu'il touchait en sa qualité d'ouvrier qualifié.

Ne parlez donc pas trop de réadaptation. Si vous estimiez cependant pouvoir le faire, je vous demanderais de me donner des chiffres et je souhaiterais savoir combien vous avez réadapté d'ouvriers, combien vous en avez remis dans le circuit normal de la production.

Je voudrais en venir maintenant à un autre problème, celui des commissions mixtes, des commissions paritaires, de la commission de contact, appelez cela comme vous voudrez, au gré de la diplomatie qui s'impose lorsqu'il s'agit de mettre les patrons et les représentants des travailleurs en présence; car il y a alors des mots qui heurtent, qui choquent, et je voudrais bien savoir pourquoi.

Les rapports humains dont on nous parle parfois avec des trémolos dans la voix ne se conçoivent, pour les syndicalistes, que dans le cadre de conversations entre les représentants mandatés des employeurs et des travailleurs. Il n'y a pas de rapport humain d'égal à égal entre l'ouvrier isolé et son patron. Il y a un faible d'un côté et un fort de l'autre, et ce ne sont pas là des rapports humains, des rapports de force morale, avec possibilité pour chacun de rompre. Il n'y a là, pour reprendre une expression courante, que « le pot de terre luttant contre le pot de fer. » Entre des pots de ce genre, il n'y a pas d'humanisme possible. Seules les commissions mixtes, les commissions de contact entre partenaires égaux peuvent caractériser des rapports humains, répondre aux besoins et à la dignité de chacun et prendre le sens communautaire dont chacun de nous se prévaut et se réclame.

Où en est-on sous ce rapport ? La Commission du charbon malgré les efforts de la Haute Autorité, à qui je veux rendre hommage à cet égard, s'est réunie en tout et pour tout, une seule fois en sept ans !

Peut-on imaginer pareil état de fait ? Elle ne s'est plus réunie depuis 1958 ! D'autre part, les tentatives précédentes ne furent que des tentatives et ne peuvent être assimilées à de véritables réunions.

La situation de l'industrie charbonnière devrait, à mon avis, amener les maîtres de fosses

à plus de modestie et à se souvenir de ce vieil adage qui veut qu'on a souvent besoin d'un plus petit que soi » et qu'il n'y a pas de honte à recourir à ses avis. Mais ce proverbe n'est pas d'application lorsqu'il s'agit des travailleurs, élément essentiel de la production, d'une part, et des employeurs, d'autre part.

La commission de la Sidérurgie, elle s'est réunie un peu plus. Quant aux conclusions fondamentales, elles sont nulles ou presque. J'ai beau les chercher, je ne les trouve point.

Il faudra pourtant en finir, une fois pour toutes, avec ce que je veux appeler les parodies et les contradictions.

Sur le plan national, — je crois déjà avoir signalé cet argument dans cette enceinte, — les employeurs discutent et recherchent les contacts qu'ils croient utiles à leur cause.

Mais il est de monnaie courante, dans un pays comme le mien, et cela depuis des lustres, que les représentants des patrons et des travailleurs se rencontrent dans des commissions paritaires. Elles ont été créées au lendemain de la première guerre mondiale par feu Joseph Wauters, Ministre du Travail à l'époque, depuis, elles n'ont cessé de fonctionner et on les a même officialisées. On a créé des organismes de tous genres : Conseil National du Travail, Conseil professionnel des charbonnages, de la métallurgie, et que sais-je encore ?

Ce qui est vrai sur le plan national pourquoi ne le serait-il pas sur le plan communautaire ? Qu'on veuille bien m'expliquer pourquoi on fait une différence entre l'attitude adoptée sur le plan national et celle que l'on adopte sur le plan communautaire.

Je voudrais m'adresser maintenant, avec toute la correction et la délicatesse et la politesse possibles à mes collègues représentant plus spécialement les producteurs dans cette Assemblée, en leur demandant de justifier leur attitude.

Je voudrais aussi leur poser une autre question : comment conçoivent-ils la réalisation de l'harmonisation dans le progrès des conditions de vie des travailleurs, prévue par les articles 2 et 3 du Traité ? Est-ce en restant enfermés dans leur tour d'ivoire en tenant les travailleurs à distance ou est-ce en s'entretenant avec les travailleurs ? Ou bien allez-vous attendre qu'éclatent des conflits internationaux ? Prenez cette responsabilité, si cela vous plaît, messieurs, mais le jour où ces conflits éclateront, ne venez surtout pas vous plaindre de ce qui se produira.

J'en arrive ainsi, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, au dernier point de mon intervention. Il a été soulevé heureusement par la plupart des orateurs qui sont intervenus dans ce débat et par le rapporteur lui-même. Il s'agit de la réduction du temps de travail.

Je voudrais vous demander de m'autoriser à préciser la position du mouvement syndical européen dans son ensemble. C'est, à nos yeux, une nécessité économique, sociale et purement humaine.

Economiquement, elle concourt au plein-emploi. Un des objectifs essentiels des communautés doit être de tendre à une plus équitable répartition du travail. D'autre part, au fur et à mesure que le rythme effréné de la production moderne s'accroît, il met la santé du travailleur en péril.

Il faut avoir connu les méthodes de travail d'il y a 25, 30 ou 40 ans pour les comparer aux méthodes d'aujourd'hui. Il n'y a plus rien de comparable entre la fonderie d'antan et celle de maintenant, entre ce qui se passe dans certains établissements sidérurgiques et ce qui s'y passait jadis, entre le travail effectué dans les charbonnages par nos pères et nos grands-pères et celui qu'y effectuent leurs enfants et leurs petits-enfants.

Le modernisme augmente la production ; c'est un bienfait dont nous nous réjouissons. Mais, laissez-moi employer une expression forte : le modernisme tue plus rapidement qu'autrefois.

Je voudrais vous demander également la permission de faire un brin d'histoire. Ce problème de la durée du travail est vieux comme le régime capitaliste lui-même. En 1886, au cours de grèves tumultueuses et sanglantes, nos aïeux réclamaient les « 3 × 8 ». Elles ne vinrent qu'au lendemain de la première guerre. On est passé de 72 heures, ou des 66 ou 60 heures, selon qu'il s'agissait du temps de travail dans la grosse métallurgie, dans la construction métallique, dans les industries en général ou dans les charbonnages, à 48 heures et, plus tard, dans certains pays, à 40 heures.

J'évoque, à cette occasion, la loi de 40 heures en France et son application dans certaines industries dangereuses, insalubres, les charbonnages en particulier. Cette réduction massive de 72 à 48 heures est issue des champs de bataille militaires et civils. En ce temps-là, les pessimistes annonçaient prophétiquement toutes les catastrophes économiques. Or, il n'y en a

pas eu ; l'industrie et le commerce se sont adaptés aux 48 heures.

La réforme a suscité des initiatives qui n'auraient pas été prises sans elle. Des investissements ont été faits. Le social a propulsé, catapulté le progrès économique. C'est aussi un phénomène historique que tous les économistes connaissent et rappellent. Sans être économiste, je l'ai, en tout cas, constaté au contact permanent avec les travailleurs.

Il a fallu ensuite attendre trente-cinq ans avant d'en venir à une nouvelle réduction qui en 1957 amena, en Belgique d'abord, dans d'autres pays ensuite, le temps de travail à 45 heures, à 44 heures, voire maintenant à 42 et 40 heures. Lors de cette réduction de 48 heures à 45 heures, on invoqua et l'on invoque aujourd'hui encore puérilement les mêmes arguments. Vieille chanson sur le même air. Quand j'entends les adversaires et les industriels en particulier, je puis replacer les discours qu'ils prononcent aujourd'hui dans le cadre de ce qui existait il y a 50 ans et plus. Certains, croyant se tirer d'affaire, rudent pour échapper à la réforme. Ils pratiquent, dans le cadre de nos communautés, un dumping du temps de travail.

D'autres encore recourent aux heures supplémentaires. L'argument de ces heures supplémentaires ne vaut pas plus que les autres. C'est le miroir aux alouettes, car l'histoire prouve encore que plus les journées de travail sont longues, plus les salaires sont bas.

Cette ruse est une forme de concurrence déloyale que nous ne concevons pas dans le cadre d'une communauté et ceux qui l'admettent sont bien naïfs. En tout cas, si elle leur est préjudiciable, ils n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes.

Je voudrais évoquer, à l'appui de la thèse que nous défendons, des éléments fournis par le Bureau International du Travail et plus explicitement exprimés par l'Organisation internationale du travail. J'extrais ce qui suit :

« Effets sur la production et le rendement : la relation qui existe entre la durée du travail, d'une part, et la production et le rendement d'autre part, ont fait l'objet de nombreuses études. Les études américaines concluent que le rendement a augmenté après que la semaine de travail ait été ramenée de 48 à 45 heures. Les études anglaises ne manquent pas de preuves attestant que la productivité augmente souvent après que la durée du travail a été réduite. Les raisons en sont l'augmentation des

investissements et l'utilisation plus intensive du capital, le perfectionnement de l'équipement, le recours à de meilleures méthodes de direction. En Belgique la réduction de la semaine du travail dans un grand nombre de branches d'activité a eu pour conséquence l'augmentation du rendement hebdomadaire. Celui-ci n'a cessé d'augmenter notamment dans les charbonnages.

L'accroissement continu de la productivité a permis de compenser de façon relativement aisée les effets de la réduction du temps de travail. »

Des considérations découlant des études faites, il semble que plus la fatigue professionnelle est accentuée avant la réduction de la durée du travail, plus il y a de chance que le rendement horaire s'accroisse sensiblement quand on réduit la durée du travail.

Cette remarque est confirmée par l'expérience et, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je veux vous faire grâce d'une lecture trop longue, mais je voulais vous dire encore que la réduction du temps de travail réduit l'absentéisme. Il y a de nombreux autres arguments à l'appui de cette thèse.

Il y a aussi des positions prises et des faits qui crévent les yeux à tous ceux qui veulent voir et qui confirment notre point de vue.

Notre Assemblée s'est prononcée. On a rappelé la séance du 15 avril 1959, le rapport de M. Hazenbosch adopté à l'unanimité, la résolution demandant à la Haute Autorité de promouvoir immédiatement une collaboration des organisations patronales et syndicales en vue de réaliser la semaine de 40 heures en 5 jours sans réduction de salaire.

Il y a aussi des faits nouveaux à caractère démographique dont nous devons tenir compte tout particulièrement et qui ont été évoqués hier par mon collègue et ami, M. Krier. En voici quelques-uns : les 45 heures ont déjà été écornées dans certains pays de la Communauté. En Allemagne, on pratique les 40 heures dans les mines, 44 ou 42 heures dans la sidérurgie, certaines conventions ont été dénoncées en vue d'une nouvelle réduction du temps de travail ; le Grand-Duché de Luxembourg a négligé les 45 heures pour adopter les 44 sans transition. Aux Pays-Bas et en Italie, on s'efforce de rejoindre le peloton de tête ; des réductions sensibles ont été obtenues. Ce n'est, d'ailleurs, plus qu'une question de temps et un rapport de forces entre employeurs et travailleurs pour aboutir à une nouvelle réduction qui finira par aligner la durée du temps

de travail hebdomadaire dans les six pays de la Communauté.

Je puis encore, Mesdames, Messieurs, invoquer la situation en Grande-Bretagne, l'un des principaux membres des Sept qui deviendra un des principaux membres des Treize, je l'espère, où les 42 heures deviennent la règle générale et où il est question de plus en plus des 40 heures.

Vous parlerai-je des Etats-Unis où les 40 heures n'existent plus depuis pas mal de temps, et où, en tout cas, elles constituent un maximum.

Je n'évoquerai pas ce qui se passe de l'autre côté, à l'Est, mais nous n'avons pas le droit de négliger cet aspect du problème, car si nous n'y pensons pas, si nous n'y regardons pas, les travailleurs, eux, y pensent, y regardent et font des comparaisons.

Méfiez-vous de ces comparaisons. Je vous l'ai déjà dit, ce n'est pas un communiste qui vous parle, loin s'en faut. Je ne sais même pas si je n'appartiens pas à cette catégorie d'hommes qui est davantage vomie par les communistes que certains capitalistes de cette Assemblée ou d'ailleurs. Je m'en flatte, du reste. Mais j'attire votre attention sur cet aspect du problème.

J'ajoute quelques éléments relatifs à ce que j'appelle le caractère démographique de l'augmentation : entrée croissante de jeunes travailleurs dans la vie active et les chiffres les plus récents que j'ai pu recueillir s'établissent comme suit :

En Belgique, 93.000 en 1955 et 141.000 en 1960. En France, 485.000 en 1956 et 822.000 en 1964 ; aux Pays-Bas, 160.000 en 1952 et 260.000 en 1962.

Qu'allez-vous en faire ?

Je fais un bilan sommaire, ramassant avec brièveté quelques éléments de mon intervention : 1° rejet du marché du travail des travailleurs dits âgés d'une manière souvent arbitraire, de ces vieillards bien avant l'âge. 2° Chômage structurel et technologique, 3° réduction de l'emploi par fermeture d'entreprise, 4° chômage partiel, 5° une jeunesse à la recherche du travail qu'elle ne trouve pas — et ce n'est pas le phénomène le moins grave, 6° une productivité accrue, avec de moins en moins d'ouvriers et de plus en plus de production.

Je veux me borner à quelques chiffres : pour les Charbonnages de la C.E.C.A., en 1954, la production par homme était de 1438 kilogs, en 1957 elle était de 1541, en 1958 de 1577 et en

1959 de 1722 kilogs, soit une augmentation de la production de l'ordre de 19,7 %, alors que, dans le même temps, le nombre de mineurs passait de 661.000 à 608.600, soit une diminution de 8 % et, en réalité, un décalage général de l'ordre de 25 %.

Dois-je, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, vous présenter l'image de ce qui se passe dans la sidérurgie, souligner les records battus de mois en mois, une production que je n'ose pas qualifier d'astronomique, mais qui, si je la compare à celle que j'ai connue lorsque j'étais encore plus ou moins jeune homme, peut être qualifiée d'astronomique. Si nos vieux lamineurs revenaient, ils resteraient ahuris, ébouriffés par ce qui se passe et par la production d'aujourd'hui comparée à celle d'antan.

La réduction du temps de travail s'inscrit dans l'évolution historique et sans vouloir jouer au prophète ou au devin, je vous déclare très tranquillement que nul n'y échappera. Une nouvelle vague, comme on dit aujourd'hui, grossit de mois en mois et elle déferle sur tous nos pays. Je rappelle, une fois de plus, la décision de l'Assemblée du 15 avril 1959, qui fut votée à l'unanimité. Va-t-elle rester lettre morte ? Allons-nous être et rester des « résolutionsnaires » ? nous contentant de voter en permanence des textes que vous furrerez dans des cartons et que personne ne lira ? Prenez-y garde. A ce jeu-là votre crédit n'augmentera pas dans l'opinion publique et moins encore dans l'opinion ouvrière. On nous regarde parfois avec un petit sourire ironique et condescendant qui ne nous est pas tellement agréable d'ailleurs et dont je souhaiterais que vous éprouviez de, temps à autre, les effets dans les milieux ouvriers.

« L'Organisation Internationale du Travail » vient de terminer ses travaux. 600 représentants s'y sont livrés à une discussion générale sur la question de la réduction du temps de travail à 40 heures en cinq jours, sans réduction de salaire, avec maximum, indépassable pour certains pays moins évolués, à 48 heures. Je ne discuterai pas sur ces 48 heures dans certains pays par rapport à 40 heures pour d'autres ; je ne veux pas vous faire cette injure.

Le mouvement syndical de nos Six pays a fait des 40 heures en cinq jours sans abattement de salaire son objectif n° 1. Rassurez-vous, il n'entend pas vous bousculer. Il est disposé à accepter des modalités d'application, une réalisation par étapes : 44, 42, 40 heures, en laissant entre ces étapes un temps raisonnable pour digérer les réductions successives.

Ne trouvez-vous pas que cela présente un certain intérêt pour les industriels modernes qui doivent tenir compte des faits et pour des hommes intelligents ?

Je comprends bien que si je venais vous dire : aux 45 heures aujourd'hui, il nous faut et sans discussion les 40 heures demain, sans vous donner le temps de souffler et de vous adapter. Mais ce n'est pas là notre conception.

Et je termine, Messieurs les Membres de la Haute Autorité, en m'adressant à vous. Je vous demande de faire, en la matière, preuve d'initiative, de vous prononcez carrément pour cette réforme. Cela ne vous engage tout de même pas à beaucoup. Vous avez le droit d'avoir une opinion, que diable ! Vous n'êtes pas ici les interprètes des gouvernements ; vous êtes l'état-major de cette Assemblée et sur un problème comme celui-là, vous avez le droit et le devoir...

**M. Bertrand.** — Non, non, pas l'état-major de cette Assemblée.

**M. Gailly.** — Je m'excuse de ce lapsus ; vous êtes l'état-major de la Communauté Charbon-Acier et je vous considère comme un état-major extrêmement intelligent, qualifié, autorisé. C'est à ce titre que je vous demande de nous dire ce que vous pensez de la réforme de la semaine de 40 heures. Vous avez parfaitement le droit, disais-je, et vous avez beaucoup plus que le droit, vous avez le devoir d'avoir une opinion.

L'Assemblée s'est prononcée ; on s'est également prononcé ailleurs, au Bureau International du travail. Faites donc de même, Messieurs. Je sais bien que certains vous en voudront, mais d'autres vous soutiendront. Et croyez-moi, ce sont les plus intéressants qui seront à vos côtés...

*(Sourires)*

**M. Bertrand.** — C'est vous qui nous soutiendrez ?

**M. Gailly.** — Bien sûr, c'est nous, c'est cette partie de notre Assemblée. Mais les autres peuvent s'y rallier et ils savent très bien qu'ils n'y échapperont pas. Je vous conseille, en tout cas, Messieurs de la Haute Autorité, de vous prononcer sans attendre que d'autres le fassent.

C'est toujours vers la Haute Autorité que je dirige mes regards. Je vous conseille, Messieurs, de ne pas vous laisser emporter par cette nouvelle vague, par « les blousons noirs » du

social ; n'attendez pas le fait accompli. J'ai été, sachez-le, très gêné pour vous le jour où nous avons réalisé, sans vous, les 45 heures. Cela vous est passé par-dessus la tête. Ne vous prétez pas à une nouvelle opération de ce genre ; prenez les devants, faites preuve d'audace, prononcez vous pour ; faites-vous mieux connaître par l'opinion publique et surtout par celle des travailleurs sans lesquels il n'y a point de communauté, sans lesquels il n'y a point d'Europe. Faites-vous connaître par des actes. *(Applaudissements)*.

**Presidente.** — Ringrazio l'on. Gailly per il contenuto del suo intervento, profondamente umano ed altamente sociale.

Ha facoltà di parlare l'on. de La Malène.

**M. de La Malène.** — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le huitième rapport général de la Haute Autorité doit nous amener à faire un examen de conscience général, examen qui me paraît d'autant plus utile que la Haute Autorité dispose, sur les autres Communautés, de l'avantage d'une longue expérience et qu'elle peut donc émettre plus facilement un certain nombre de jugements et tirer un certain nombre de leçons.

Je passerai rapidement sur les problèmes soulevés dans ce huitième rapport général. Bien sûr, en ce qui concerne les concentrations, nous ne trouvons pas encore de définition claire de la politique que la Haute Autorité suit en la matière. Nous aimerions que celle-ci nous dise vers quel type d'économie elle entend diriger la sidérurgie de la Communauté des Six et que, puisque l'évolution technologique pousse à la création de grands ensembles, quelle est la dimension souhaitable de ces grands ensembles.

Jusqu'à présent les jugements de la Haute Autorité portaient sur des cas particuliers, en fonction de critères adaptés à ces cas si bien que nous ne pouvions avoir une idée précise de la position générale de la Haute Autorité en matière de concentration.

Si l'on passe au problème charbonnier, on rencontre immédiatement le difficile problème que posent les charbonnages belges. Le gouvernement belge a proposé une série de plans qui tendent à éliminer peu à peu les mines marginales. Mais une question vient immédiatement à l'esprit : en fonction de quel projet d'avenir ces plans ont-ils été établis ?

S'est-on fixé à l'avance la place qu'il faut laisser au pétrole, au gaz et, dans l'avenir, à l'énergie atomique ?

On se demande sur quelles bases ces plans ont été établis. Il semble que leurs auteurs aient eu une idée extraordinairement vague de la place à attribuer à ces diverses formes d'énergie.

Quittant la Belgique nous abordons le problème de la Ruhr, qui est double : celui des ententes, des cartels de vente, et celui qui lui est commun avec la Belgique, l'écoulement des stocks de charbon.

C'est, en fait, le problème de la crise charbonnière dans son ensemble qui se pose par le biais de la commercialisation des charbons. Le problème des ententes et celui de la production se posent à nous à travers le 8<sup>e</sup> rapport général.

Il semble qu'au lieu d'aller vers un marché unique du charbon on se dirige de plus en plus vers un but contraire à celui que l'on poursuivait depuis le début, c'est-à-dire vers la création d'un certain nombre de marchés régionaux. Comment pourrait-il d'ailleurs en être autrement ?

Etant donné que l'autre Communauté responsable en matière énergétique n'a pas pu, pas su ou pas voulu — à moins que ce ne soient les gouvernements — définir une politique dans le domaine du pétrole et de ses dérivés, comment pourrions-nous, faite d'accord sur ce point, définir une politique d'ensemble susceptible de surmonter la crise charbonnière ?

En réalité, le problème posé par le 8<sup>e</sup> rapport de la Haute Autorité, que nous retrouverons d'ailleurs demain à propos de la discussion du rapport de M. Leemans sur la coordination de l'énergie, domine l'évolution de nos institutions dans l'immédiat.

Croit-on vraiment que les institutions actuelles peuvent résoudre cette crise charbonnière et aboutir à une coordination communautaire de l'énergie ? Franchement, je ne le pense pas. Je ne crois pas non plus que quelqu'un puisse sérieusement soutenir que, sans modifications et sans décision des gouvernements et des institutions mettant ces modifications en pratique, nous pouvons de façon communautaire résoudre le problème de la crise charbonnière et celui de la coordination de l'énergie.

Depuis déjà de longs mois, diverses solutions sont présentées. Les partisans de réformes de détail du Traité de la C.E.C.A. proposent d'en modifier les premiers articles, puis l'article 58, de séparer l'article 58 de l'article 74, que sais-je encore. En d'autres termes, ils envisagent une modification de la C.E.C.A. pour l'adapter aux nécessités du marché charbonnier.

Si l'on va plus avant dans cette voie, l'on se rend bien compte qu'il faudra modifier également l'article 60 qui est à la base des principes qui régissent le marché charbonnier. On sera alors vraiment très loin de l'objectif défini au moment de la mise en place du marché commun du charbon.

Certains pensent qu'il faut donner à la Haute Autorité une politique commerciale en matière charbonnière. D'autres estiment qu'il faut créer une institution qui régirait également le marché du pétrole. Il y en a, enfin, qui demandent — il en est beaucoup question ce temps-ci — la fusion des trois Exécutifs. Je voudrais m'arrêter quelques instants sur ce problème d'actualité.

La Haute Autorité a défini hier sa position officielle sur ce point. Le moins qu'on puisse en dire est qu'elle est assez mitigée. Qui sait lire les textes comprendra le sens qu'il faut donner à l'approbation, par la Haute Autorité, du principe de la fusion.

Cette expression veut dire beaucoup de choses et, selon les interlocuteurs, des significations différentes lui sont attachées.

Les uns sont partisans de la fusion des Exécutifs parce qu'ils veulent faire disparaître le caractère supranational de la C.E.C.A. Ils disent : « Donnant, donnant, nous vous donnons la politique commerciale, rendez les pouvoirs au Conseil de ministres. »

D'autres, — certains sidérurgistes se retrouveront facilement là — sont partisans de cette fusion parce qu'ainsi les articles 65 et 66 disparaîtront. D'autres encore veulent la fusion parce qu'ils considèrent que ce serait là un pas de plus vers la création d'un pouvoir politique européen. Il en est enfin qui estiment qu'elle est le seul moyen de réaliser la coordination de l'énergie en créant un grand organisme commun avec des règles de concurrence communes.

Quelles que soient les solutions, elles sont parfaitement chimériques. Ce sont de faux-semblants beaucoup plus dangereux qu'utiles car ils risquent de faire croire que l'on a trouvé une solution. En réalité, s'il n'est pas répondu d'abord à la question que je vais maintenant évoquer, la coordination se fera derrière cette façade communautaire, sur le plan national et vraisemblablement d'une manière divergente.

On peut — c'est la voie dans laquelle la fusion des Exécutifs semble engager les Communautés, — créer un mécanisme institutionnel doté de tous les pouvoirs supranationaux que l'on désire. Mais nous savons par expérience que ces

mécanismes ne fonctionnent pas si les gouvernements, dans un domaine aussi fondamental pour les Etats que celui de la coordination de l'énergie, ne se sont pas auparavant mis d'accord sur l'objectif à atteindre.

Il est facile de parler de la coordination de l'énergie. Mais quand on approche le problème on se rend compte à quel point chaque gouvernement poursuit un objectif différent en la matière.

Les Etats qui importent de l'énergie souhaitent, à juste titre, pouvoir l'acheter le moins cher possible. Ceux qui produisent du charbon veulent protéger cette industrie. Quant à ceux qui produisent des hydrocarbures ils désirent les vendre. Certains souhaitent faire du commerce avec l'Est et acheter les hydrocarbures en provenance du monde soviétique tandis que d'autres préfèrent acheter du brut du Moyen-Orient, plus riche en fuel.

Il y a, on le voit, des vues divergentes au départ. C'est pourquoi il faut d'abord — c'est un point plus important que toute réforme de la C.E.C.A. ou toute création d'institution nouvelle — que les gouvernements répondent clairement à la question qui leur est posée : entendent-ils faire les sacrifices qui découlent de la définition et de l'application d'une politique coordonnée de l'énergie ?

Il n'est pas douteux que ces sacrifices seront importants, parfois lourds pour certains Etats à qui ils ne rapporteront sans doute qu'à longue échéance, une fois organisé un marché européen de l'énergie. Mais il faut tout d'abord que ces Etats sachent ce qu'ils veulent et s'ils veulent vraiment le faire.

On peut certainement imaginer de nombreuses méthodes de compensation aussi bien dans le cadre de la politique de l'énergie elle-même que par le biais d'autres secteurs économiques ou de la fiscalité. Mais, je le répète, tout pas en avant ne serait que faux-semblant si les gouvernements ne répondaient pas clairement à cette question : entendent-ils faire les sacrifices que comportent la définition et l'application d'une politique coordonnée de l'énergie ?

S'ils répondent par l'affirmative, on pourra envisager avec quelque chance de succès les modifications institutionnelles nécessaires. Alors le problème deviendra plus simple, plus clair et l'on pourra discuter le point de savoir si, techniquement, on peut fusionner les exécutifs

et s'il y a intérêt à le faire. De toute façon, ce problème se posera dans un tout autre climat.

Croire, comme on semble le faire maintenant, que de la fusion des exécutifs apparaîtra un pouvoir suffisant pour imposer aux Etats et pour réaliser une coordination de la politique énergétique, c'est une vue dangereuse. J'ai toujours pensé et professé — M. Poher reprenait hier cette idée — qu'on ne peut pas dire *a priori* que les économies rapprochent mais qu'au contraire ce sont nos impératifs politiques fondamentaux qui nous rapprochent tandis que nos économies, *a priori*, nous divisent. Il faut donc toujours retrouver le pouvoir politique pour imposer aux économies ce rapprochement nécessaire.

Si l'on s'engage dans la voie de la fusion des exécutifs sans que les gouvernements aient répondu à la question que je posais je crains qu'on n'aboutisse à esquiver le problème fondamental.

Au lieu de mettre clairement les gouvernements en face de leur responsabilité on aura tissé le voile qui leur permettra de ne pas répondre à la question et derrière ce voile communautaire les coordinations de l'énergie s'effectueront dans le cadre national parce qu'elle ne peuvent pas ne pas s'effectuer, parce que les gouvernements y sont obligés. Mais au lieu de partir d'un **substratum** économique qui aurait eu tendance à s'unifier, derrière un voile européen on aura un **substratum** économique qui aura tendance à diverger. On aura couvert d'un manteau européen des politiques nationales. Non vraiment, Mesdames, Messieurs, je ne crois pas que ce soit là faire de la bonne politique européenne.

**Presidente.** — Ringrazio l'on. de la Malène per il suo lucido intervento e do la parola al sig. Finet, membro dell'Alta Autorità.

**M. Finet, membre de la Haute Autorité.** — Monsieur le Président, le Bureau de l'Assemblée nous a fait part de son désir d'une limitation dans le temps des interventions en raison de l'importance de l'ordre du jour. Je m'efforcerais donc d'être bref et, en une dizaine de minutes, de répondre aux remarques formulées au cours du débat sur le rapport de M. Bertrand.

M. Bertrand lui-même, dans son rapport puis dans son intervention, a posé quelques questions et souligné certaines situations. Il a exprimé le désir de la commission de voir continuer certains états de faits qui se sont développés au cours

des derniers mois. Il a insisté sur les influences sociales de la crise charbonnière en se fondant particulièrement sur la diminution des effectifs dans l'industrie minière. Il est exact que d'une année à l'autre, de 1959 à 1960, en considérant une même période de référence, on compte 65.000 mineurs de moins dans la Communauté, pour les seuls mineurs de fond.

Mais M. Bertrand a souligné aussi qu'en dépit de ces licenciements résultant de la fermeture des entreprises il existe une pénurie de main-d'œuvre.

C'est là un phénomène que l'on constate dans tous les pays de la Communauté. Je sais que les exploitants charbonniers sont très préoccupés de cette situation. Mais la situation actuelle de l'industrie minière empêche de nouveaux recrutements qui devraient fournir la main-d'œuvre nécessaire pour assurer la relève des mineurs actuellement employés.

M. Bertrand a souligné également que la crise avait pour effet de réduire le revenu global des mineurs. Il est exact que les salaires n'ont pas suivi la même courbe ascendante au cours des deux dernières années que lors des années précédentes. Le fait est évidemment imputable aux difficultés d'écoulement qui se rencontrent dans l'industrie charbonnière.

Mais il est un autre phénomène que M. Bertrand a noté, celui de la diminution du salaire réel. La cause principale en est dans les journées de chômage que les ouvriers mineurs ont dû subir.

En passant, M. Bertrand s'est montré préoccupé au sujet des ressources dont la Haute Autorité devrait pouvoir disposer pour l'application de l'article 56bis. Je lui répondrai simplement en lui demandant de consulter la brochure distribuée par la Haute Autorité et dans laquelle figurent la répartition et les prévisions de dépenses. Il constatera que l'on a prévu une certaine somme, je ne puis la citer de mémoire — en vue de faire face aux conséquences que créera l'application de l'article 56bis.

Je m'arrêterai un instant à la question de la réadaptation. M. Gailly, en insistant sur ce point, a voulu indiquer que les efforts de la réadaptation n'étaient pas ceux que l'on pouvait en escompter. Traitant notamment du chômage des mineurs, il n'a pas, je crois, établi la distinction nécessaire entre le chômage partiel qui sévit dans certaines mines de la Communauté et le chômage complet qui résulte de licenciements par suppression d'emplois.

**M. Gailly.** — J'ai parfaitement marqué : allocation et réadaptation.

**M. Finet.** — Je veux parler d'abord de la réadaptation.

Le problème de la réadaptation des mineurs s'est posé et se pose sur une plus large échelle et avec plus d'acuité que le problème de réadaptation que nous avons connu dans la sidérurgie.

Nous avons établi des documents qui permettent de suivre l'évolution de la situation dans l'emploi des mineurs licenciés. Ce n'est ni le lieu, ni le moment de citer de nombreuses statistiques; je me bornerai à un seul exemple, que je prendrai dans le pays qui a été le plus touché par les licenciements, c'est-à-dire la Belgique.

A la fin du mois de février 1960, les charbonnages belges avaient licencié 13.556 ouvriers. Que sont devenus ces mineurs ?

A la même date, d'entre eux, dont 59 femmes, étaient encore en chômage et bénéficiaient encore de l'indemnité d'attente. Parmi eux 558 sont des travailleurs de fond, dont 266 belges et 322 étrangers, et 941 sont des travailleurs de surface, dont 621 belges et 320 étrangers.

Il est probable, Monsieur Gailly, que parmi ces travailleurs toujours en chômage il en est un nombre important qui sont devenus chômeurs parce qu'inaptes au travail de la mine. Ce sont des invalides, des accidentés, bref des hommes que l'on ne peut réadapter. M. Gailly a, sur ce point, tout à fait raison : il est difficile pour un mineur affligé d'une infirmité ou d'une invalidité prématurée de trouver un emploi dans une autre industrie.

Par conséquent, en ce qui concerne les licenciements on peut dire que l'allocation de réadaptation de la C.E.C.A., que l'on appelle l'indemnité d'attente, a permis malgré tout à ces ouvriers qui se sont reclassés soit dans l'industrie minière soit dans d'autres industries, de toucher non pas 60 p. 100, mais 80 p. 100 de leur salaire, qui est le taux moyen appliqué en Belgique pendant la durée d'octroi des indemnités d'attente.

M. Gailly a traité encore de la réduction de la durée du travail. Il n'a pas été le seul. M. Bertrand y avait fait allusion dans son rapport et plusieurs orateurs, dont M. Krier, et M. Penazzato, ont repris cette question.

La Haute Autorité ne croit pas que c'est simplement la réduction de la durée du travail de 48 à 45 ou 40 heures qui permettra de résoudre les problèmes charbonniers. Mais M. Gailly n'a

pas soutenu cette thèse. Il a posé le principe de la réduction de la durée du travail considérée comme une nouvelle réforme sociale et a démontré que celle-ci ne mettait pas en péril la capacité de production de chacun de nos pays.

Il a aussi posé à la Haute Autorité une question précise, la poussant à se déclarer favorable à la réforme.

Personnellement, je n'éprouve aucune difficulté à déclarer que je suis favorable à une nouvelle réduction de la durée du travail. Mais l'ayant dit, même au nom de tous mes collègues, si je pouvais le faire, nous n'aurions pas pour autant résolu le problème, nous ne l'aurions même pas fait avancer d'un pas.

Vous avez eu raison, Monsieur Gailly, traitant de ce problème, de souligner vous-même que les organisations syndicales étaient décidées à procéder par étapes. Mais vous ne vous êtes pas surtout adressé à la Haute Autorité, car vous savez fort bien qu'en dehors de cette déclaration d'opinion favorable, elle ne peut pas à elle seule réaliser une nouvelle réduction de la durée du travail.

Quant au dialogue à établir entre les partenaires sociaux, je crois pouvoir dire que la Haute Autorité a fait ce qu'elle pouvait pour les mettre face à face et tenter de leur faire prendre des dispositions intéressant les conditions du travail.

Personnellement j'aimerais, Monsieur Gailly, que l'on puisse demain instaurer à l'échelle de la Communauté des commissions paritaires analogues à celles qui fonctionnent dans la plupart de nos pays. Mais je crois avoir déjà eu l'occasion de préciser ici que la création d'une commission paritaire suppose deux partenaires. Comme pour se marier, il faut être deux. Nous avons essayé de réaliser ce mariage qui est, ma foi, un mariage de raison. Mais comme vous l'avez souligné, si les employeurs acceptent d'engager le dialogue avec leurs partenaires sociaux, dans leur propre pays, sur le plan national, c'est parce qu'ils croient pouvoir trouver un terrain d'entente entre leurs propres travailleurs et eux-mêmes. Mais ils ne sont pas encore prêts, semble-t-il, à transporter leurs coutumes, leurs méthodes, sur le plan communautaire.

Lorsque nous avons réuni les premières commissions dites mixtes, les employeurs nous ont fait clairement comprendre qu'à aucun prix ils n'accepteraient de se lier sur le plan de la Communauté par des accords paritaires. La

question de convention collective a été écartée. J'ajouterai même qu'un des partenaires nous a fait savoir que, pour lui, son rôle devait se limiter à des questions d'information sur certaines conditions de travail prévalant dans son propre pays.

Nous avons donc rencontré des difficultés. Mais ces difficultés n'empêcheront pas la Haute Autorité de tenter de nouveau de remettre en présence les partenaires sociaux.

Si vous nous demandez : « Allez-vous réussir ? », je vous répondrai qu'il est impossible de le prévoir dès à présent comme il est impossible de dire que l'on échouera.

Dans un tel domaine, la Haute Autorité doit se borner à faire comprendre aux partenaires sociaux que leur intérêt commun est de discuter ensemble et sur le plan de la Communauté leurs propres conditions de travail, qu'il s'agisse notamment de la rémunération et de la durée.

J'aurais voulu prolonger cette intervention afin de pouvoir rencontrer d'autres points qui ont été soulevés par les orateurs mais l'horaire ne me le permet pas. J'ai donc terminé, Monsieur le Président.

(Applaudissements.)

**Presidente.** — Ringrazio il sig. Finet. Chiede di parlare l'on. Bertrand. Ne ha facoltà.

**De heer Bertrand, rapporteur.** — Mijnheer de Voorzitter, in mijn hoedanigheid van rapporteur zou ik de leden die in het debat tussenbeide zijn gekomen willen danken voor hun bijdrage in het onderzoek van het probleem dat ons bezighoudt.

Ook aan de Hoge Autoriteit wens ik mijn dank te betuigen voor de uitleg die zij heeft gegeven aan bepaalde activiteiten en inspanningen die zij aan de dag heeft gelegd. Ik wens echter de aandacht van de assemblee te vestigen op het feit dat wij geen enkel antwoord van de Hoge Autoriteit hebben ontvangen op de vraag welke praktische voorstellen zij gaat uitwerken om voor de komende tijden de sociale toestand van de mijnwerkers te verlichten.

Welke mogelijkheden zijn er om het loonverlies tot een minimum te herleiden? Op welke manier zal de Hoge Autoriteit trachten de gedeeltelijke werkloosheid, die thans in stijgende lijn gaat te verminderen? Welke maatregelen neemt de Hoge Autoriteit zich voor te treffen op commu-

nautair vlak, hetzij door voorstellen te doen aan de Raad van Ministers, hetzij op een andere wijze, om het hoofd te bieden aan de ontwikkeling die zich in de laatste maanden aan het voltrekken is?

Ik herhaal dat wij op al die vragen geen antwoord hebben ontvangen. Ik hoop echter dat het antwoord dat wij van de Hoge Autoriteit verwachten bij de bespreking van het rapport van de heer Poher, ons de nodige klaarheid zal brengen. Zoniet, dan zullen wij ons in een volledig vacuum bevinden ten aanzien van wat wij normaal hadden mogen verwachten als resultaat van de bespreking van het rapport dat wij aan deze vergadering hebben voorgelegd.

**Presidente.** — Il signor Spierenburg ha facoltà di rispondere all'on. Bertrand.

**M. Spierenburg, vice-président de la Haute Autorité.** — M. Bertrand demande quelle est la politique de la Haute Autorité dans le domaine du charbon et quel remède elle entend apporter à la situation présente. Les réponses que M. Bertrand attend de la Haute Autorité lui seront fournies, dans le cadre de la discussion du rapport de M. Poher, par M. Hellwig et moi-même après l'intervention de M. Coppé.

**Presidente.** — Soddisfatto, onorevole Bertrand? Nessun altro chiede la parola?

Allora l'Assemblea si pronuncerà in prosiegua su una proposta di risoluzione che sarà presentata dalla competente Commissione.

*Kohle- und Stahlmarkt (Fortsetzung)*

*Marché du charbon et de l'acier (suite)*

*Mercato del carbone e dell'acciaio (seguito)*

*Kolen- en staalmarkt (voortzetting)*

**Presidente.** — La discussione sulla relazione dell'on. Poher sarà iniziata immediatamente, così l'on. Bertrand potrà essere subito tranquillizzato circa le domande che ha posto poco fa.

Ora proseguiremo, dunque, la discussione della relazione dell'on. Poher, fatta a nome della Commissione per il mercato interno della Comunità, su taluni problemi attuali del mercato del carbone e dell'acciaio.

Do la parola all'on. Coppé, Vicepresidente dell'Alta Autorità.

**M. Coppé, vice-président de la Haute Autorité.** — Monsieur le Président, dans le cadre des questions soulevées par le rapport de M. Poher j'aborderai celles qui sont relatives au comptoir de la Ruhr, à l'article 60, au prix de l'acier français et au cartel de la ferraille aux Pays-Bas, et qui ont été évoquées notamment par MM. Poher Kreyszig et Nederhorst.

Je suis reconnaissant à M. Poher d'avoir rappeler avec sympathie la position de la Haute Autorité au sujet du comptoir de la Ruhr. Le mieux est sans doute que je donne lecture de son texte :

« Rappelons d'abord que la rigueur doctrinale avec laquelle la Haute Autorité veille sur l'application de l'article 65 ne l'empêche pas d'être parfaitement consciente d'un ensemble de faits et de besoins. Elle n'ignore pas qu'il serait chimérique de prétendre obliger toutes les entreprises minières de la Ruhr à pratiquer une politique commerciale autonome et à reprendre toutes une concurrence à laquelle elles ont volontairement renoncé depuis trois quarts de siècle. »

« Elle connaît, d'autre part, les nécessités économiques et sociales qui obligent à maintenir entre une grande partie au moins des charbonnages certains dispositifs communs. »

Ceci me permet de préciser la position générale de la Haute Autorité, à savoir qu'il était impossible de répondre affirmativement et d'une façon globale à la demande de la Ruhr et impossible aussi d'envisager la suppression totale des organisations existantes et le retour à une concurrence entre cinquante entreprises.

Je rappelle que la Haute Autorité a proposé comme alternative un comptoir avec dissidents. Je crois encore que celle-ci pouvait fonctionner, mais elle nécessitait que les intéressés fissent une proposition dans ce sens. Le traité, en effet, ne nous accorde pas le pouvoir d'imposer une organisation de vente. Il fallait donc une proposition de la part des intéressés. Cette proposition n'est pas venue.

Je remercie M. le rapporteur d'avoir bien compris la position de la Haute Autorité, position qui se résume en trois points : dans le cadre du traité actuel nous devons répondre par la négative à la demande qui nous a été adressée en laissant de côté la question de la revision du traité ; en second lieu, il y aura un recours de la part des entreprises intéressées auprès de la Cour de Justice ; en troisième lieu, nous examinons la revision du traité.

Ces trois points sont liés entre eux. En effet, il ne serait pas pratique de parler de la révision du traité tant que l'on discute de l'interprétation juridique définitive des textes. Cette interprétation ne peut être donnée que par la Cour de Justice. A cet égard, je suis convaincu qu'un parlementaire comme M. Kreyssig, qui a depuis toujours défendu la thèse que le traité, dans ses éléments de concurrence, est mal conçu, admettra cependant que l'on ne peut pas songer à le réviser dans sa formulation actuelle aussi longtemps qu'on ne dispose pas d'une interprétation juridique autorisée donnée par la Cour de Justice.

Je vais maintenant, Monsieur le Président, tenter d'exposer l'essentiel de la position de la Haute Autorité dans sa décision de refus.

Nous nous sommes fondés, je le répète, sur le traité tel qu'il existe à l'heure actuelle et nous avons réservé explicitement une éventuelle modification de l'adaptation des pouvoirs dont dispose la Haute Autorité en vertu de ce même traité, de même que nous avons réservé le point de savoir si des mécanismes communs, autres qu'un organisme de ventes en commun, paraissent appropriés pour surmonter la crise des débouchés.

La décision de refus de la Haute Autorité est un document qui comporte une cinquantaine de pages. Il sera publié comme ont toujours été publiés les documents de ce genre et la Haute Autorité est évidemment à la disposition de la commission compétente pour aborder l'examen de cette décision, tout en soulignant que l'affaire se trouvera, d'ici peu de jours, *sub judice*.

Nous avons examiné les trois points de l'article 65/2 tout en centrant notre décision sur le point C du paragraphe 2 de cet article et sans opter définitivement pour l'une ou l'autre des différentes interprétations possibles des mots : « Déterminer les prix, et. ». Nous avons recherché si le tonnage vendu comportait une partie importante des produits en cause dans le Marché commun et, en second lieu, quels étaient les effets de la concurrence des charbons importés et ceux de la concurrence du fuel sur le pouvoir de déterminer les prix.

La conclusion a été que l'accord présenté est susceptible, dans les conditions actuelles comme dans les conditions prévisibles pour la durée de l'autorisation demandée, de donner aux entreprises le pouvoir de déterminer les prix d'une partie substantielle de la houille et du coke de houille dans le Marché commun.

Ce point me donne l'occasion, Monsieur le Président, d'aborder une question qu'a soulevée hier M. Philipp. Il aurait aimé, disait-il, voir faire la démonstration de la place que prend le charbon à l'heure actuelle dans le marché européen de l'énergie. Selon lui, le charbon de la Ruhr, vendu ou écoulé par les organismes de vente, représentait 11 % du total de la consommation d'énergie dans le Marché commun et il a cité notre propre rapport général, pour y trouver, à la page 87, un argument en faveur de sa thèse.

Je voudrais d'abord observer qu'à la page 87 la rédaction est au futur. Nous y écrivons :

« De plus en plus, du fait du développement technique et de la facilité croissante d'échanger les diverses formes d'énergie, les marchés nationaux de l'énergie, qui étaient constitués encore récemment par des marchés partiels assez nettement différenciés, se transforment en des marchés unifiés. Pour cette raison, les prix de l'énergie accuseront sans doute une interdépendance de plus en plus prononcée. »

Mais en attendant, il faut bien reconnaître qu'il y a des limitations nombreuses à la circulation du charbon et également dans la façon dont le pétrole peut exercer sa concurrence dans un marché de l'énergie en voie de formation en Europe.

En tout état de cause — j'insiste sur ce point — nous avons pris pour base le traité tel qu'il existe. Nous avons à juger dans ce cadre, et il faut bien le dire, « les produits en cause » dans le marché commun, dans ce cadre, c'est le charbon.

Je ne peux donc pas suivre M. Philipp dans le raisonnement qu'il aurait voulu voir tenir. Mais nous avons examiné la question de l'incidence du charbon d'importation et de l'incidence du fuel sur le pouvoir de déterminer les prix.

En ce qui concerne le point b), qui est le point de savoir si l'organisation telle qu'on nous la présente est plus restrictive que ne l'exigent les objets poursuivis, nous n'avons pas été convaincus, par les faits qui ont été soumis, que cette organisation n'était pas plus restrictive que l'objet poursuivi ne le justifiait.

J'arrive à deux points qu'a soulevés M. Kreyssig. En premier lieu, la Haute Autorité pour l'autorisation de prolongation admettrait entre-temps ce qu'elle condamne par son refus. La réponse est : oui, mais uniquement jusqu'à ce que l'on connaisse l'interprétation définitive du traité et pour une durée qui sera décidée après

l'arrêt de la Cour en tenant compte des considérants de cet arrêt et des nécessités commerciales telles qu'elles se présenteront à ce moment-là.

Je me réjouis que M. Kreyssig ait compris la position pratique de la Haute Autorité dans ce domaine.

La seconde question qu'il a soulevée était celle du contrôle. Il nous a demandé — je crois même qu'il a affirmé — si la Haute Autorité avait entre-temps renoncé au contrôle.

M. Kreyssig ne connaît évidemment pas encore le texte. Quand il sera publié, il constatera que la Haute Autorité a réservé complètement les possibilités de contrôle telles qu'elles existaient par la décision du début de 1959 et j'ajoute que le contrôle sera effectué.

J'ai dit tout à l'heure, Monsieur le Président, que la décision de la Haute Autorité comportait trois points : un refus, un recours, et enfin la recherche d'une révision du traité.

Nous sommes prêts à examiner ensemble avec le gouvernement allemand la question de la révision du traité, sans préciser cependant à l'avance s'il s'agira de la petite révision ou de la grande révision.

Pourquoi ? Parce qu'il y a des doutes à la Haute Autorité qu'avec une petite révision, celle de l'article 95/3, on puisse rendre compatible avec le traité ce qui actuellement, en raison des conditions de l'article 65 - 2, a, b, c, est incompatible avec le traité. Pourquoi ? Parce que l'article 95-3 est lié au respect des articles 2 à 4 du Traité et que, par conséquent, les possibilités de modification sont limitées par ce texte.

Dès que l'on aborde le problème sous cet angle, il va sans dire que d'autres problèmes seront soulevés par les gouvernements. Pourquoi ? Parce que l'article 65 n'était pas, parmi les cent articles du traité Schuman, un article arbitraire. Il était lié à une philosophie économique conforme aux dispositions des cent articles du traité et que je crois pouvoir résumer ainsi : s'il y a une concurrence, les entreprises n'ont pas le pouvoir de déterminer des prix; mais s'il y a quelque part un pouvoir de déterminer les prix, il ne faut pas que ce soient les entreprises qui l'exercent, il faut que ce soient les pouvoirs publics, sous le contrôle démocratique et parlementaire.

C'est pourquoi je crois qu'il est très probable que d'autres problèmes seront soulevés si l'on

aborde la question de la révision sur un point déterminé.

Je suis d'accord sur ce point avec M. Poher. Un traité peut être changé, mais il ne peut l'être que multilatéralement et non pas unilatéralement. Je crois qu'il faut surtout éviter de fausser l'application du traité et je pense qu'un jour on saura gré à la Haute Autorité de ce qu'elle n'a pas transigé sur des problèmes de fond, sur des questions de principe de cette importance, tout en laissant de côté la question de l'application souple de modalités sur lesquelles le Parlement a plus d'une fois insisté et sur lesquelles je crois, en effet, que nous faisons toujours un effort. Je suis sûr que la confiance dans les institutions européennes sera renforcée précisément par cette position que nous avons adoptée.

J'arrive, Monsieur le Président, au second point que je voulais traiter dans le cadre du rapport de M. Poher et du débat qui a suivi, aux observations relatives à l'article 60 qui ont été soulevées également par M. Kreyssig, par M. Deringen et par M. Philipp.

Je crois que tous les intervenants sont d'accord sur le fait que l'article 60 s'est avéré utile et qu'il faut donc aborder sa révision avec prudence. Au demeurant, tous les économistes proclament que la publicité des transactions est une condition de perfection d'un marché. Mais nous devons en même temps nous rendre compte que cela comporte un danger pour la concurrence. M. Deringen a fort bien souligné que certaines modalités de publicité peuvent être interdites par la législation américaine quand elles sont le fait des intéressés eux-mêmes, parce qu'elles peuvent alors, en effet, restreindre la concurrence.

Nous avons essayé, vous le savez, d'assouplir les règles touchant la publicité et vous connaissez aussi le sort qui a été fait par la Cour à ce que l'on a appelé le rabais Monnet.

La Haute Autorité étudie en ce moment la possibilité d'assouplir les modalités d'application de l'article 60, la non-discrimination, les règles de publicité et les règles en matière d'alignement. Je suis d'accord avec le fond de la thèse qu'ont défendue M. Deringen et M. Kreyssig : il ne faut pas rejeter l'article 60 qui, en effet, a rendu et rend encore des services.

La publicité et la non-discrimination sont des éléments de stabilisation économique. Vous savez, d'ailleurs, qu'historiquement, lorsque ont commencé les négociations sur le plan Schuman, il y a maintenant une dizaine d'années, les règles

touchant la non-discrimination et la publicité ont été demandées avec beaucoup d'insistance à la fois par le gouvernement italien et par le gouvernement français.

Je crois que nous devons tendre à éliminer les différences dans les conditions de concurrence entre sources d'énergie différentes. Ce point est à l'examen du comité inter-exécutif de l'énergie que préside mon ami M. Lapie qui en traitera demain. Du point de vue du traité de la C.E.C.A., nous ne demandons pas d'appliquer aux pétroles l'article 60, nous demandons seulement d'harmoniser les conditions de concurrence entre des produits concurrents.

J'arrive au troisième point de mon exposé, celui qui concerne le cartel de la ferraille et qu'a soulevé M. Nedershorst.

Je ne reviens pas sur la période d'examen. La demande a été rejetée et, par conséquent, le cartel est interdit. M. Nedershorst a demandé ce qui adviendrait maintenant. Je peux lui répondre que nous exercerons un contrôle et que dans l'hypothèse qu'il a envisagée nous prendrions des mesures en conséquence. En tout cas, nous ne sommes pas disposés à ne pas contrôler la portée des décisions que nous avons prises récemment.

Je terminerai, Monsieur le Président, par mon dernier point, qui est la question des prix de l'acier en France. Je croyais que cette question n'aurait plus soulevé de discussion, mais puisqu'elle a été reprise par M. Kreyssig je dois cependant y revenir un instant.

En principe nous pouvons approuver la façon dont M. Poher a posé le problème dans son rapport quant à une éventuelle erreur d'interprétation que pourrait soulever l'intervention de M. Kreyssig. Il est certain, dit M. Poher — et je le dis avec lui — que le rétablissement du taux de change auquel a procédé le gouvernement français à la fin de 1958 était une remise en ordre qui devait d'autant moins surprendre les exécutifs communautaires que depuis plusieurs années leurs experts n'avaient cessé de préconiser de semblables mesures pour répondre à certaines objections soulevées en France quant à la possibilité qu'avait ce pays d'entrer en concurrence normale avec ses partenaires du Marché commun.

Dans la recommandation qu'elle a prise à la fin de 1958, la Haute Autorité avait laissé au gouvernement français un délai pour prendre les mesures nécessaires. On peut douter que vers la fin de 1959 se posait encore la question

de la répercussion sensible de cette mesure sur les conditions de concurrence et de déséquilibre grave qui font l'objet de l'article 67.

Telle est la question telle qu'elle est exposée par M. Poher. Elle correspond parfaitement à la position exacte du problème. On peut douter que cette répercussion sensible et ce déséquilibre grave existaient encore au cours du second trimestre de 1959.

Mais il y a — sur ce point l'analyse de M. Poher est correcte et j'y adhère — il y a un problème de fond, à savoir celui de l'harmonisation de la politique économique générale dont les gouvernements sont responsables en vertu des dispositions formelles des traités et celui de l'action d'une Haute Autorité responsable des communautés partielles.

Ce point a été envisagé par les traités. L'article 26, notamment, prévoit l'endroit où cette harmonisation doit se faire. Nous demandons que ces dimensions sur ce qui doit être fait, sur ce qui s'impose, sur ce qui est probablement inévitable, en un mot sur les mesures d'harmonisation, se fassent au sein du Conseil de Ministres. Nous l'avons réclamé à maintes reprises et nous ne cesserons d'insister sur ce point.

Je terminerai tout naturellement par l'intervention de M. de la Malène qui, en fait, touche de près cette question.

Personnellement, je ne crois pas que l'économie divise toujours. Cela dépend des problèmes. Cela dépend aussi — l'histoire des huit années le prouve — de la conjoncture, c'est-à-dire des conditions dans lesquelles on se trouve.

Dans la mesure où l'économie divise sur certains problèmes concrets, le traité C.E.C.A., à très juste titre, avait prévu un endroit où un effort d'harmonisation devait se faire : le Conseil de Ministres, où les différents gouvernements sont présents avec la Haute Autorité pour défendre les intérêts de la Communauté. Nous devrions tous insister — je m'adresse en particulier à M. de la Malène — pour que, sur ce point précis, il fasse faire entendre sa voix — pour que là où déjà des institutions d'harmonisation sont prévues, on s'en serve !

*(Applaudissements.)*

**Presidente.** — Ringrazio il sig. Coppé per le precisazioni che ha fornito, e do la parola al sig. Hellwig, membro dell'Alta Autorità.

**Herr Hellwig, Mitglied der Hohen Behörde.** — Herr Präsident! Meine Damen und Herren! Aus dem ausgezeichneten Bericht des Herrn Abgeordneten Poher, des Herrn Berichterstatters, möchte ich die besonderen Fragen herausgreifen, die sich mit der belgischen Kohlewirtschaft befassen. Diese Fragen sind ja auch in den verschiedenen Interventionen der bisherigen Debatte mit besonderem Nachdruck behandelt worden.

Ich werde also aus dem allgemeinen Strukturproblem, das die Steinkohlenproduktion der Gemeinschaft zur Zeit darstellt, lediglich den Sonderfall Belgien behandeln, ein Sonderfall deswegen, weil er schon vor Eintreten dieser strukturellen Verschiebungen im Kohlemarkt vorhergesehen war. Er war bei Errichtung der Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl vorhergesehen, und auf die besonderen Übergangsschwierigkeiten und Massnahmen, an die im Vertrag gedacht war, hat ja auch der Berichterstatter einleitend hingewiesen. Ich glaube, die in seiner Einleitung getroffene Feststellung, dass die Hilfsmassnahmen in dieser Übergangszeit aus einem erklärlichen Grunde nicht in dem vorgesehenen Umfang genutzt wurden, weil die Zeit der Hochkonjunktur und der anhaltenden Nachfrage nach Kohle bis zum Jahre 1957 einschliesslich die Aktualität des belgischen Problems überlagert hat, muss nochmals unterstrichen werden.

In Ergänzung zu den Ausführungen des Berichts und in Beantwortung der verschiedenen Fragen darf ich die Massnahmen der Hohen Behörde und ihren bisherigen Ablauf, ihre bisherige Wirkung und die Frage, was noch weiter zu tun bleibt, behandeln.

Im Juli des vergangenen Jahres, also nahezu vor einem Jahr, ist der erste Sanierungsplan zwischen den belgischen Stellen und der Hohen Behörde beschlossen worden. Dieses Programm sah die Schliessung von unrentabel gewordenen Steinkohlengruben in einer Gesamtkapazität von 5,5 Millionen Tonnen vor. Zur Durchführung des Sanierungsprogramms erwies es sich als notwendig, dem belgischen Steinkohlemarkt durch eine besondere Entscheidung der Hohen Behörde unter Anwendung des sogenannten Notstandsartikels — Artikel 37 des Vertrages — zu Hilfe zu kommen. Es ist das, was verschiedentlich die «Isolierung des belgischen Kohlemarktes» genannt wird. Ich meine, man kann nicht von einer Isolierung im strengen Sinne des Wortes sprechen, sondern es handelt sich um eine Kontrolle und um mengenmässige Begrenzungen der Ein-

und Ausfuhrlieferungen. Eine völlige Isolierung des belgischen Marktes liegt nicht vor. Er bleibt sich nicht selbst überlassen, sondern die Lieferbeziehungen des belgischen Marktes zu seinen Abnehmern oder seinen Lieferanten sind einer besonderen Regelung unterworfen worden.

Sie haben gefragt, wie sich die Durchführung dieses besonderen Programms entwickelt. Der erste Stilllegungsplan sah die Stilllegung von insgesamt 5,5 Millionen Tonnen Kapazität vor. 1959 sind 2 1/4 Millionen Tonnen Förderkapazität geschlossen worden. Für 1960 ist die Stilllegung von insgesamt 2 1/2 Millionen Tonnen Kapazität vorgesehen. Bis zum 30. Mai dieses Jahres sind bereits 1,2 Millionen Tonnen Kapazität geschlossen worden. Nach dem Plan werden in diesem Jahr noch weitere 1,3 Millionen Tonnen Kapazität stillgelegt werden.

Ausserhalb des ersten Stilllegungsplans ist bereits 1960 für eine weitere Kapazität von etwa 1 Million Tonnen die Stilllegung vorgesehen, so dass im laufenden Jahr voraussichtlich 3,5 Millionen Tonnen Kapazität geschlossen werden.

Nun die überraschende Entwicklung: Trotz dieser Verringerung der Fördermöglichkeiten hat die Förderung selbst sich nicht in gleicher Weise verringert. Es ist vorhin vor allem in den Bemerkungen des Herrn Abgeordneten Gailly darauf hingewiesen worden, dass durch die auslaufende Förderung stillzulegender Zechen — den Vorgang, der als Abrahmung, *écrémage*, bezeichnet wird — noch Mengen auf den Markt gebracht werden, deren Grössenordnung nicht exakt vorauszusehen war.

Vor allem aber sind die Gründe, die dazu geführt haben, dass die Förderung sich auf einer Höhe hält, die über den Schätzungen vom Ende des Jahres 1959 liegt, auf der menschlichen Seite zu suchen: der Rückgang der Fehlschichten, also das Nachlassen des Absentismus und eine anfänglich nicht für möglich gehaltene Steigerung der Schichtleistung. Innerhalb eines Jahres, seit dem vergangenen Sommer, ist die Schichtleistung in Belgien um etwa 10% gestiegen. Es handelt sich also zum Teil um die menschliche Reaktion auf die besonders schwierige Lage, in der sich gerade die Arbeiterschaft in den belgischen Kohlengruben befindet.

Damit stellt sich die Frage: Welche Wirkung hat es, dass die tatsächliche Förderung in Belgien trotz der planmässig durchgeführten Stilllegungsaktionen höher als erwartet ist? Die Wirkung ist, dass erstens mehr Kohle als vorgesehen auf den Markt gelangt und dass zweitens die

Zahl der Feierschichten, die verfahren werden müssen, grösser sein wird, als bei Jahresbeginn vorgesehen war. Daraus ergibt sich die weitere Frage, ob zusätzlich Massnahmen, seien es der belgischen Regierung, seien es der Hohen Behörde auf Grund der Anwendung des Artikels 37, notwendig sind, um das Gleichgewicht zwischen Förderung und Absatz herzustellen.

Die Entscheidung Nr. 46/59, die für Belgien die Anwendung des Artikels 37 brachte, machte zur Bedingung, dass der Stilllegungsplan durch einen weiteren Abschnitt ergänzt wird, durch einen Plan, der abermals die Stilllegung von 4 Millionen Tonnen Kapazität vorsieht. Dieser Plan ist im Augenblick Gegenstand der Beratungen und des gemeinsamen Studiums der belgischen Regierung und der Hohen Behörde, so dass die Weiterführung dieser Aktion gewährleistet ist.

Weiterhin nun zu den Bestimmungen der Entscheidung Nr. 46/59. Artikel 3 begrenzte die einzuführenden Mengen aus Ländern der Gemeinschaft auf 1,9 Millionen Tonnen für die Bundesrepublik, 250 000 Tonnen für Frankreich, 800 000 Tonnen für die Niederlande. Bis zur Stunde sind diese Einfuhrziffern eingehalten worden. Eine Überschreitung der vorgesehenen Einfuhrmengen ist nicht festzustellen.

Artikel 4 begrenzte die belgischen Ausfuhrmengen in andere Länder der Gemeinschaft auf 150 000 Tonnen nach Deutschland, 950 000 Tonnen nach Frankreich, 45 000 Tonnen nach Luxemburg, 800 000 Tonnen nach den Niederlanden. Zur Zeit werden diese Mengen wohl nicht überschritten. Es ist eher die Tendenz zu erkennen, dass diese Mengen von belgischen Lieferungen nicht voll ausgefüllt werden, weil die belgische Kohle offenbar preislich nicht die Abnehmer findet, die bei der Festsetzung dieser Kontingente erwartet waren. Ausserdem bestehen traditionelle Lieferbeziehungen bei verschiedenen Abnehmern, die die volle Ausnutzung belgischen Ausfuhrmöglichkeiten stören.

Schliesslich hat Artikel 6 die Einfuhr von Kohle aus dritten Ländern begrenzt. Hier sind 600 000 Tonnen vorgesehen worden, von denen bisher 510 000 Tonnen auf die Einfuhr aus den Vereinigten Staaten und Grossbritannien verteilt worden sind: 400 000 Tonnen Vereinigte Staaten, 110 000 Tonnen Grossbritannien. Die restlichen 90 000 Tonnen werden noch zwischen den Lieferanten verteilt werden; hier ist eine Entscheidung noch nicht getroffen.

Artikel 7 sah vor, dass die Haldenbestände durch einen Erlass des belgischen Wirtschafts-

ministers eingefroren werden sollten, und zwar dergestalt, dass die Unternehmungen nur über maximal 20 Prozent ihrer Haldenbestände in ihren Verkäufen verfügen könnten. Wir glauben jetzt schon sagen zu können, dass die tatsächlichen Verkäufe ab Halde unter dieser Grenze bleiben, so dass auch das Einfrieren der Haldenbestände völlig gewährleistet ist.

Schliesslich hat die Hohe Behörde gleichzeitig mit der Entscheidung Nr. 46/59 auch der belgischen Regierung gestattet, Subventionen an den Steinkohlenbergbau zu geben. Die Höhe der Subventionen ist in mehrfacher Hinsicht begrenzt worden, nicht nur, dass der Betrag, der dafür aufgewandt werden darf, begrenzt wurde, sondern auch dass die zu subventionierende Fördermenge auf 8 Millionen Tonnen begrenzt wurde und schliesslich dass die Gesamtproduktion derjenigen Zechen, die Subventionen empfangen, eine bestimmte Menge, nämlich 7,5 Millionen Tonnen, nicht übersteigen soll. Hier ist also eine Quotierung, eine Beschränkung der Produktion dieser Zechen unter der Voraussetzung vorgenommen worden, dass sie Subventionen erhalten. Auch diese Grenzen sind, soweit die bisherige Entwicklung beurteilt werden kann, in völliger Ordnung eingehalten worden. Im Hinblick auf die zu subventionierende Fördermenge wird sogar die Grenze von 8 Millionen Tonnen bei weitem nicht erreicht.

Die Hohe Behörde prüft zur Zeit zusammen mit der belgischen Regierung, ob alle Massnahmen, die in der Entscheidung Nr. 46/59 auf Grund des Artikels 37 vorgesehen waren, ausreichen. Es wird nicht nur laufend geprüft, ob sie eingehalten werden, sondern auch, ob sie ausreichen oder eine Ergänzung etwa durch zusätzliche Erlasse der belgischen Regierung oder durch weitere Entscheidungen der Hohen Behörde erfahren müssen.

Ein Problem, dessen Behandlung mehr und mehr in den Vordergrund tritt, ist die Ansetzung weiterer Industrien in den von der Stilllegungsaktion betroffenen Revieren, die sogenannte reconversion. Im Augenblick wird studiert, in welchem Umfang und mit welchen Mitteln sich die Hohe Behörde an der Werbung und an der Finanzierung solcher zusätzlicher Industrien für die betroffenen Bergwerksbezirke beteiligen kann.

Ich fasse weiter zusammen: Der Stilllegungsplan, für dessen Durchführung die mengenmässige Begrenzung von Ein- und Ausfuhr aus bzw. nach Belgien von der Hohen Behörde beschlos-

sen wurde, wird planmässig durchgeführt. Es gibt kleinere Verschiebungen im Hinblick auf das Datum oder die vorgesehenen Zechen. Aber die Hauptsache ist, dass die Quantität der Fördermöglichkeit, die stillgelegt werden soll, eingehalten wird. Ebenso sind die Ein- und Ausführregelungen mit ihren mengenmässigen Beschränkungen korrekt eingehalten worden.

Eine Ausgangsgrösse, die sich nicht bestätigt hat, ist die Schätzung der zu erwartenden Förderung im Hinblick auf die menschlichen Reaktionen in der Steigerung der Schichtleistung und in der Abnahme der Fehlschichten. Wie dem zu begegnen ist, wie hier das Gleichgewicht zwischen Förderung und Absatzmöglichkeiten herbeigeführt werden soll, ob durch weitere Massnahmen der Hohen Behörde oder der belgischen Regierung, ist Gegenstand der gerade jetzt laufenden Beratungen mit der belgischen Regierung.

Ich danke Ihnen:  
(Beifall.)

**Presidente.** — Ringrazio il sig. Hellwig e do la parola al Vicepresidente dell'Alta Autorità, sig. Spierenburg, il quale ci intratterrà per un momento sulla parte generale della materia in esame, riservandosi di rispondere oggi pomeriggio sulla questione dei rottami.

**M. Spierenburg, vice-président de la Haute Autorité.** — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, après l'excellent rapport de M. Pöher — auquel la Haute Autorité tient à rendre hommage — sur les questions relatives au marché intérieur, M. Bertrand a, hier après-midi, posé quelques questions très pertinentes touchant la politique générale de la Haute Autorité. Il nous a dit entre autres : quand vous aviez en stock 27 millions de tonnes de charbon, vous vous êtes adressés à l'Assemblée et lui avez fait des propositions pour résoudre la crise ; maintenant que les stocks s'élèvent à 32 millions de tonnes, que faites-vous ?

Je ne suis pas tellement sûr, Monsieur Bertrand, quand la Haute Autorité a demandé au Conseil de Ministres un avis conforme quant à l'application des articles 58 et 74, qu'elle ait bénéficié, de la part de cette Assemblée, d'un appui total.

Mais je tiens à rappeler que la Haute Autorité a immédiatement proposé des mesures concrètes et précises pour la Belgique, mesures qui ont, en fait, abouti au premier programme d'assainisse-

ment et qui ont été assorties, en accord avec le gouvernement belge, de mesures d'ordre social telles que le financement de la réadaptation et l'aide aux chômeurs.

Telle était la situation au moment où la nouvelle Haute Autorité est entrée en fonctions, c'est-à-dire au mois de septembre. Elle ne pouvait pas reprendre les articles 58 et 74. Il était clair — nous en avons fait rapport à l'Assemblée — qu'à la suite des contacts pris avec les gouvernements l'avis conforme sur ces deux articles ne pouvait être obtenu.

La récession existait encore au début de l'année ; mais après qu'elle ait disparu, nous avons tous pu constater — M. Bertrand l'a dit — que la crise revêtait un caractère de plus en plus structurel. Que devait alors faire la Haute Autorité ? Elle ne pouvait pas faire une politique unitaire mais elle pouvait encore, je vais l'expliquer, faire une politique communautaire.

Le but est de faire en sorte que la réorganisation nécessaire des charbonnages, tout en rendant le charbon compétitif, se fasse sans trop d'à-coups et sans répercussions sociales inacceptables.

La nouvelle Haute Autorité, je le rappelle à M. Bertrand, a poursuivi l'action entreprise en vue de stimuler l'assainissement. Je crois que l'on peut constater aujourd'hui que chacun s'en préoccupe.

Vous avez eu raison, Monsieur Bertrand, de souligner que si l'on a dit, au début de la crise belge, qu'elle constituait un phénomène isolé, aujourd'hui tout le monde s'accorde à reconnaître que cette crise est d'ordre structurel et qu'elle se manifeste maintenant aussi dans d'autres pays, par exemple en Allemagne et en France. C'est ainsi que le gouvernement français — nous l'en félicitons — a pris l'initiative de procéder à l'assainissement d'une manière vigoureuse. C'est, je crois, la voie dans laquelle nous devons nous engager. La Haute Autorité ne peut qu'encourager cette action. Elle doit lui apporter son aide.

M. Bertrand a paru plutôt pessimiste au sujet de cette aide. Je lui demande de consulter le budget de la Communauté pour le neuvième exercice ; il constatera que la Haute Autorité a pris des engagements nouveaux pour un montant de 16 millions de dollars. Je rappelle, d'autre part, que l'année dernière elle a fait approuver et distribuer des crédits importants, par exemple en faveur d'entreprises de la Ruhr qui,

elles aussi, font un effort considérable d'assainissement.

Voilà, Monsieur le Président, le premier point d'une politique sur laquelle la Haute Autorité s'est prononcée et se prononce à nouveau clairement.

J'en viens à l'article 37.

Mesdames, Messieurs, vous venez d'entendre l'exposé de mon ami M. Hellwig. Comme il n'est plus possible d'appliquer les articles 58 et 74, ayant constaté, d'autre part, une situation extrêmement dangereuse, explosive même, en Belgique, la Haute Autorité a fait preuve d'esprit d'à-propos en faisant jouer un article qu'on n'applique qu'en des circonstances exceptionnelles. Elle s'est engagée dans cette voie et a obtenu l'avis favorable du Conseil de ministres.

M. Hellwig a exposé les résultats de cette initiative, résultats qui ne sont pas encore définitifs. Il faut poursuivre cette action, peut-être même l'intensifier.

En troisième lieu, on a parlé de la reconversion.

Comme M. le président Malvestiti l'exprimait dans son discours que j'ai lu hier, nous nous sommes mis d'accord le 14 juin avec le Conseil de ministres pour organiser au mois de septembre une conférence sur les problèmes de la reconversion. Nous sommes fermement convaincus, Monsieur le Président, que l'action d'assainissement entreprise, combinée avec les moyens financiers de réadaptation et de reconversion, aboutira à une solution de ce grave problème des charbonnages marginaux.

D'autre part, Monsieur Bertrand, en ce qui concerne la limitation des importations, nous avons à nouveau recommandé au gouvernement allemand d'appliquer les droits des douanes, ce que vous savez, et nous poursuivons nos pourparlers visant à la limitation des importations en provenance de pays tiers.

Le fait est qu'aujourd'hui on n'importe plus dans les pays de la Communauté qu'environ 19 millions de tonnes au lieu de 45 millions.

Ainsi, Mesdames, Messieurs, la limitation des importations, la politique d'assainissement en accordant notre aide financière à la réadaptation, la reconversion, l'application de l'article 37, sont les points sur lesquels nous agissons pour le charbon.

Mais je suis d'accord avec M. Bertrand, ce n'est pas encore la solution. J'ai exposé les

points sur lesquels, pour le charbon uniquement, nous devrions agir, mais il faut agir aussi dans d'autres domaines et, comme la Haute Autorité l'a déclaré plusieurs fois par la bouche de son président et comme je l'ai dit encore hier, c'est dans le cadre d'une politique de l'énergie coordonnée que la solution de ce problème peut être trouvée, politique de l'énergie dont nous parlerons demain dans cette Assemblée.

M. Lapie prendra certainement la parole à cette occasion et M. Malvestiti a annoncé que nous envisageons avec les autres exécutifs d'établir un programme d'action d'urgence.

Enfin, la politique commerciale commune dans le domaine du charbon est très justement mentionnée dans le rapport de M. Poher. Cela complète la politique de la Haute Autorité. Quant à moi, je crois que cette politique ne peut pas immédiatement, directement, donner des résultats. Elle en donnera, ainsi qu'il est indiqué dans le rapport de M. Poher, peu à peu. Nous devons changer, adapter des mesures prises. Il n'y a pas de miracle.

Cette crise charbonnière est profonde, structurelle et ne peut être résorbée qu'au cours des années. Ne soyons pas pessimistes, certes, mais ne péchons pas par excès d'optimisme.

M. Bertrand a parlé de la révision de l'article 58. Je répondrai que c'est une grande révision, que la révision prend du temps et, enfin, que ce n'est pas seulement dans le domaine du charbon que nous pouvons trouver la solution, mais dans le domaine de l'énergie.

Je suis d'accord avec M. de la Malène et je regrette son absence momentanée : il faut la volonté politique des gouvernements pour pratiquer une telle politique de l'énergie. Si vous demandez à un gouvernement s'il a cette volonté, il répondra par l'affirmative, mais il s'agit de savoir comment on envisage cette politique et, pour le savoir, pour se mettre d'accord sur une politique, il faut bien, en tant qu'exécutif, discuter et faire des propositions.

Monsieur le Président, j'espère avoir répondu, dans cette brève intervention, sur les points essentiels aux questions de M. Bertrand.

Je donne à ce dernier l'assurance que la Haute Autorité est attentive aux problèmes très graves qui touchent à la Communauté et qu'elle fera tout pour prendre des mesures qui seraient de nature à diminuer les tensions et, en particulier, la charge que supportent les ouvriers. Mais elle ne peut faire cette politique, Monsieur le Pré-

sident — et elle le fera — que dans la mesure de ses pouvoirs.

*(Applaudissements.)*

**Presidente.** — La ringrazio, signor Spierenburg, per le sue lucide precisazioni.

Do ora la parola all'on. Deringer che l'ha chiesta per pochi minuti.

**Abg. Deringer.** — Herr Präsident, meine Damen und Herren, lediglich eine kurze Bemerkung! Herr Vizepräsident Coppé war so liebenswürdig, auf meine bescheidenen Anmerkungen zum Artikel 60 des Vertrages einzugehen. Nur zur Vermeidung von Missverständnissen über die verschiedenen Standpunkte möchte ich noch einmal deutlich sagen, dass ich persönlich die Preisvorschriften des Artikels 60 in ihrer jetzigen Form nicht für zweckmässig halte. Ich würde es begrüßen, wenn man das Diskriminierungsverbot auf Unternehmen mit Marktmacht, also auf marktbeherrschende Unternehmen und Kartelle, beschränken könnte, während die übrigen Unternehmen in der Handhabung ihrer Preise frei bleiben sollten.

Nur deshalb, weil ich mir darüber klar bin, dass eine solche klare Lösung, die gleiches Recht für den Bereich der Montanindustrie und der übrigen Wirtschaft schaffen würde, aus politi-

schen Gründen in absehbarer Zeit nicht zu erwarten ist, plädiere ich heute dafür, wenigstens eine wesentlich elastischere und wettbewerbsfreudigere Auslegung oder, wenn möglich, Formulierung des Artikels 60 § 2 anzustreben.

**Presidente.** — Nessun altro chiede la parola?

Comunico che l'Assemblea si pronuncerà in seguito su una proposta di risoluzione presentata dalla competente Commissione.

#### *Mitteilung über die Tagesordnung*

#### *Communication relative à l'ordre du jour*

#### *Comunicazione relativa all'ordine del giorno*

#### *Mededeling betreffende de agenda*

**Presidente.** — Questo pomeriggio dopo le dichiarazioni del sig. Hallstein e del sig. van der Schueren, il sig. Spierenburg, Vicepresidente dell'Alta Autorità, farà una dichiarazione sul mercato dei rottami.

Inoltre, la relazione dell'on. Gailly sulla sicurezza nelle miniere, è rinviata a questo pomeriggio, prima delle relazioni già iscritte all'ordine del giorno.

La seduta è sospesa.



EUROPÄISCHES PARLAMENT  
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE  
ASSEMBLEA PARLAMENTARE EUROPEA  
EUROPEES PARLEMENT

VERHANDLUNGEN

*Ausführliche Sitzungsberichte*

DÉBATS

*Compte rendu in extenso des séances*

DISCUSSIONI

*Resoconto stenografico delle sedute*

HANDELINGEN

*Stenografisch verslag der vergaderingen*

28. Juni 1960

•

28 juin 1960

N° 15 B

28 giugno 1960

•

28 juni 1960

Vorliegende Ausgabe enthält alle Interventionen in der vom Redner verwandten Sprache. Vollständige Ausgaben in den 4 Amtssprachen der Gemeinschaften werden später veröffentlicht.

Dans la présente édition, chaque intervention figure dans la langue utilisée par son auteur. Des éditions complètes dans les 4 langues officielles des Communautés seront publiées ultérieurement.

La presente edizione reca ogni intervento nella lingua usata dall'oratore. Le edizioni complete nelle 4 lingue ufficiali delle Comunità saranno pubblicate successivamente.

In deze publikatie is de tekst van het gesprokene in de door de sprekers gebruikte taal afgedrukt. De volledige uitgave in de vier officiële talen van de Gemeenschappen zal later verschijnen.

## INHALT

<i>Tätigkeit der EWG</i> .....	779
<i>Erklärung des Präsidenten des Besonderen Ministerrates der EGKS</i> .....	790
<i>Schrottfrage</i> .....	797
<i>Betriebssicherheit im Steinkohlenbergbau</i> ....	804
<i>Wissenschaftliche Forschung und Sicherheit der Arbeit</i> .....	809
<i>Haushaltsvoranschlag des Europäischen Parlaments</i> .....	822
<i>Haushalts- und Finanzfragen der EGKS</i> .....	827
<i>Vorlage eines Dokuments</i> .....	830
<i>Rechnungsabschluss für das Haushaltsjahr 1958 des Europäischen Parlaments</i> .....	830
<i>Änderung der Geschäftsordnung</i> .....	830
<i>Zuständigkeit des Ausschusses für Fragen der wissenschaftlichen und technischen Forschung</i> .....	831
<i>Tagesordnung der nächsten Sitzung</i> .....	833

## INDICE

<i>Attività della C.E.E.</i> .....	779
<i>Dichiarazione del Presidente del Consiglio speciale dei Ministri della C.E.C.A.</i> .....	790
<i>Problema del rottame</i> .....	797
<i>Sicurezza nelle miniere di carbone</i> .....	804
<i>Ricerca scientifica e sicurezza del lavoro</i> .....	809
<i>Bilancio dell'Assemblea Parlamentare Europea</i> .....	822
<i>Questioni di bilancio e finanziarie della C.E.C.A.</i> .....	827
<i>Presentazione di un documento</i> .....	830
<i>Chiusura dei conti dell'Assemblea Parlamentare Europea per l'esercizio 1958</i> .....	830
<i>Modifiche del Regolamento</i> .....	830
<i>Competenza della Commissione della ricerca scientifica e tecnica</i> .....	831
<i>Ordine del giorno della prossima seduta</i> .....	833

## SOMMAIRE

<i>Activité de la C.E.E.</i> .....	779
<i>Déclaration du président du Conseil spécial de ministres de la C.E.C.A.</i> .....	790
<i>Problème de la ferraille</i> .....	797
<i>Sécurité dans les mines de houille</i> .....	804
<i>Recherche scientifique et sécurité du travail</i> ..	809
<i>Budget de l'Assemblée parlementaire européenne</i> ..	822
<i>Questions budgétaires et financières de la C.E.C.A.</i> .....	827
<i>Dépôt d'un document</i> .....	830
<i>Clôture des comptes de l'Assemblée parlementaire européenne pour l'exercice 1958</i> .....	830
<i>Modification du règlement</i> .....	830
<i>Compétence de la commission de la recherche scientifique et technique</i> .....	831
<i>Ordre du jour de la prochaine séance</i> .....	833

## INHOUD

<i>Werkzaamheden van de E.E.G.</i> .....	779
<i>Verklaring van de Voorzitter van de Bijzondere Raad van Ministers van de E.G.K.S.</i> .....	790
<i>Schrootvraagstuk</i> .....	797
<i>Veiligheid in de kolenmijnen</i> .....	804
<i>Wetenschappelijk onderzoek en bedrijfsveiligheid</i> .....	809
<i>Begroting van het Europese Parlement</i> .....	822
<i>Budgettaire en financiële vraagstukken van de E.G.K.S.</i> .....	827
<i>Indiening van een document</i> .....	830
<i>Afsluiting van de rekeningen van het Europese Parlement voor het dienstjaar 1958</i> .....	830
<i>Wijziging van het Reglement</i> .....	830
<i>Bevoegdheid van de Commissie voor wetenschappelijk en technisch onderzoek</i> .....	831
<i>Agenda van de volgende vergadering</i> .....	833

CORRIGENDUM

In het stenografisch verslag der vergaderingen No. 15 B van 28 juni 1960, blz. 818 (redevoering van de heer Janssen), tweede kolom, derde alinea, moet het woord "niet" worden gevoegd tussen "hic et nunc" en "op moeten aandringen".

CORRIGENDUM

Im ausführlichen Sitzungsbericht Nr. 15 B vom 28. Juni 1960, Seite 818 (Rede von Herrn Janssen), zweite Spalte, dritter Absatz, ist das Wort "niet" zwischen die Worte "hic et nunc" und "op moeten aandringen" einzufügen.

CORRIGENDUM

Dans le compte rendu in-extenso N° 15 B du 28 juin 1960, page 818 (discours de M. Janssen), deuxième colonne, troisième alinéa, insérer le mot "niet" entre les mots "hic et nunc" et les mots "op moeten aandringen".

CORRIGENDUM

Nel resoconto stenografico n. 15 B del 28 giugno 1960, pag. 818 (discorso dell'on. Janssens), seconda colonna, terzo capoverso, inserire la parola "niet" fra le parole "hic et nunc" e le parole "op moeten aandringen".



SITZUNG AM DIENSTAG, 28. JUNI 1960 (Fortsetzung)

SÉANCE DU MARDI 28 JUIN 1960 (suite)

SEDUTA DI MARTEDI' 28 GIUGNO 1960 (seguito)

VERGADERING VAN DINSDAG 28 JUNI 1960 (voortzetting)

(Die um 13.15 Uhr unterbrochene Sitzung wird um 15.10 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Furler wiederaufgenommen.)

(La séance, suspendue à 13 h 15, est reprise à 15 h 10, sous la présidence de M. Furler.)

(La seduta, sospesa alle 13.15, è ripresa alle 15.10, sotto la presidenza dell'on. Furler)

(De Vergadering, te 13.15 uur geschorst, wordt te 15.10 uur hervat, onder voorzitterschap van de heer Furler.)

#### VORSITZ

#### PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

#### PRESIDENTE DELLA SEDUTA

#### VOORZITTER VAN DE VERGADERING

#### HERR FURLER

**Der Präsident.** — Die Sitzung ist wiederaufgenommen.

*Tätigkeit der EWG*

*Activité de la C.E.E.*

*Attività della C.E.E.*

*Werkzaamheden van de E.E.G.*

**Der Präsident.** — Nach der Tagesordnung wird nunmehr der Präsident der Kommission der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft den Dritten Gesamtbericht über die Tätigkeit der Gemeinschaft vorlegen. Ich erteile Herrn Präsidenten Hallstein hiermit das Wort.

**Herr Hallstein, Präsident der Kommission der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft.** — Herr

Präsident! Meine Damen und Herren! Ich habe heute die Ehre, den Dritten Gesamtbericht über die Tätigkeit der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft in die parlamentarische Diskussion einzuführen.

Dieser Bericht ist dem Hohen Hause zu Beginn des Monats zugegangen. Er schildert im einzelnen die vorbereitenden Arbeiten und die Beschlüsse, die von den Institutionen zwischen dem 20. März 1959 und dem 15. Mai 1960 eingeleitet oder verabschiedet wurden, um den gemeinsamen Markt in Erfüllung des Vertrages seiner Verwirklichung näherzubringen. Unser Bericht deutet gleichzeitig an, welchen Kurs die Institutionen, insbesondere die Kommission, im Laufe der nächsten Zeit steuern werden.

Ich sehe meine Aufgabe nicht darin, diese Aussagen im einzelnen zu wiederholen. Ich gehe vielmehr davon aus, dass die Aussprache hier den Folgerungen daraus und ergänzender Fragestellung gewidmet sein sollte, um zu einer übereinstimmenden Bestimmung unseres Standortes und inhaltlichen Definition unserer Arbeit zu gelangen.

Auch darf ich annehmen, dass die Ausführungen, die ich vor wenigen Tagen von diesem Platze aus in der gemeinsamen Sitzung dieses Hohen Hauses und der Beratenden Versammlung des Europarates gemacht habe, und ebenso die Ausführungen meines Herrn Kollegen Rey bei derselben Gelegenheit meinen Hörern noch gegenwärtig sind. Das enthebt mich der Notwendigkeit, heute noch einmal Grundsätzliches zu unseren Aussenbeziehungen und zur Entwicklungspolitik der Gemeinschaft zu sagen.

Die Festigung der Gemeinschaft, die Bekräftigung ihrer Realität nach innen wie nach aussen sind die wesentlichen Merkmale des Zeitabschnitts, über dessen Verlauf die Kommission in ihrem Dritten Gesamtbericht Zeugnis ablegt.

Ohne dem Thema vorgreifen zu wollen, möchte ich schon an dieser Stelle sagen, dass diese Festigung der Gemeinschaft nicht allein auf die buchstäbliche Vertragstreue der Mitgliedstaaten und das routinemässige Zusammenspiel der Institutionen zurückzuführen ist. Es war ein politischer Entschluss aller Beteiligten, der unserer Gemeinschaft das Leben gab, und es ist ein fortdauernder politischer Wille, der sie am Leben hält und sie die grossen und die kleinen Proben bestehen lässt, denen sie ausgesetzt ist. Der Ratsbeschluss vom 12. Mai dieses Jahres über die Beschleunigung des Vertragsrhythmus ist dafür der eindrücklichste Beweis.

Die vornehmste Rechtfertigung der Integration durch das Medium der wirtschaftlichen Verschmelzung ist der ökonomische Erfolg. Lassen Sie mich deshalb Ihnen zuerst einen kurzen Überblick über die Wirtschaftslage in der Gemeinschaft geben, verbunden mit einer Vorausschau auf die zu erwartende Entwicklung. Danach werde ich Ihnen Rechenschaft darüber geben, was an Aufgaben vor uns steht. Ich werde Ihnen dabei das aktuelle Programm unserer Aktion entwickeln. Zum dritten werden Sie mir schliesslich erlauben darauf einzugehen, wie unserer Meinung nach die Aufgaben zu bewältigen sind, das heisst, ich werde Ihnen unsere Auffassung über das Funktionieren und die mögliche strukturelle Entwicklung unseres institutionellen Instrumentariums darlegen.

Ich beginne mit der Wirtschaftslage der Gemeinschaft. Sie hat sich im Berichtszeitraum, also im Jahre 1959 und im ersten Quartal 1960, ausgesprochen befriedigend entwickelt. Auch in den letzten beiden Monaten ist hierin keine Änderung eingetreten. Der Konjunkturaufschwung, der in den meisten Mitgliedsländern zu Beginn des Frühjahres 1959 zu beobachten war und von dem im Laufe des Jahres auch die anderen Länder ergriffen worden sind, hielt unvermindert an.

Die Expansion ist vornehmlich auf zwei Faktoren zurückzuführen: einmal auf das anhaltende Wachstum der Exporte — die Ausfuhr der Gemeinschaft lag im ersten Quartal 1960 um 27 Prozent höher als in der entsprechenden Zeit des Vorjahres —, zum anderen auf eine Erweiterung der Anlageninvestitionen der Unternehmen, die sich beträchtlich beschleunigt hat und den Investitionen mehr und mehr den Charakter des am stärksten expansiven Elements der Gesamtnachfrage verleiht.

Öffentliche Investitionen und privater Verbrauch sind nicht im gleichen Masse gewachsen.

Wir haben aber Anzeichen dafür, dass die Nachfrage in den meisten Mitgliedsländern infolge einer beschleunigten Aufwärtsentwicklung der realen Lohneinkommen schneller zu steigen beginnt. Es lässt sich feststellen, dass dementsprechend die Industrieproduktion erneut zugenommen hat. Ihr Index, der schon im Jahre 1959 mit einer Zuwachsrate von 7 Prozent deutlich schneller gestiegen war als im Jahre 1958 und der im vierten Quartal des vergangenen Jahres den entsprechenden Vorjahresstand um 13 Prozent überschritten hatte, lag im ersten Quartal des laufenden Jahres, also des Jahres 1960, sogar um 14 Prozent höher als ein Jahr zuvor. Dabei ist die Produktionsausweitung in Italien besonders bemerkenswert, aber auch in den Niederlanden und in Deutschland wurden weiter hohe Wachstumsraten erzielt. In Frankreich und Belgien sind die Fortschritte noch etwas geringer, doch hat in diesen Ländern der Aufschwung auch später eingesetzt.

Die bisherige günstige Konjunkturentwicklung innerhalb der Gemeinschaft und die Steigerung der Gesamtnachfrage haben zu einer erheblichen Erweiterung der Einfuhr der Gemeinschaft aus dritten Ländern geführt. Die Wachstumsrate der Importe betrug in den letzten Monaten über 30 Prozent. In Parenthese möchte ich darauf hinweisen, dass die auch heute noch immer wieder geäusserten Befürchtungen mancher Nachbarländer der Gemeinschaft sich damit tatsächlich als unbegründet erwiesen haben.

Auch unsere Exporte haben, wie schon gesagt, erheblich zugenommen. Deshalb blieben die laufenden Zahlungsbilanzen der Mitgliedsländer in beträchtlicher Masse aktiv. Die Gold- und Devisenreserven unserer Mitgliedsländer erhöhten sich in den ersten vier Monaten dieses Jahres um weitere 600 Millionen Dollar auf insgesamt 12,3 Milliarden Dollar.

Ich hebe als besonders befriedigend hervor, dass auch Frankreich seine Devisenposition weiter verbessern konnte.

Es ist nicht überraschend, dass die Produktion der Gemeinschaft nicht auf unbegrenzte Zeit so aussergewöhnlich schnell ausgeweitet werden kann wie bisher. Die Reserven an Produktionskapazitäten und insbesondere an Arbeitskräften in einigen Ländern und in einigen Wirtschaftsbereichen sind zum grössten Teil ausgeschöpft. Ich denke beispielsweise an Deutschland und die Niederlande; ich denke an die metallverarbeitende Industrie. Eine gleich starke Produktivitäts- und Produktionssteigerung wie im Vorjahr ist deshalb für 1960 kaum zu erwarten.

Damit steht nicht im Widerspruch, dass wir für die absehbare Zukunft — jedenfalls bis Anfang 1961 — mit einem Anhalten der Hochkonjunktur in der Gemeinschaft rechnen können. Die Hochkonjunktur in den anderen Industrieländern und die nicht zuletzt durch unsere eigenen Importe verbesserte Devisenposition der Entwicklungsländer bieten der Gemeinschaft weiterhin günstige Exportaussichten. Es scheint auch eine Ausdehnung der Binnennachfrage angesichts der starken Investitionsneigung der Unternehmungen, die zudem durch die Beschleunigung der Vertragsausführung zusätzliche Impulse erfahren wird, und angesichts der steigenden privaten Verbrauchsausgaben sicher.

Es wäre sicher ungerechtfertigt, diesen günstigen Verlauf der Konjunktur allein auf den Prozess der zunehmenden wirtschaftlichen Verflechtung innerhalb der Gemeinschaft zurückzuführen. Dass diesem Faktor indessen eine erhebliche Bedeutung beizumessen ist, lässt sich am Beispiel der Entwicklung des Handelsaustausches zwischen den Gemeinschaftsländern und seiner Wirkung auf die konjunkturellen Tendenzen eindrücklich dartun. Es zeigt sich daran klar, dass die Probleme der Hochkonjunktur sich im Rahmen der Gemeinschaft besser lösen — und lösen lassen — als in einzelnen, isolierten Volkswirtschaften.

Der Warenaustausch innerhalb der Gemeinschaft hat schon im Jahre 1959 relativ schnell zugenommen. Hierfür waren nicht allein konjunkturelle Gründe ursächlich, sondern — es besteht in diesen Dingen eine Wechselwirkung — sehr wesentlich auch die Erkenntnis der Wirtschaft, dass die Integration sicher voranschreiten werde. Der Warenaustausch ist im ersten Quartal 1960 nunmehr weiter um 37 % gestiegen. Diese Entwicklung nun — das ist die Feststellung, auf die es hier ankommt — hat bereits unverkennbar dazu beigetragen, die Harmonisierung der Konjunktur in der Gemeinschaft auszuweiten. Auf diese Weise hat das Wachstum ohne inflationistische Spannungen vor sich gehen können, und damit ist ein erster Beweis für die von uns immer vertretene These geliefert worden, dass die Integration unserer sechs Volkswirtschaften eine verstärkte Expansion mit geringeren Gefahrenmomenten bewirken werde. Der zunehmende Warenaustausch hat die Wirtschaft der Länder mit noch relativ geringer Nachfrage — wie Frankreich und Belgien — belebt und umgekehrt Spannungen in den Ländern gemildert, in denen das Konjunktur- und Beschäftigungsniveau hoch ist. Wir können damit rechnen, dass sich diese ausgleichende Entwick-

lung infolge der beschleunigten Verwirklichung der Vertragsziele noch verstärken wird.

Dazu allerdings—und, Herr Präsident, hiermit leite ich bereits von der Frage nach dem, was ist, über zu der Frage nach dem, was getan werden muss — kann es nicht ausreichen, den Konjunkturablauf allein dem ungenügend gesicherten Automatismus zu überlassen, den ich beschrieb. Wir haben immer betont, dass der Vertrag von Rom eine Wirtschaftsunion und nicht lediglich eine Zollunion zum Ziele hat und dass dementsprechend eine Beschleunigung der Zollunionselemente nicht zu einer Verschiebung des inneren Gleichgewichts des ganzen Vertragswerks führen darf. Die Kommission war deshalb stets der Ansicht, dass auch für alle anderen Elemente, d. h. die im Verträge vorgesehenen gemeinsamen Politiken, eine beschleunigte Zeitfolge angestrebt werden muss. Sie hat daher dem Rat bereits in ihren Beschleunigungsempfehlungen konkrete Vorschläge und Anregungen für die beschleunigte Anwendung einiger weiterer besonders wichtiger Teile des Vertrages unterbreitet. Auf Grund der Beratungen des Europäischen Parlaments und nach den Erörterungen mit dem Rat ist nunmehr ein eingehenderes Aktionsprogramm für den Gesamtarbeitsbereich der Kommission entworfen worden.

Ich möchte das Wesentliche daraus mitteilen. Es handelt sich um die folgenden 8 Bereiche :

1. Auf dem Gebiete der Handelspolitik halten wir es zunächst für erforderlich, die seit langem im Gange befindlichen Vorbereitungen um die Methoden der gemeinsamen Handelspolitik zu erarbeiten, zu intensivieren. Im einzelnen heisst das folgendes.

Diese Anstrengungen müssen systematisiert und verstärkt werden, damit bereits in absehbarer Zeit die ersten Anfangsschritte einer gemeinsamen Handelspolitik getan werden können.

Weiterhin wird die Ausarbeitung gewisser allgemeiner Grundsätze der Handelspolitik zu beschleunigen sein, die den Mitgliedstaaten als Anhalt für die tägliche Praxis dienen sollen. Es wird ein handelspolitisches Aktionsprogramm aufzustellen sein mit einer Begrenzung auf das Ende der ersten Phase der Übergangsperiode, das heisst bis zum Ende des Jahres 1961, was es erlaubt, mehr Erfahrungen zu sammeln und sie zu verwerten.

Sodann sehen wir es als notwendig an, die Koordinierung der handelspolitischen Verhandlungen der Mitgliedstaaten zu verbessern. Diese Konsultationen, die schon bisher vorgenommen

wurden, sollten nunmehr systematisch in bestimmten Fällen und mit einem Verfahren stattfinden, das ihnen eine möglichst grosse Wirksamkeit sichert. Ausserdem könnte daran gedacht werden, in die bilateralen Handelsabkommen der Länder eine EWG-Klausel nach dem Muster der Benelux-Klausel aufzunehmen, die eine Synchronisierung der Laufzeit aller bilateralen Abkommen und damit deren Überleitung in die gemeinsame Handelspolitik erleichtert.

Die weitere Frage der Vereinheitlichung der Liberalisierungsmassnahmen der Mitgliedstaaten ist nach dem Ratbeschluss vom 12. Mai, der so bald wie möglich die Beseitigung der mengenmässigen Beschränkungen vorsieht, etwas zurückgetreten. Solange aber das Problem der Einfuhr von Industriewaren aus Ländern mit aussergewöhnlich niedrigen Gestehungskosten nicht gelöst und deshalb eine Erweiterung der OEEC-Liberalisierung auf die GATT-Partner nicht ohne weiteres möglich ist, bleibt auch hier eine Aufgabe, die bald gelöst werden sollte.

Endlich hält die Kommission es für notwendig, in gewissen Fällen die ersten gemeinschaftlichen Handelsvertragsverhandlungen im Sinne des Artikels 113 unseres Vertrages zu führen. Es besteht, wenn nicht in dieser Richtung etwas unternommen wird, die Gefahr, dass Drittstaaten aus dem getrennten Auftreten der Mitgliedstaaten unerwünschte Vorteile ziehen und dass auch der freie Warenverkehr innerhalb der Gemeinschaft beeinträchtigt wird. Wir wollen damit nicht das in Artikel 113 für das Ende der Übergangsperiode vorgesehene Verfahren in Gang setzen; wir halten aber schon jetzt eine deutlichere Darstellung der handelspolitischen Geschlossenheit der Gemeinschaft für wünschenswert. Die Formen dieser Zusammenarbeit können den jeweiligen Umständen angepasst werden.

2. Der allgemeine wirtschafts- und finanzpolitische Aufgabenbereich der Kommission wird durch die Beschleunigung der Zollunion vor allem in der Weise berührt, dass mit zunehmendem Abbau der Hindernisse des Waren- und auch des Kapitalverkehrs die Möglichkeit wächst, dass wirtschaftspolitische Massnahmen eines Mitgliedstaates direkte und indirekte Rückwirkungen auf die Wirtschaft der anderen Mitgliedstaaten haben können. Das legt es zunächst allen Mitgliedstaaten noch näher als bisher, bei allen ihren wirtschaftspolitischen Entscheidungen Rücksicht auf die Ziele unseres Vertrages zu nehmen.

Der Vertrag sieht eine Koordinierung der Wirtschafts- und Finanzpolitik der Mitglied-

staaten vor, und zwar fällt dem Ministerrat nach dem Vertrag generell die Aufgabe zu, für die Abstimmung der Wirtschaftspolitik der Mitgliedstaaten zu sorgen. Ein besonderes Koordinierungsinstrumentarium ist in seinen Ansätzen bereits vorhanden, das diese Aufgabe zu bewältigen helfen soll: der Währungsausschuss und der konjunkturpolitische Ausschuss; die regelmässigen Treffen der Finanzminister können dafür gleichfalls grosse Bedeutung bekommen.

Besonders auf dem Gebiet der Konjunkturpolitik wird dieses Instrumentarium seine Tauglichkeit zu beweisen haben. Die koordinierte Wirtschaftspolitik der Mitgliedstaaten wird sich unter Mitwirkung der Kommission aber auch stärker als bisher mit der Regionalpolitik befassen müssen; denn zweifellos kann die Beschleunigung bestehende regionale Unterschiede früher und schärfer hervortreten lassen.

Abgesehen von der künftigen Aktivität auf diesem Gebiet hat die Kommission in dem Strukturprogramm ihrer agrarpolitischen Vorschläge bereits eine erste und, wie sie glaubt, bedeutsame Initiative auf diesem Gebiet ergriffen.

Schon im Laufe des vergangenen Jahres hat die Kommission sodann mit grosser Aufmerksamkeit die Fragen verfolgt, die sich auf dem Gebiet der Energiewirtschaft gestellt haben. Sie hat in der interexekutiven Gruppe mit der Hohen Behörde der Kohle- und Stahlgemeinschaft und der Kommission der Atomgemeinschaft zusammengearbeitet.

Eine Koordinierung der Energiepolitik ist von wachsender Bedeutung. Zu den vielen Gründen, die für eine solche Koordinierung sprechen und die bereits bestanden, als auf den europäischen Energiemärkten noch eine relative Knappheit herrschte, treten nunmehr die durch Preissenkungen und Wettbewerbsschwierigkeiten verursachten Probleme hinzu. Die einzelnen Regierungen nehmen angesichts der wachsenden Haltenbestände und der zunehmenden Arbeitslosigkeit in den Kohlenrevieren oder des — in einigen Ländern sehr erheblichen — Rückgangs der Preise für Heizöl eine wenig übereinstimmende Haltung ein.

Diese unterschiedlichen Konzepte tragen nicht dazu bei, den gemeinsamen Energiemarkt dort zu erhalten, wo er bereits verwirklicht ist, oder seine Errichtung dort zu begünstigen, wo er bisher noch nicht besteht. Sollten die Auffassungen der Regierungen in Zukunft noch weiter auseinandergehen, so könnte der freie Verkehr der Energieträger und möglicherweise auch der

Verkehr einer Reihe von Erzeugnissen, bei deren Herstellung die Energie ein wichtiger Kostenfaktor ist, gefährdet werden. Die Frage der Harmonisierung der Energiepolitik ist daher ernst. Neben dem erwähnten interexekutiven Ausschuss sind Arbeitsgruppen gebildet, in denen Beamte der Mitgliedstaaten und der beiden anderen Gemeinschaften mitarbeiten.

3. Für den Binnenmarkt sieht der Beschleunigungsbeschluss vom 12. Mai bekanntlich einen schnelleren Zoll- und Kontingentsabbau vor. Dies hat zur Folge, dass auch die sogenannten vier Freiheiten des Vertrages: der freie Kapitalverkehr, der freie Dienstleistungsverkehr und die Freizügigkeit der Niederlassung, die Freizügigkeit der Arbeit schneller verwirklicht werden müssen. Für den Kapitalverkehr eröffnen bereits vorhandene Vorschläge der Kommission die Möglichkeit, grosse Fortschritte zu erzielen; und die Kommission wird diese Vorschläge, falls erforderlich, ergänzen. Ihr Programm zur Beseitigung der Hindernisse des Dienstleistungsverkehrs wird die Kommission dem Ministerrat noch vor dem Beginn der Sommerpause vorlegen.

Das Programm zur Beseitigung der Hindernisse des Niederlassungsrechts wiederum liegt dem Rat bereits vor, und zwar seit dem März dieses Jahres; die Kommission hofft, dass es vom Rat mit Vorrang behandelt wird. Der Vorschlag der Kommission für die Herstellung der Freizügigkeit der Arbeitskräfte endlich ist fertiggestellt und wird dem Rat in diesen Tagen unterbreitet werden.

Ein besonderes Hindernis für die Bildung des freien Binnenmarktes stellen bekanntlich die verschiedenen nationalen Handelsmonopole dar. Wir meinen, dass es am meisten Erfolg verspricht, wenn jeder Mitgliedstaat zusammen mit der Kommission jeden einzelnen Fall prüft. Diese Prüfung sollte zu einem präzisen Programm für die Beseitigung aller Diskriminierungen führen, die diese Monopole bisher für die Staatsangehörigen der Mitgliedstaaten mit sich gebracht haben. Das gilt insbesondere auch für die grossen Tabakmonopole, für die die Kommission den Mitgliedstaaten bereits früher ihre Ansicht über das zu ergreifende Umwandlungsverfahren mitgeteilt hat.

4. Auf dem Gebiet der Wettbewerbspolitik muss davon ausgegangen werden, dass die Errichtung des Binnenmarktes weiter durch gewisse Unterschiede in den Rechtssystemen der Mitgliedstaaten und durch die Verschiedenheit der Steuersysteme behindert wird. Für die

Rechtsangleichung will die Kommission dem Rat deshalb noch im Jahre 1961 ein ins einzelnehendes Programm vorlegen. Sie nimmt in Aussicht, darin eine zeitliche Reihenfolge vorzuschlagen, um die störenden Unterschiede bis zum Ende der Übergangszeit auszugleichen.

Was das Steuerwesen anlangt, so hat die Kommission bereits Vorschläge über die Umsatzausgleichsteuer und die Umsatzsteuerrückvergütungen vorgelegt, die vom Rat abschliessend behandelt worden sind. Die auf diesem Gebiet gefassten Beschlüsse werden allzu unmotivierte und für den Gemeinsamen Markt störende Änderungen dieser Abgaben und Vergütungen künftig verhindern. 1961 will die Kommission dem Rat ein allgemeineres Steuerharmonisierungsprogramm vorlegen, in dem der Schwerpunkt auf der Harmonisierung der Umsatz- und der Verbrauchsteuern liegt. Auch die bei anderen Steuerarten erforderlichen Massnahmen werden geprüft.

Schliesslich wird sich die Kommission weiter ohne Verzug mit den Wettbewerb verfälschenden Praktiken befassen, seien es solche der Wirtschaft selbst, seien es staatliche Massnahmen dieser Art in Gestalt von Subventionen. Auf dem Gebiet der Kartell- und Wettbewerbspolitik wird sie noch vor dem 1. Oktober eine Verordnung zur Anwendung der Wettbewerbsregeln des Vertrages vorlegen. Diese Verordnung soll es ermöglichen, die bisher erkennbar gewordenen Verfahrensschwierigkeiten zu beseitigen. Auf dem schwierigen und auch politisch heiklen Rechtsgebiet der staatlichen Subventionen ist die Kommission in besonderem Masse auf die Mitwirkung der nationalen Verwaltungen angewiesen. Sie muss deshalb hier die Regierungen noch einmal um ihre besondere Unterstützung bitten.

5. Auch die sozialpolitischen Aufgaben der Kommission müssen im Lichte der Beschleunigung neu überdacht werden. Ein wichtiges Instrument zur Lösung etwa aus der Beschleunigung erwachsender sozialpolitischer Probleme steht der Kommission nunmehr in Gestalt der vom Ministerrat jetzt beschlossenen Verordnung über den Sozialfonds zur Verfügung. Diese Verordnung sieht nämlich ausdrücklich vor, dass der Anwendungsbereich des Fonds auf Vorschlag der Kommission durch Beschluss des Rates erweitert werden kann. Die Kommission wird von dieser Bestimmung Gebrauch machen, wann immer sich die Notwendigkeit hierfür ergibt.

Die zu erwartende beschleunigte Expansion der Wirtschaft in der Gemeinschaft macht es notwendig, ihr Potential an Arbeitskräften soweit als möglich zu nutzen. Hierzu bedarf es jedoch einer dynamischeren Politik der Mitgliedstaaten auf dem Gebiet der Berufsausbildung. Die Kommission wird daher dem Rat in naher Zukunft die im Vertrag vorgesehenen Vorschläge zur Durchführung der gemeinsamen Politik in bezug auf die Berufsausbildung vorlegen, mit denen ein Gemeinschaftsprogramm angestrebt wird; für später sind ergänzende Vorschläge beabsichtigt. Sonderaktionen mit Vorrang für einzelne Gebiete oder Wirtschaftszweige werden in Aussicht genommen, bei denen die allgemeine Entwicklung der Beschäftigungslage und die sozialen Schwierigkeiten besonders berücksichtigt werden sollen, die sich infolge der Beschleunigung der Zeitfolge des Vertrages ergeben könnten. Wir beabsichtigen ferner, demnächst Empfehlungen für ein gemeinsames Programm des Austausches junger Arbeitnehmer vorzulegen.

6. In der Landwirtschaftspolitik ist die Kommission nach dem von ihr selbst herbeigeführten Beschluss des Rates vom 12. Mai gehalten, ihre endgültigen Vorschläge für die gemeinsame Politik dem Rat bis zum 30. Juni zuzustellen. Ich freue mich, dem Hohen Haus mitteilen zu können, dass die Kommission dabei ist, ihre endgültigen Vorschläge fertigzustellen, und dass sie in diesen Tagen dem Ministerrat übermittelt werden. Die Anregungen, die uns in Debatten und Stellungnahmen des Wirtschafts- und Sozialausschusses und in den eingehenden Erörterungen im Schosse des Europäischen Parlaments vermittelt worden sind, sind von der Kommission auf das gründlichste durchgearbeitet und in vielen Änderungen — Verbesserungen, wie wir hoffen — verwertet worden. Damit hat die Kommission das erste, was ihr auf diesem Gebiet obliegt, getan, und es ist nun an den Mitgliedstaaten, sich mit diesen Vorschlägen zu befassen. Sosehr wir uns bewusst sind, dass wir es auf diesem Gebiet so wenig wie auf anderen jedem recht machen können, sosehr hoffen wir auf der anderen Seite, dass unsere Vorschläge eine brauchbare Grundlage für die Lösung bilden.

Ich glaube nicht zu übertreiben, wenn ich sage, dass die gemeinsame Landwirtschaftspolitik das Schwierigste ist, was unserer Gemeinschaft überhaupt aufgegeben ist. Der Vertrag hat — wenn wir hinter die formale Fassade seines Landwirtschaftsteils blicken — im Grunde die Lösung versagt — vertagt eben auf das Verfahren, in dessen Mitte wir uns befinden.

Worin besteht die Schwierigkeit? Sie alle kennen die Ausgangssituation, die durch zwei Tatsachen bestimmt ist.

Einmal ist es der Umstand, dass die Landwirtschaft gegenüber dem gewerblichen Bereich um viele Jahrzehnte im Rückstand ist. Lange Zeit konnte man sich damit abfinden; in einer Epoche jedoch, wo die wirtschaftliche Entwicklung eine derartige Geschwindigkeit angenommen hat und zu einer so tiefgehenden Umwandlung unserer ganzen Lebensordnung führt wie heute, bleibt es auch der Landwirtschaft nicht erspart — zu ihrem eigenen Besten, wie ich sagen möchte —, den Anschluss an die übrige Wirtschaft zu finden.

Der zweite Umstand ist die bisherige Beschränkung der europäischen Landwirtschaft auf die nationalen Räume. Diese traditionelle Abschliessung in den nationalen Grenzen hat mannigfache Ursachen. Sie ist historisch ein Stück der nationalstaatlichen Entwicklung; sie hat wirtschaftliche, politische und geographische Ursachen, auch strategische Gründe haben eine grosse Rolle gespielt; aber gerechtfertigt ist diese Abschliessung heute nicht mehr, und sie ist auch nicht mehr möglich.

Die Gründung des Gemeinsamen Marktes fällt zusammen mit dem natürlichen Ende dieser beiden traditionellen Umstände, in deren Zeichen die europäische Landwirtschaft noch gestern gestanden hat. Der Gemeinsame Markt schafft die Schwierigkeit nicht, der wir gegenüberstehen. Alle Fragen, vor denen heute die Landwirtschaft der Gemeinschaft steht, würden sich auch gestellt haben, wenn der Gemeinsame Markt nicht entstanden wäre. Nur hätten sie sich dann gestellt ohne die zusätzlichen Lösungsmöglichkeiten, die ein grosszügiges und vorausschauendes Gemeinschaftskonzept bietet. Der Gemeinsame Markt ist ein neuer Anfang, eine Chance auch für die Landwirtschaft.

Was die Methodik, den Stil der zu entwickelnden gemeinsamen Landwirtschaftspolitik angeht, so ist es überflüssig zu sagen, dass wir von der Antithese « dirigistische oder marktwirtschaftliche freie Agrarpolitik » wenig Hilfe zu ihrer Bestimmung zu erwarten haben. Die Probleme der Agrarwirtschaft können nur mit Methoden gelöst werden, die solche vereinfachenden Schlagworte hinter sich lassen. Es ist sicher kein Zufall, dass alle Industrieländer der Erde die Agrarprobleme mit besonderen Methoden und Massnahmen angehen.

Über eines aber wollen wir jeden Zweifel ausschliessen: Die künftige europäische Agrarord-

nung wird, auch wenn sie mit Eingriffen arbeitet, eine freiheitliche Ordnung sein, es werden in ihr freie Menschen wirtschaften, die Herr ihrer eigenen Entschlüsse sind und denen Staat und Gemeinschaft als Helfer und nicht als Befehlsgeber gegenüberreten. Von allen Kriterien, durch die unsere europäische Agrarpolitik definiert wird, ist dies das wichtigste in einer Zeit, deren historisches Signum die Tragödie der Freiheit ist. Die Tragödie der Freiheit aber ist überall, wo sie sich vollzieht, zu allererst die Tragödie des Bauerntums. Was sich in den letzten Monaten im sowjetisch besetzten Teil Deutschlands vollzogen hat, ist dafür das neueste erschütternde Beispiel.

7. Schliesslich waren die Wirkungen der Beschleunigung auf die Verkehrspolitik zu bedenken. Es bestehen hier drei grosse Gruppen von Aufgaben, die durch die Beschleunigung berührt werden.

Zunächst der Abbau der Diskriminierungen. Ich bin glücklich, dem Hohen Hause mitteilen zu können, dass gestern unser Ministerrat, zusammengesetzt aus den Verkehrsministern der Mitgliedstaaten, den Verordnungsentwurf in Ausführung von Artikel 79 §§ 1 und 3 einstimmig angenommen hat. Diese Verordnung sieht die Abschaffung bestimmter Diskriminierungen im Verkehr vor. In bezug auf die Einführung der Publizität der Verkehrspreise und -bedingungen hat der Rat einstimmig einen modifizierten Vorschlag der Kommission angenommen. Diese Publizität soll prinzipiell im Rahmen der allgemeinen Verkehrspolitik bis zum 1. Juli 1963 durchgeführt werden. Anderenfalls wird sie in Ausführung des Artikels 79 festgelegt. Ausserdem erkennt das einstimmig angenommene Reglement der Kommission das Kontrollrecht und das Sanktionsrecht zu.

Die zweite Aufgabe der Verkehrspolitik ist die Schaffung eines gemeinschaftlichen Verkehrsnetzes. Je schneller der Aufbau des Gemeinsamen Marktes voranschreitet, um so dringender und um so früher stellt sich das Bedürfnis, die Infrastruktur diesem neuen Wirtschaftsraum anzupassen. Die Kommission hat daher Vorschläge ausgearbeitet, um die sechs getrennten Verkehrsnetze, die bisher noch bestehen, zu einem gemeinschaftlichen Verkehrsnetz zusammenzuschliessen. Sie hat sich dabei von dem Gedanken leiten lassen, dass für jeden der drei Verkehrsträger die Notwendigkeit besteht, ein solches Gemeinschaftsnetz zu schaffen.

Diese Aufgabe greift bereits über in den dritten grossen Komplex — die Ausarbeitung einer

gemeinschaftlichen Verkehrspolitik. Auf diesem Gebiet gehen die Ansichten der Regierungen — leider muss das festgestellt werden — vorläufig noch sehr auseinander. Die Kommission erwägt deshalb, eine Generaldiskussion über dieses Problem, vielleicht im Stile der Landwirtschaftskonferenz von Stresa, zu veranstalten. Die Grundsätze, auf die sich nach Ansicht der Kommission diese gemeinschaftliche Verkehrspolitik gründen sollte, werden so beschleunigt formuliert werden, dass schon im nächsten Jahr eine solche Generaldiskussion stattfinden könnte.

8. In dem Verhältnis zu den assoziierten Ländern und Gebieten der Gemeinschaft ist das akuteste Problem dadurch aufgeworfen, dass zahlreiche dieser Gebiete die staatliche Unabhängigkeit erlangt haben oder in absehbarer Zeit erlangen werden. Unser Vertrag enthält keine Bestimmungen für diesen Fall. Andererseits ist klar, dass der Ablauf des gegenwärtig den Vertrag ergänzenden Assoziierungsabkommens am 31. Dezember 1962 nicht abgewartet werden kann, um die Frage des neuen Verhältnisses der genannten Gebiete zur Gemeinschaft zu lösen. Eine pragmatische Lösung bietet sich an und ist juristisch vertretbar — Herr Abgeordneter Metzger hat schon vor drei Tagen in diesem Hause dazu auf Grund der Pressemeldungen Stellung genommen — : nämlich die Erlangung der Unabhängigkeit nicht als einen Beendigungstatbestand für das Assoziationsverhältnis zu würdigen, vielmehr auf der tatsächlichen Grundlage des bisherigen Zustandes — wenn und solange die Beteiligten zur Fortsetzung bereit sind — den Fortbestand des Assoziationsverhältnisses anzunehmen. Diese Lösung, deren politische und praktische Tauglichkeit kaum der Erläuterung bedarf, stellt einige organisatorische Fragen, die mit praktischem Sinn gelöst werden müssen. Der unabhängig gewordene Staat hat die Wahl, entweder sich weiter durch das bisherige Mutterland vertreten zu lassen oder unmittelbar Beziehungen mit der Gemeinschaft herzustellen — ohne dass dadurch die Notwendigkeit entsteht, institutionelle Änderungen vorzunehmen, die zu einer Änderung des Vertrages von Rom führen würden. Das fortgesetzte Assoziationsverhältnis schliesst natürlich auch den Zugang zum Entwicklungsfonds ein.

Herr Präsident, meine Damen und Herren, damit schliesse ich die Darstellung der sachlichen Aufgaben ab, die unmittelbar vor uns liegen, um nunmehr ein paar Bemerkungen über ihr Instrumentarium zu machen, das heisst über die Institutionen. Welches sind auf diesem Gebiet die Lehren der Erfahrung ?

Unnötig zu sagen, dass diese Frage mehr als nur organisatorisch-technische Bedeutung hat. Sie ist eine politische Frage. Ja, es ist nur eine geringe Übertreibung, wenn man sagt: Das unmittelbar Politische an unserer Gemeinschaft ist das Institutionelle. Da aber das entscheidende Anliegen der Integration ein politisches Anliegen ist, liegt also die zentrale Bedeutung der institutionellen Frage auf der Hand.

Dies sagen heisst nicht, den politischen Wert unserer Gemeinschaft an der heutigen institutionellen Frage allein messen. Die europäische Integration ist ein Prozess, eine *creation continue*, nicht ein Zustand. Die Frage lautet also nicht nur: Wieviel integrierende Kraft steckt in der Wirklichkeit dieses Augenblickes? Sie lautet auch: Wieviel Entwicklungskraft, wieviel Entwicklungschancen stecken darin?

Der materielle politische Gedanke, der dem Vertrag zugrundeliegt, hat nichts von seiner Wahrheit verloren: durch wirtschaftlichen Zusammenschluss eine faktische Solidarität zu schaffen. Dieser Zusammenschluss bewirkt die Verflechtung, das wechselseitige Abhängigsein, durch das am Ende in jedem Bürger unserer sechs Völker das Bewusstsein der Gemeinsamkeit lebendig werden muss.

Damit ist die Aufgabe gestellt. Diesen Prozess des Zusammenwachsens im zentralen Lebensbereich des Ökonomischen anzuleiten und zu seinem endlichen Erfolg zu lenken, zu der politischen Gemeinschaft, das ist den Organen der Gemeinschaft aufgegeben. Es ist für alle Beteiligten eine ebenso sehr technische wie politische Aufgabe.

Auch vom Gegenstand her, nicht nur vom Motiv her, ist sie politisch. Denn das Hauptmittel jener Zusammenfügung der bisher getrennten Wirtschaften unserer Mitgliedstaaten ist die Zusammenfügung, die Vergemeinschaftung ihrer Wirtschaftspolitiken.

Auch die Aufgabe der Kommission ist daher ebenso sehr politisch, wie sie technisch ist. Wir würden schlechte Vorschläge für die Landwirtschafts- oder die Verkehrspolitik machen, wir würden weniger als halbe Arbeit leisten, wenn wir uns auf technische Überlegungen, auf eine «akademische Fleissarbeit» beschränkten. Deshalb sind wir auch einem Parlament verantwortlich, einer politischen Instanz, die unser Tun mit politischen Massstäben misst.

Es ist klar, dass damit unsere Schöpfung als ein Beitrag zu der politischen Lösung — zu jener

Lösung, die Präsident de Gaulle kürzlich als eine «imposante confédération» bezeichnet hat — in einen grösseren Zusammenhang gestellt wird, in den allgemein-politischen. Denn jede Politik ist eine Einheit, ungeachtet ihrer Zweige und ihrer Ausdrucksformen. Damit wird alles auch für uns bedeutsam, was sonst im Bereich europäischer Politik geschieht.

Daraus folgt wohl kaum, Herr Präsident, dass es meine Aufgabe ist, zu allen Ereignissen und Vorgängen, die die Europapolitik innerhalb unserer Gemeinschaft betreffen, heute zusammenhängend Stellung zu nehmen. Auch zeichnet sich da vieles erst theoretisch ab, oder es ist, wie die politische Konsultation der Aussenminister oder die regelmässigen Treffen vieler Fachminister der sechs Regierungen, noch im Stadium des Experiments. Aber es gibt doch zwei direkte Berührungen mit dem eigenen Verantwortungsbereich unserer Gemeinschaft, und dort, wo sie stattfinden, muss die Gemeinschaft ihre Haltung definieren.

Die eine ist da gegeben, wo die Gemeinschaft in Gefahr gerät, ihres Inhalts — sei es auch nur teilweise — beraubt zu werden. Angelegenheiten der Gemeinschaft werden — ich spreche theoretisch — in ein anderes Verfahren abgeleitet, als unser Vertrag dafür vorsieht, ein Verfahren zum Beispiel ohne Beteiligung der Kommission oder ohne Beachtung der Regeln für unseren Ministerrat, etwa der Möglichkeit der Mehrheitsentscheidung.

Es ist klar, dass das nicht hingenommen werden könnte. Es würde die Zerstörung unserer organisatorischen Ordnung einleiten. Sachfremde Erwägungen könnten sich bei der Bemühung um die Kompromisse einschleichen usw. Die Kommission jedenfalls, die ausdrücklich als Hüter des Vertrages bestellt ist, würde nicht untätig bleiben. Ich versichere ausdrücklich: Das Europäische Parlament wird sich insoweit auf die Kommission verlassen können.

Ich benutze diese Gelegenheit, das Hohe Haus wenigstens summarisch davon zu unterrichten, in welchem Umfang die Kommission bisher Anlass gehabt hat, sich mit der Frage von Vertragsverletzungen der Mitgliedstaaten zu beschäftigen und was sie da getan hat. Zwei Feststellungen sind am Platze:

Die erste ist die, dass derartige Fälle bisher nur selten eingetreten sind. Das verdient um so grössere Beachtung, als die Durchführung des Vertrags in seinen einzelnen Bestimmungen besonders hinsichtlich der Zölle und mengen-

mässigen Beschränkungen den Verwaltungen der Mitgliedstaaten teilweise sehr komplizierte und sehr technische Aufgaben stellt.

Die zweite Feststellung ist, dass die Kommission es in keinem Falle versäumt hat, die notwendigen Schritte einzuleiten, und dies, wie sich bis jetzt bereits zu zeigen beginnt, mit einem durchaus befriedigenden Erfolg. Es sind bisher 15 solcher Fälle aufgetreten, und in 14 von ihnen hat die Kommission das Verfahren gemäss Artikel 169 eingeleitet, ein Verfahren, in dem bekanntlich zunächst der Staat zur Stellungnahme aufgefordert wird, sodann eine begründete Stellungnahme der Kommission ergeht und es schliesslich, wenn der Staat die gewünschten Massnahmen nicht ergreift, der Kommission anheimgegeben ist, den Gerichtshof anzurufen.

Zu diesem letzten Schritt — der Anrufung des Gerichtshofes — ist es bisher noch nicht gekommen. In einem Falle konnte eine abschliessende befriedigende Regelung gefunden werden, indem der Staat die erforderlichen Massnahmen ergriff. In weiteren sechs Fällen ist die Prüfung zwar noch nicht endgültig abgeschlossen, doch hat es den Anschein, als sei die Stellungnahme des Staates zufriedenstellend. In drei weiteren Fällen wird die Stellungnahme der Regierung noch geprüft. Schliesslich ist in vier Fällen die Frist zur Antwort noch nicht abgelaufen, und in einem Falle hat die angesprochene Regierung aus technischen Gründen um eine Fristverlängerung gebeten.

Noch etwas ist wert, gesagt zu werden: Es gibt in dieser Statistik keine geographischen Schwerpunkte: alle sind gleich treu, alle gleich sündig!

Ich nehme den Faden meiner Darstellung wieder auf. Die zweite Berührung allgemeiner Politik unserer Mitgliedstaaten mit dem Verantwortungsbereich der Gemeinschaft liegt auf jenen Randgebieten unseres Vertrages vor, wo formal eine uneingeschränkte Zuständigkeit der nationalen Politik gegeben zu sein scheint, wo aber eine loyale und sinn gerechte Auslegung des Vertrages eine Kooperationspflicht der Mitgliedstaaten ergibt. Hier kommt es entscheidend auf guten Willen an. Hier ist die Kommission unermüdlich am Werk, verbend mit dem Mittel der Überzeugung und der Überredung. Manchmal ist es mühsam; im ganzen — ich hoffe, meine Kollegen werden nicht widersprechen — haben wir wohl keinen Grund zu grosser Enttäuschung.

Noch eine letzte Bemerkung ist angezeigt. Jener innere Zusammenhang aller Politik, von

dem ich ausging, scheint mir zu fordern, dass man auch in Bereichen ausserhalb der strikten Vertragsanwendung mit den Organen der Gemeinschaft zusammenarbeitet. Gewiss haben wir kein Monopol der europäischen Politik. Aber wir haben — ich nehme einen Gedanken auf, den mein Kollege Hirsch hier ausgesprochen hat — ein Recht darauf, dass man uns nicht behandle wie einen Verhandlungsgegner, indem man sich erst einigt und uns dann vom Ergebnis verständigt. Das ist einfach ein Gebot des Vertrauens.

Nach diesen allgemeinen Bemerkungen, Herr Präsident, wende ich mich zum Schluss kurz den einzelnen Organen unserer Gemeinschaft zu.

Ich beginne mit dem Rat. Er hat im letzten Jahr eine grosse Rolle als Quelle von Entscheidungen gespielt. Seine Mehrheitsbeschlüsse haben als solche keinen Widerstand gefunden. Es scheint, dass der allmähliche Übergang von einstimmigen Beschlüssen zu Mehrheitsbeschlüssen, der ohnehin zum Beginn der zweiten Übergangsstufe in zahlreichen Fällen vorgesehen ist, bereits als eine gute Entwicklung akzeptiert wird. Ein lebendiges Beispiel hierfür wurde uns bei der Beratung der Entscheidungsmodalitäten für die beschleunigte Einführung einer gemeinsamen Agrarpolitik geboten. Nachdem der Rat lange über die Frage des Vetorechts einzelner Mitgliedstaaten diskutiert hatte, gaben alle seine Mitglieder der Ansicht Ausdruck, dass ein Veto mit dem notwendigen Gemeinschaftsgeist nicht vereinbar sei.

Ich schalte hier einen Hinweis auf eine Verfeinerung des Mehrheitsprinzips ein, die zu den ingeniosesten institutionellen Einfällen unseres Vertrages gehört: Keine Majorisierung, ohne dass eine nationalstaatlich unparteiische, eine nur europäische Instanz im Sinne der Mehrheitsentscheidung, votiert hat, nämlich die Kommission. So wird die Gefahr einer Mehrheitshegemonie gebannt. Ich mache die Bemerkung wegen ihres allgemeinen, über den Vertrag hinausreichenden Interesses.

Eine wiederholt — auch in diesem Hohen Hause — erörterte Grenzproblematik bedeuten für den Rat die wild wachsenden Triebe europäischen Gemeinsinnes: die Fachministertagungen ausserhalb des Ratsorganismus. Sie allmählich in den Rat zu überführen und so die Fälle zu vermehren, in denen die — ich zitiere — « im Rat vereinigten Regierungen » sprechen, scheint mir eine begrüssenswerte Tendenz zu sein, nicht nur aus Gründen der organisatorischen guten Ordnung.

In seinem höchst bemerkenswerten Bericht über die Beziehungen zwischen dem Europäischen Parlament und den Ministerräten der Gemeinschaften hat der Berichterstatter des Ausschusses für politische Angelegenheiten und institutionelle Fragen dieses Hohen Hauses, Herr Charles Janssens, gerade hierauf hingewiesen und bemerkt, dass die Zuständigkeit der Räte als « Institution der Gemeinschaften » und diejenige, welche die Verträge den Regierungen der Mitgliedstaaten vorbehalten, immer schwieriger zu unterscheiden sind. Und er hat mit Recht hinzugefügt, dass die Struktur der Gemeinschaften nicht etwa in den Bestimmungen des Vertrages erstarrt sei, sondern sich bereits spürbar entwickelt habe.

Ich hoffe, dass es im Rat mit Nachsicht aufgenommen wird, wenn ich — mit allem schuldigen Respekt — eine Beobachtung über die Arbeitsweise des Rats anfüge.

Die Arbeitslast, die dem Rat zugemutet wird, ist ganz ausserordentlich, und ohne die Begabungen und die Hingabe, die hier von den Ministern und ihren Mitarbeitern, besonders den Ständigen Vertretern, eingesetzt werden, wären seine Leistungen undenkbar. Ich darf die Tatsache, dass die 5. Vorsitzperiode des Rates in diesen Tagen abläuft, dazu benutzen, um dem scheidenden Präsidenten, dem luxemburgischen Aussenminister, Herrn Schaus, den herzlichen Dank der Kommission auszusprechen für die freundliche Gesinnung, in der er das Verhältnis zur Kommission gestaltet hat, und unseren aufrichtigen Glückwunsch zu den grossen Erfolgen der Ratsarbeit unter seiner Leitung. Wenn ich auf diese Ratsarbeit in den vergangenen Jahren zurückblicke, so muss ich mich fragen, ob das — unvermeidliche und ständig noch wachsende — Arbeitspensum weiter in nur einer monatlichen Sitzung bewältigt werden kann. Auch möchte ich als unsere Erfahrung mitteilen, dass die Sitzungen im engeren Kreise mit den Kommissionen sich deutlich den Vollsitzungen — mit der in die Dutzende gehenden Zahl von Sachverständigen — überlegen gezeigt haben. Sie fördern auch die Konzentration auf das Wesentliche der politischen Entscheidung, die für alle Organe um so dringlicher wird, je mehr wir uns dem Ende der Aufbauzeit nähern.

Wenn Sie mir erlauben, Herr Präsident, diesen Ausführungen über das Funktionieren des Rates einige Worte über das Europäische Parlament hinzuzufügen, so möchte ich unserer Freude darüber Ausdruck geben, dass die

Arbeiten an der Einführung direkter Wahlen zu diesem Parlament unter der phantasievollen und dynamischen Leitung von Herrn Senator Dehousse und im Rahmen des von Herrn Präsidenten Battista geleiteten Ausschusses nunmehr den Reifegrad erreicht haben, der die unmittelbare Entscheidung der verfassungsmässigen Gewalten unserer Mitgliedstaaten fordert. Die Bedeutung dieses Parlaments als Willensorgan unserer Gemeinschaft ist seit deren Entstehung ständig gewachsen; ihm die formale Autoritätsgrundlage zu geben, die das demokratische Prinzip fordert, ist fast ein Gebot der Logik. Mit Erwartung sehen wir den Anregungen entgegen, die der Politische Ausschuss in der Frage der Befugnisse des Parlaments geben wird, um den Zustand zu vermeiden, der leider lange auf dem Prestige der Beratenden Versammlung des Europarats gelastet hat: dass das neue Parlament seine Tätigkeit mit Zuständigkeitsforderungen beginnen muss.

Ich schliesse diese Betrachtungen mit einem Blick auf die Kommission ab.

Herr Präsident, meine Damen und Herren, wir wissen sehr wohl, dass im letzten Grunde die Autorität, deren wir um unserer Aufgabe willen bedürfen, von der Qualität unserer Arbeit abhängt. Vielleicht ist das der Grund, warum wir gelegentlich als Technokraten beargwöhnt werden? Jedenfalls wollen wir unser Bestes tun, unterstützt von einer mit Hingebung und mit wachsender europäischer Geschlossenheit arbeitenden Beamtenschaft, deren Leistungen alle Anerkennung verdienen.

Wir wissen aber auch, dass in dem verfassungsmässig vorgeschriebenen Zusammenspiel der Gemeinschaftsorgane ein doppeltes Vertrauensverhältnis wesentlich ist: mit dem Rat — denn auf der ständigen Kooperation mit diesem beruht die Ausführung des Vertrages — und mit unserem Parlament — denn nur in dessen Kontrolle finden wir die Gewähr, dass wir mit der obersten, für uns verbindlichen Autorität im Einklang bleiben: dem Willen der europäischen Nation. Wir werden unablässig an der Erhaltung und Mehrung dieses Vertrauens arbeiten.

Auch für uns selbst haben wir eine Gewissensprüfung anzustellen und zu fragen, was wir besser machen können als bisher. Alle Überlegungen, die wir darüber anstellen — unter denen die Rationalisierung unserer Arbeitsmethoden eine grosse Rolle spielt —, werden von einem immer überzeugender gewordenen Ge-

danken überstrahlt. Es ist der Gedanke, den mein Kollege Hirsch, der Präsident der Euratom-Kommission, neulich von diesem Platze aus ausgesprochen hat und dem sich gestern namens des Präsidenten der Hohen Behörde der Kohle- und Stahlgemeinschaft und namens der Hohen Behörde Herr Vizepräsident Spierenburg angeschlossen hat: dass es an der Zeit ist, Kohle- und Stahlgemeinschaft, Atomgemeinschaft und Wirtschaftsgemeinschaft mit einer einheitlichen Exekutive auszustatten. Meine Kommission macht sich diesen Vorschlag zu eigen. Nicht nur der politischen Idee nach, sondern auch in wesentlichen Stücken ihrer organisatorischen Verfassung sind diese drei Gemeinschaften schon heute eine Gemeinschaft, nur verschiedene Zweige einer und derselben Einheit. Sie haben ein Parlament, einen Gerichtshof, und die Räte von Euratom und Gemeinsamen Markt sind nur in der Person der Minister verschieden, die in ihnen die Regierungen vertreten. Diese in der Idee und in der institutionellen Ordnung angelegte Identität gilt es zu vollenden. Die historische Zufälligkeit der gesonderten Exekutiven gilt es abzustreifen.

Praktische Erwägungen treten hinzu. Dort, wo die Zuständigkeiten sich berühren oder überschneiden — ich nenne nur als Illustration die Handelspolitik, die Energiepolitik, die Verkehrspolitik —, sind gemeinsame Dienste und interexekutive Zusammenarbeit aufs Ganze gesehen ein fragwürdiger Notbehelf und nicht geeignet, die Geschlossenheit und innere Widerspruchlosigkeit der Willensbildung und die Aktionseinheit voll zu ersetzen, die nur die einheitliche Zuständigkeit eines und desselben Organs gewährleistet.

Wir schlagen nicht eine Revision des sachlichen Gehalts der Verträge vor. Die Revision des Vertragstextes, die wir aus formalen Gründen vorschlagen müssen, beschränkt sich darauf, die Administration der drei Verträge in die Hand einer einheitlichen Kommission zu legen, so wie die parlamentarische und die Rechtskontrolle heute schon — ungeachtet der inhaltlichen Unterschiede der Verträge — in den Händen dieses Parlaments und des Europäischen Gerichtshofs liegen.

Ich bitte das Hohe Haus namens der Kommission, diesen Gedanken zu unterstützen.

Herr Präsident, meine Damen und Herren, wenn ich mich bemühe, das Gesamtgefüge unse-

rer institutionellen Ordnung mit einem Blick zu umfassen, so will mir manchmal scheinen, als sei es einem jener modernen, riesigen Gebäude vergleichbar, wie sie kühne, moderne Architekten bauen: eine gewaltige Masse auf einem schmalen stählernen Gelenk. Ich habe im Falle unserer europäischen Konstruktion volles Zutrauen in die Qualität des Stahls, aus dem das Gelenk gefertigt ist. Dieses Gelenk — es besteht aus jenem Kern der europäischen politischen Familie, dessen repräsentativste Verkörperung dieses Hohe Haus ist.

Aber wir wollen Gott nicht versuchen. Schwere Belastungsproben liegen vor uns: die Landwirtschaftspolitik rührt an die Grundfesten traditioneller Besitzpositionen; in der Wettbewerbspolitik wird die geheimste Maschinerie der nationalen Wettbewerbsbegünstigung blossgelegt; und die Konjunkturpolitik ist der verführerischste Ausdruck der Scheinsouveränität der nationalstaatlichen Wirtschaftspolitik. Gemessen an diesen Anforderungen ist unsere institutionelle Struktur das absolute Minimum dessen, was die Gesetze der Statik fordern.

Deshalb lassen Sie uns rechtzeitig Vorsorge treffen. Finden wir uns zusammen in dem festen Vorsatz, jede Gelegenheit zu ergreifen, unsere Gemeinschaft stärker zu machen — jede, auch die, die sich auf dem Gebiet der verfassungsmässigen Organisation dieser Gemeinschaft bieten.

*(Lebhafter Beifall.)*

**Der Präsident.** — Herr Präsident Hallstein, Sie haben nicht nur den Dritten Gesamtbericht vorgelegt, sondern eine hervorragende Erläuterung und Ergänzung dieses Berichts gegeben. Ich darf Ihnen im besonderen dafür danken, dass Sie auch die uns bewegenden politischen Probleme unserer Gemeinschaft in einem grossen Überblick behandelt haben. Ich kann nur bedauern, dass wir nicht sofort unter dem lebendigen Eindruck Ihrer Äusserungen in die Aussprache eintreten können; wir werden sie am nächsten Donnerstag nachmittag führen. Ich habe gehört, dass Sie selbst leider an diesem Donnerstag nicht mehr hier sein können, weil Sie, wie ich verstehe, zu einer wichtigen Reise in den Kongo aufbrechen müssen.

Ich teile mit, dass die allgemeine Aussprache über den Dritten Gesamtbericht der Kommission der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft übermorgen um 15 Uhr beginnt.

*Erklärung des Präsidenten des Besonderen  
Ministerrates der EGKS*

*Déclaration du président du Conseil spécial  
de ministres de la C.E.C.A.*

*Dichiarazione del Presidente del Consiglio  
speciale dei Ministri delle C.E.C.A.*

*Verklaring van de Voorzitter van de Bijzondere  
Raad van Ministers van de E.G.K.S.*

**Der Präsident.** — Nach der Tagesordnung werden wir nunmehr eine Erklärung von Herrn van der Schueren, dem amtierenden Präsidenten des Besonderen Ministerrates der Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl, entgegennehmen.

Ich darf Herrn van der Schueren bitten, das Wort zu ergreifen.

**M. van der Schueren, président en exercice du Conseil spécial de ministres de la C.E.C.A. (non revu par l'orateur).** — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est la première fois que j'ai à la fois la joie et l'honneur de m'adresser à l'Assemblée parlementaire européenne, et je vous dois certainement des excuses pour ne pas avoir saisi plus tôt l'occasion de prendre contact avec votre Assemblée. Mais vous savez que, depuis environ un an et demi que j'ai la charge du Département des Affaires Economiques en Belgique, j'ai été confronté avec des problèmes particulièrement graves et absorbants.

Vous savez, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, que j'ai pour l'instant le privilège très précaire d'être le président du Conseil spécial de ministres de la C.E.C.A. Que puis-je vous dire au sujet des travaux du Conseil spécial de ministres, si ce n'est que nous avons entamé l'étude de la discussion de deux problèmes que je considère, quant à moi, comme particulièrement importants.

Le premier est celui de la coordination énergétique et la discussion se fait sur la base du rapport intérimaire du Comité interexécutif.

Le second est la préparation de la conférence sur la reconversion régionale.

A côté de ces deux problèmes fort importants, le Conseil continue, bien sûr, à s'occuper de tous les problèmes connexes et dépendant des difficultés charbonnières, difficultés charbonnières qui, comme j'aurai l'occasion de vous le dire tout à l'heure, ne sont pas propres à mon pays.

Aussi bien, n'ayant rien de plus important à vous dire en tant que président du Conseil spécial de ministres, je vous demande aujourd'hui l'autorisation de m'adresser à vous plus particulièrement au titre de ministre des Affaires Economiques de Belgique.

Et celui-ci, s'adressant à l'Assemblée parlementaire européenne, ne peut mieux faire que de vous parler des problèmes charbonniers, surtout à un moment où votre Assemblée est saisie d'un document fort intéressant dont j'ai eu l'occasion de prendre connaissance ce matin. Il s'agit de l'excellent rapport de M. Poher.

Problème charbonnier, et plus spécialement problème charbonnier de la Belgique. On en a beaucoup parlé. On a dit à son sujet beaucoup de vérités, mais aussi beaucoup de contre-vérités et je voudrais aujourd'hui, très franchement et objectivement, vous exposer comment le ministre des Affaires Economiques de Belgique voit l'évolution de ce très important problème.

Je ne vous apprendrai vraisemblablement rien en vous disant que la politique charbonnière que suit le Département des Affaires Economiques Belges s'intègre, ou tâche, tout au moins, de s'intégrer dans une politique énergétique coordonnée. Lorsqu'on parle d'une politique énergétique coordonnée, tout le monde est d'accord pour reconnaître que cette coordination énergétique est indispensable, mais, et vous le savez aussi bien que moi, il ne suffit pas d'énoncer cette nécessité pour avoir automatiquement résolu le problème.

De façon un peu simpliste, je voudrais vous dire que lorsqu'on parle de politique énergétique coordonnée, je vois, quant à moi, trois problèmes :

Il y a, tout d'abord, le problème des utilisateurs qui souhaitent — et c'est tout à fait normal — obtenir l'énergie au prix le plus bas.

Il y a aussi le problème de la sécurité et de la régularité de l'approvisionnement.

Il y a enfin le problème qui est connexe et parallèle aux deux autres, c'est-à-dire celui des mesures de transition indispensables, à savoir le problème social, pour pouvoir passer de l'utilisation d'une source d'énergie déterminée à une autre source d'énergie.

Au sujet du prix, je voudrais vous dire que les consommateurs sont évidemment préoccupés par le fait de disposer, à tout moment, de l'énergie nécessaire au prix le plus bas. Mais ici j'at-

tire votre attention sur le fait que, dans une politique énergétique coordonnée, ce n'est pas uniquement cela qu'il faut considérer.

A mon avis, il faut envisager plus spécialement le problème du coût de l'approvisionnement le plus économique à long terme. C'est une première coordination qu'il est indispensable d'apporter dans l'étude du problème du prix de l'énergie.

Lorsqu'on parle de la sécurité et de la régularité de l'approvisionnement, il faut envisager le problème sous l'aspect politique, la stabilité politique des pays dans lesquels nous pouvons nous approvisionner en d'autres sources énergétiques que celles que nous possédons sur nos territoires nationaux. Car, voyez-vous, le problème serait relativement plus simple s'il s'agissait de passer d'une source d'énergie que nous avons sur le territoire national à une autre source d'énergie que nous aurions également sur le territoire national.

Dans l'état actuel du problème énergétique, nous devons être conscients du fait que nous passons d'une source d'énergie que nous avons sur le territoire actuellement à une autre source d'énergie que nous devons nous procurer en dehors de nos territoires nationaux et même en dehors de la Communauté.

A partir de ce moment, se pose le problème de la sécurité et de la régularité des approvisionnements.

Lorsqu'on parle du problème de la coordination de l'énergie, il faut rappeler aussi que, depuis un certain nombre d'années tout au moins, cette question a déjà été discutée dans différentes instances internationales et nationales.

Puis-je rappeler trois études particulièrement importantes faites en 1957, à un moment relativement rapproché de celui où nous sommes actuellement ? Il y avait la première étude de l'O.E.C.E. sur les besoins croissants d'énergie pour l'Europe et comment les satisfaire. Elle date du mois de mai 1956.

Il y a l'étude faite par la Communauté européenne du charbon et de l'acier en avril 1957, annonçant les objectifs généraux de la politique énergétique de la Communauté. Et enfin, il y a eu le rapport important connu sous le nom de « Rapport des Trois Sages » qui a jeté certaines alarmes dans le domaine de la politique énergétique à suivre dans la Communauté.

Cette « Étude des Trois Sages » nous indiquait, au départ, un déficit énergétique d'environ

84 millions de tonnes d'équivalent-charbon en 1955. Il annonçait un déficit allant en progressant et se situant, en 1965, aux environs de 182 millions de tonnes d'équivalent-charbon et en 1975 à 282 millions de tonnes d'équivalent-charbon.

Vous voyez que si ces prévisions avaient dû se réaliser, nous aurions eu de très larges sujets d'inquiétudes.

Il s'avère cependant aujourd'hui qu'un certain nombre de corrections doivent être apportées aux études faites en 1956 et en 1957.

On a pu constater que ces études ne tenaient pas compte des possibilités de progrès du rendement de produits primaires et qu'on avait, d'autre part, été trop optimistes pour ce qui concerne le taux de croissance du développement économique qui comportait aussi certaines erreurs quant à l'incidence dans la relation entre la production d'énergie primaire et la production globale.

Et aujourd'hui, compte tenu des corrections indispensables que nous avons apportées à ces études qui demeurent cependant fort intéressantes, indispensables, on peut dire que le déficit énergétique européen ne serait, proportionnellement, que légèrement supérieur, en 1975, à ce qu'il est aujourd'hui, et que par conséquent le problème de l'énergie est, avant tout, un problème de prix et non pas, comme on a trop eu tendance à le dire dans le passé, un problème de quantité.

Autre observation qu'il est, je crois, utile de faire lorsqu'on parle d'une politique énergétique coordonnée, c'est de voir comment, dès à présent, on peut évaluer l'évolution des coûts des différentes sources d'énergie qui sont pour l'instant à notre disposition ou que nous pourrions avoir à notre disposition dans un avenir suffisamment rapproché.

Il y a, tout d'abord, le problème du charbon. Je crois ne pas me tromper, ni trop m'avancer en disant que le charbon est certainement soumis à la loi des rendements relatifs croissants des coûts de production. En effet, l'exploitation des gisements devient de plus en plus coûteuse. Nous constatons aussi que les charges sociales et les charges salariales vont en croissant et que ces coûts croissants ne sont que très légèrement compensés par les augmentations de rendement, ce qui fait que, dans un avenir plus ou moins lointain, nous devons considérer que le charbon tendra certainement, non pas à diminuer, mais à se stabiliser, voire même à augmenter de prix.

En ce qui concerne les autres sources d'énergie et, notamment, le pétrole, la situation se présente un peu différemment. Il y a, bien sûr, toute une série d'éléments qui sont soumis à des coûts croissants, mais qui, dans une large mesure, sont cependant compensés par toute une série d'autres éléments qui tendent à la baisse, notamment les possibilités de rendement dans les raffineries et les améliorations que nous pouvons apporter dans le domaine du transport des produits pétroliers. Par conséquent, nous pouvons dire que, dans une large mesure, les prix des produits pétroliers seront stables ou iront même vers une certaine diminution.

En ce qui concerne le gaz naturel et l'énergie nucléaire, pour l'une comme pour l'autre de ces sources d'énergie et d'une façon très générale, nous pouvons dire que, dans les années à venir, à mon avis assez proches de nous, nous aurons des sources d'énergie à des prix nettement inférieurs à ceux des sources d'énergie classique, notamment du charbon, et des produits pétroliers que nous avons pour l'instant très largement à notre disposition.

De tout ceci, je crois que l'on peut dès à présent déjà conclure, en se plaçant uniquement, bien sûr, et je crois qu'il est important de le souligner, au point de vue des prix tel qu'on peut, tout au moins, en envisager l'évolution aujourd'hui, que le charbon est destiné, selon toute probabilité, à céder au pétrole les usages où les deux combustibles sont substituables l'un à l'autre, c'est-à-dire le chauffage, le transport, que seront conservés au charbon ces usages plutôt pratiques et, dans une certaine mesure aussi, la fabrication du coke métallurgique.

A plus ou moins longue échéance, nous devons nous attendre à une concurrence croissante des sources d'énergie que nous avons déjà découvertes et qui viendront de plus en plus sur le marché : j'ai cité le gaz naturel et l'énergie nucléaire.

Tout ceci vous indique la nécessité d'une politique énergétique coordonnée. Je vous ai cité des études qui avaient été faites, il y a deux ou trois ans, par des organismes particulièrement compétents pour y procéder. Dois-je vous dire aussi qu'à l'heure actuelle, sur le plan international comme sur le plan national, d'autres études sont entreprises ? Je vous ai cité, il y a un instant, le rapport intérimaire, particulièrement intéressant, qui a été fait par l'interexécutif de nos Communautés.

En Belgique, des études aboutissant à des conclusions à peu près identiques ont été également

entreprises. Je ne vais pas vous en donner le détail. Qu'il me soit simplement permis d'indiquer que les besoins énergétiques de la Belgique au cours de l'année 1965 sont évalués, d'une façon générale, à environ 39 ou 40 millions de tonnes d'équivalent-charbon, mais que, suivant les études entreprises, certaines différences apparaissent quant à la répartition de ces besoins entre, d'une part, le charbon et, d'autre part, les produits pétroliers.

Pour l'instant, la Belgique consomme environ 8 millions de tonnes d'équivalent-charbon en produits pétroliers. Je crois ne pas trop m'avancer en disant que, partant du taux de croissance que nous avons connu au cours des dernières années, ce chiffre passera à 12 millions de tonnes en 1965. Si l'on déduit ces 12 millions de tonnes du montant des besoins que j'ai évalués tout à l'heure à 39 ou 40 millions de tonnes, il restera en gros 27 à 28 millions de tonnes d'équivalent-charbon.

Nous ne pouvons pas espérer que la Belgique puisse s'approvisionner uniquement en charbon belge. Il faut donc, logiquement, prévoir une part d'importations de charbon en provenance des pays tiers et des pays de la Communauté. De quel ordre pourraient être ces importations ? Là encore, si nous considérons l'évolution des importations au cours des dernières années, je crois raisonnablement pouvoir dire que la Belgique devra, aux environs de 1965, importer 4 millions de tonnes de charbon, ce qui laisserait donc pour le charbon purement belge 23 à 24 millions de tonnes.

Je me permets d'attirer votre attention sur ce chiffre de 23-24 millions de tonnes parce qu'il montre très exactement les objectifs que s'est assignés le gouvernement belge et les mesures envisagées et appliquées pour les atteindre. Vous savez que nous avons discuté avec la Haute Autorité et avec le Conseil de ministres, des programmes de fermeture qui portent sur environ 9 millions et demi de tonnes. J'aurai l'occasion d'y revenir tout à l'heure. Ces 9 millions et demi de tonnes nous permettent de ramener la capacité de production des charbonnages belges à 20 ou 21 millions de tonnes, compte tenu de l'augmentation appréciable du rendement dans les mines depuis 1957, ce qui nous permettrait, en 1965, si cela était nécessaire, de satisfaire nos besoins, qui sont de 23 à 24 millions de tonnes.

La politique charbonnière du gouvernement belge est basée essentiellement sur les deux nécessités suivantes : d'une part, réduire nos capacités de production aux possibilités d'écoule-

ment ; d'autre part, cela va de soi, possibilité d'écouler le charbon belge à des prix compétitifs avec ceux des autres bassins de la Communauté.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le cadre très large dans lequel se situe la politique charbonnière de mon pays.

A côté de cela, il y a toute une série d'autres considérations dont nous devons tenir compte.

Il y a, d'abord, qu'on le veuille ou non, le fait que la Belgique a voté la loi du 25 juin 1952 ratifiant le traité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier qui, en son article 4, abolit toutes les restrictions quantitatives à la circulation des produits et subordonne aussi l'octroi de subventions à certains charbonnages belges à l'autorisation qui doit être donnée par le Conseil de Ministres de la C.E.C.A.

D'autre part, nous devons aussi tenir compte du fait que la période transitoire est terminée depuis le 10 février 1958.

Autre considération dont nous devons tenir compte, c'est que, à tort ou à raison — je n'entre pas aujourd'hui dans ces considérations — la Belgique s'est engagée dans une politique de subventions qui lui a coûté très cher. Les subventions de caractère économique se sont élevées, depuis 1954, à environ 20 milliards de francs et les subventions de caractère social à environ 25 milliards, soit au total 45 milliards.

Il est tout à fait certain que le gouvernement belge n'entend pas toucher aux avantages sociaux qui ont été accordés aux travailleurs de la mine, mais je crois refléter très exactement l'opinion de mon gouvernement en vous disant qu'il désire, et le plus rapidement possible, sortir de cette politique de subventions de caractère économique. C'est un autre problème dont nous devons tenir compte dans la politique charbonnière que nous désirons suivre.

Il y a alors les impératifs immédiats. Ceux-ci nous indiquent que nous avons 7 millions 1/2 de tonnes en stock sur le carreau de nos mines et que, d'autre part, au cours de l'année 1959, nous avons connu en Belgique un chômage particulièrement important dans les mines, qui s'est élevé à environ 53 jours en moyenne, ce qui signifie que, dans certains charbonnages, ce chiffre a été moins élevé, mais que, dans d'autres, il a été plus considérable. Dans certains bassins, ce chiffre a même atteint 70 à 80 jours de chômage, ce qui est particulièrement important.

Le rendement a augmenté de façon appréciable et, tout en restant cependant inférieur à l'augmentation de rendement d'autres bassins de la Communauté, le rendement, à la même époque de l'année 1959, s'élevait, en moyenne, à environ 1.300 kilos. Nous avons, pour l'instant, dépassé 1.410 kilos et, malgré des mesures fort importantes de caractère communautaire dont la Belgique a bénéficié et bénéficie encore, nous constatons que le chômage se stabilise cependant à un niveau inquiétant. S'il devait se poursuivre au rythme que nous avons connu au cours des six premiers mois de l'année 1960, il se situerait en moyenne, en dépit, je le répète, de mesures communautaires importantes consenties à la Belgique, à environ 40 jours pour l'ensemble de l'année.

C'est là aussi un problème important et une des conclusions dont nous devons tenir compte dans la politique charbonnière que nous menons dans notre pays.

En vous parlant des difficultés charbonnières belges, dois-je vous dire que je considère que si ces difficultés sont particulièrement importantes en Belgique, je n'ignore pas qu'elles ne sont pas spécifiques à mon pays. Tous les pays producteurs de charbon connaissent des difficultés. Je ne veux pas vous citer de statistiques cet après-midi, mais nous constatons une consommation nettement plus importante que l'augmentation des besoins en ce qui concerne l'utilisation des produits pétroliers. Dans tous les pays du monde, nous assistons à un important recul de l'utilisation du charbon et, que ce soit en Belgique, en Allemagne, en Grande-Bretagne, en France et même, dans une certaine mesure, aux Etats-Unis, on est obligé de prendre des mesures pour permettre une retraite ordonnée du charbon.

C'est un phénomène mondial. Que nous le voulions ou non, nous sommes entraînés par ce phénomène. Le grand problème à résoudre consiste, comme je le disais il y a un instant, à prévoir les mesures nécessaires pour assurer une retraite ordonnée du charbon. Celui qui ne voudrait pas comprendre que retraite il y a et que retraite doit se faire se refuserait à voir les réalités telles qu'elles se présentent.

J'ai dit retraite ordonnée. Que signifient ces mots ? Avant tout, et je dirai presque essentiellement, ils signifient que nous devons être attentifs aux répercussions de caractère social.

En ce domaine, il faut envisager non seulement le problème du reclassement des travailleurs qui sont affectés par les fermetures de

charbonnages, mais aussi le problème de la reconstitution du potentiel économique des régions qui sont affectées par les fermetures de ces charbonnages, et hélas ! c'est, notamment, le cas de mon pays. Il est des régions dont le développement économique se faisait jusqu'à présent presque exclusivement sur le charbon. Ce sont malheureusement ces régions qui doivent procéder à des fermetures accélérées et profondes.

Il est un fait certain que, dans ces régions, ne se pose pas uniquement le problème du reclassement des travailleurs touchés par ces fermetures. Il se pose aussi le problème de la reconstitution du potentiel économique de ces régions parce qu'il est inimaginable de se figurer que, uniquement par la mobilité de la main-d'œuvre, il est possible de résoudre ces problèmes de reconversion.

A un moment déterminé, je crois que cette mobilité ne joue plus et qu'il faut envisager aussi dans ces régions mêmes la création de nouvelles entreprises.

Je vous disais voilà quelques instants, Mesdames, Messieurs, que la Belgique, pour les raisons que j'ai brièvement exposées, était confrontée avec un problème particulièrement grave, et si — très partiellement je m'en rends compte — nous avons pu, jusqu'à présent, faire face à ces difficultés, c'est parce que nous avons su trouver, à la fois sur le plan communautaire et sur le plan national, les mesures adéquates.

Sur le plan communautaire, depuis un certain nombre d'années, on a été particulièrement attentif aux difficultés qui se sont présentées dans mon pays et, à de multiples reprises, des aides importantes et des solutions fort avantageuses ont été consenties.

Qu'il me soit simplement permis d'indiquer que nous avons bénéficié, pendant la période transitoire, des aides de péréquation importantes, que nous avons bénéficié aussi des aides de stockage, que nous continuons à bénéficier des aides de réadaptation qui sont prévues dans le traité, qui étaient prévues dans les dispositions transitoires et que nous avons maintenant rendues définitives, notamment en faisant voter l'article 56 bis du traité, que nous avons obtenu aussi, à la fin du mois de juillet de l'année dernière, les aides salariales, qu'au cours de l'année 1959 et d'une partie de l'année 1960, mon pays a bénéficié des aides de chômage, indemnités de chômage complémentaires et qu'enfin, au mois de décembre de l'année der-

nière, le Conseil de ministres et la Haute Autorité ont bien voulu consentir en faveur de la Belgique l'application de l'article 37 du traité, ce qui a permis pour l'année 1960 de limiter le montant des importations à 3.500.000 tonnes, 2.900.000 tonnes des pays de la Communauté et 600.000 tonnes des pays tiers.

Vous constatez que cette liste d'aides qui ont été consenties par la Communauté à l'égard de la Belgique est particulièrement importante.

Je vous disais : décisions de caractère communautaire, mais aussi décision de caractère national. Je crois pouvoir dire que mon pays a été particulièrement attentif aux mesures que lui-même devait prendre, mesures de caractère structurel et mesures de caractère conjoncturel, mesures de rationalisation positive et mesures de rationalisation négative.

Lorsqu'on parle de mesures de rationalisation négative, on aborde immédiatement le problème des fermetures, et je crois qu'à cet égard j'ai certaines précisions à apporter dans ce débat.

Je ne vous étonnerai certainement pas, Monsieur le Président, en vous disant que des fermetures de charbonnages ne s'opèrent pas toujours avec beaucoup de facilités. Demain, à la même heure, je serai interpellé au Parlement belge au sujet de deux fermetures, une qui a eu lieu dans la région de Liège et une autre qui doit avoir lieu, à la fin du mois, dans le Bassin du Centre.

Comment se présente le problème des fermetures ? Vous savez qu'à la fin du mois de juillet de l'année dernière, au moment où nous avons discuté les aides salariales auxquelles je viens de faire allusion il y a quelques instants, nous nous étions mis d'accord, Haute Autorité, Conseil de ministres et gouvernement belge, sur un programme portant sur la fermeture de 5 1/2 millions de tonnes de capacité de production 1957. Ce programme avait été individualisé, c'est-à-dire qu'à la fin du mois de juillet nous avons posé que tel et tel charbonnage devait être fermé à telle et telle date.

Ce programme est en très large voie d'exécution et je puis même vous dire que le timing en a été accéléré, compte tenu, notamment, des impératifs économiques.

A la fin de l'année 1959, au moment où l'on a discuté l'application de l'article 37 du traité, on a prévu une extension du programme de fermeture, et celui-ci a été porté de 5 millions et demi de tonnes à 9 millions et demi de ton-

nes, c'est-à-dire que 4 millions de tonnes de fermeture supplémentaire devaient être prévues.

Je m'empresse de vous dire que ces quatre millions de tonnes, nous devons les fermer d'ici la fin de 1963, et le gouvernement belge est tout à fait d'accord pour procéder à ces fermetures d'ici la fin de 1963, pour cette bonne raison — que je vous expliquais tout à l'heure —, à savoir que si nous voulons ramener notre production aux possibilités d'écoulement, il est indispensable de ramener la capacité de production aux environs de 20 à 21 millions de tonnes. Par conséquent, vous pouvez être tout à fait certains que cet objectif sera poursuivi par le gouvernement belge. Je ne prétends pas qu'il n'y aura pas de difficultés pour le réaliser, mais, en tout cas, mon gouvernement prendra toutes les dispositions nécessaires pour que ce programme soit respecté.

Il y a une difficulté que nous rencontrons avec la Haute Autorité et avec le Conseil de ministres, c'est que ce programme de fermeture de quatre millions de tonnes supplémentaires d'ici la fin de l'année 1963 devait, de par la décision de fin décembre 1959, être individualisé au plus tard pour le 1<sup>er</sup> mai 1960. Il est exact, et je le reconnais volontiers, que, jusqu'à présent, le programme individualisé n'a pas encore été remis par le gouvernement belge à la Haute Autorité, et si l'on parle d'une certaine déficience de la Belgique, c'est là-dessus, et là-dessus uniquement, que l'on peut faire porter la discussion.

Mais, me demanderez-vous, pourquoi ne pas présenter un programme de fermetures individualisées? Je sais que vous pourrez vraisemblablement considérer ma réponse comme quelque peu simpliste, mais je vous dis tout de suite la raison pour laquelle nous n'avons pas, jusqu'à présent, pu individualiser ce programme de quatre millions de tonnes. C'est que, comme je vous l'ai dit, ces quatre millions de tonnes de production doivent être fermées d'ici la fin de 1963 et que nous n'avons pas encore, dès à présent, prévu l'évolution de la marche des différents charbonnages belges d'ici 1963. Il se peut que certains redressements, ce qui est quelque peu improbable, s'opèrent d'ici cette date. Mais il se peut aussi, et cela est même sûr, que certains charbonnages, que nous considérons pour l'instant se trouver dans une situation plus ou moins favorable, puissent, d'ici un an ou d'ici deux ans, se trouver dans des conditions beaucoup moins favorables que les moins favorables que nous connaissons pour l'instant. C'est la seule et unique raison pour laquelle il faut,

lorsqu'on nous parle d'individualisation, agir avec beaucoup de prudence, mais je crois que vous serez tous d'accord avec moi pour reconnaître que l'essentiel n'est pas de dire dès à présent qu'en 1962 ou 1963 c'est tel ou tel charbonnage qui devra être fermé.

Ce qui est essentiel, à mon avis — et j'espère que vous partagez mes conceptions — c'est qu'à la fin de 1963 tout le programme soit exécuté et, qu'une fois pour toutes, on soit, en Belgique comme dans les autres pays, sorti des difficultés charbonnières.

C'est peut-être faire preuve de beaucoup d'optimisme, mais en tous cas, pour l'instant, c'est à cette solution que nous devons nous arrêter.

Alors, Mesdames, Messieurs, le problème qui se pose est de savoir si, dans l'ensemble, nous respectons nos engagements, si nous sommes en avance ou en retard sur les programmes élaborés en collaboration avec la Haute Autorité et le Conseil des ministres.

A cet égard, je me dois de vous donner certaines statistiques.

Voici les chiffres relatifs aux fermetures réalisées depuis 1953, c'est-à-dire depuis la date d'entrée en vigueur du traité.

En 1953, nous avons fermé 382.000 tonnes de capacité de production, en 1954, 629.000 tonnes, en 1955, 190.000 tonnes, en 1956, 324.000 tonnes, en 1957, 266.000 tonnes. En 1958, nous sommes passés à 1 million 475.000 tonnes, en 1959, à 2 millions 255.000 et pour 1960, jusqu'à présent, à 1 million 776.000 tonnes. D'ici la fin de l'année, nous prévoyons la fermeture de 972.000 tonnes, ce qui donnera, pour l'ensemble de l'année 1960, 2 millions 700.000 tonnes.

Je vous laisse libres de commenter et d'interpréter ces statistiques. Personnellement, je considère que nous ne sommes certainement pas en deçà des engagements que nous avons pris et qu'il serait extrêmement difficile d'aller plus vite.

2.700.000 tonnes sur une capacité d'environ 25 ou 26 millions de tonnes représentent 10 % de fermetures au cours d'une seule année.

Au moment de l'élaboration du traité de la C.E.C.A., nous avons prévu que certains assainissements devraient intervenir en Belgique, mais nous pensions qu'ils seraient de l'ordre de 3 %.

Peut-être au début n'avons-nous pas été assez vite, mais je m'expliquerai à ce sujet également.

Nous suivons maintenant le rythme des 10 % de fermeture de notre capacité de production. Je vous demande si vous considérez que socialement, et même économiquement, il soit possible d'aller plus vite.

Voilà pour ce qui concerne le problème des fermetures.

Je vous ai dit tout à l'heure que nous ne pouvions pas aller plus vite et cela est pour des raisons de caractère social.

Que faisons-nous ? Nous octroyons des subventions pour maintenir en activité des mines qui doivent être fermées, mais que nous ne pouvons pas, pour des raisons sociales, fermer immédiatement.

Ces subventions, le gouvernement belge les octroie seul, puisque nous sommes sortis de la période transitoire. Elles sont fort élevées, beaucoup trop élevées. Je vous ai dit tout à l'heure que nous voulions sortir de ces difficultés. Ce n'est évidemment pas facile, mais les statistiques à notre disposition permettent de dire, dès à présent, que les subsides sont dégressifs et que nous espérons d'ici deux, trois, éventuellement quatre ans, c'est-à-dire vers la fin de 1963, les supprimer totalement.

Parlons à présent de la rationalisation positive. Il ne suffit pas de fermer des mines. Il faut aussi prendre toutes les dispositions et, notamment, dans le domaine des investissements, de telle façon que les mines intégrales, ou qui le seront demain, puissent entrer en compétition avec les autres bassins de la Communauté.

Il faut faire des investissements, et le gouvernement belge est très largement conscient de ses responsabilités dans ce domaine.

Des lois existent permettant de mettre à la disposition des charbonnages les sommes nécessaires pour faire ces investissements et procéder aux rationalisations positives.

Voilà pour le domaine structurel, si je puis m'exprimer ainsi. Il y a également le domaine conjoncturel. A cet égard, il est certain que, dans le domaine du marché, des mesures doivent être prises tendant à favoriser l'écoulement du charbon, à régulariser le chômage, puisque chômage il y a, et également, c'est indispensable et vous en êtes tous conscients, à empêcher l'effondrement charbonnier de notre pays.

Des mesures ont été prises, notamment, en ce qui concerne le stockage. Les stocks sont très importants. Nous devons être prudents en ce qui

concerne le déstockage. Le gouvernement belge, se basant sur les arrêtés de pleins pouvoirs qu'il a pris à la fin de l'année 1959, a décidé de limiter à des proportions raisonnables les possibilités de stockage.

Nous avons aussi pris des mesures tendant à employer les schistes des terrils. A la fin de 1958, les produits pétroliers ont été taxés. Vous aurez probablement appris que j'ai déposé devant le Conseil de Ministres, qui l'a adopté, un projet de loi permettant de créer, par un prélèvement sur les produits pétroliers, un Fonds d'assistance pour l'industrie charbonnière, projet dont la discussion commencera demain matin en commission.

Nous avons, en outre, envisagé l'instauration des quotas de production. Il est certain que pour les mines qui ne pourront pas être intégrables et qui continuent à paralyser le développement et la production des mines intégrables, il faudra envisager une certaine limitation de production.

Enfin, pour empêcher l'effondrement du marché, il faudra aborder le problème des prix minima. Une anarchie totale règne, à cet égard, sur le marché charbonnier belge.

Dans le domaine structurel, mais c'est là un problème qui vous intéresse moins directement, le Parlement belge examine en ce moment un projet de loi prévoyant des réformes de structures dans le domaine de l'industrie charbonnière belge.

Telles sont les principales mesures prises par mon gouvernement. Il y en a d'autres, mais je ne voudrais pas allonger cette énumération un peu fastidieuse.

Je voudrais, en terminant, vous dire qu'à côté des mesures prises pour l'industrie charbonnière il convient de tenir compte du problème de la reconversion auquel je faisais allusion au début de mon exposé.

A ce sujet, je voudrais vous dire non pas ma déception, parce qu'on n'a pas le droit d'être déçu, ni pessimiste, mais que le problème de la reconversion régionale est particulièrement difficile à résoudre. Lorsque l'on veut amener de nouvelles industries, créer de nouveaux emplois dans des régions déterminées, il faut entreprendre des études importantes, notamment des études de marchés, de financement, des études aussi sur la nature des industries que l'on désire créer. Contrairement à ce que l'on pourrait souhaiter, ces études ne peuvent être faites instan-

tanément ; elles nécessitent souvent plusieurs mois, pour ne pas dire de nombreuses années. Nous avons cependant l'espoir que nous pourrions, là aussi, et dans un proche avenir, trouver les solutions qui s'imposent.

Je vous disais qu'une des questions avec laquelle le Conseil spécial de ministres de la C.E.C.A. est pour l'instant confronté est celle de l'organisation de cette conférence sur la reconversion régionale.

Quant à moi, j'en attends beaucoup. J'espère que les travaux fort importants qui, à cet égard, ont déjà été entrepris par M. Reynaud, membre de la Haute Autorité, pourront se réaliser de façon concrète au cours des mois à venir. Je crois qu'à côté des réformes dans le domaine spécifiquement charbonnier il faut absolument réussir aussi dans les problèmes de la reconversion régionale.

J'en arrive ainsi, Mesdames, Messieurs, à la fin de mon exposé.

Je vous ai parlé de la politique énergétique et de la politique charbonnière de la Belgique. Je sais que ces questions ont, à maintes reprises, fait l'objet de vos délibérations et de vos critiques aussi. Evidemment, il est toujours plus facile de juger les problèmes avec le recul du temps. On oublie cependant de prendre en considération les données du problème telles qu'elles se présentaient au moment où des décisions ont été prises. Il est plus facile de dire que la Belgique aurait dû mieux mettre à profit la période transitoire du Marché commun pour procéder à l'assainissement de son secteur charbonnier.

Je voudrais pourtant attirer votre attention sur le fait qu'au cours de cette période transitoire nous étions confrontés avec des problèmes de pénurie de charbon et que c'est seulement depuis 1958 que la situation s'est complètement renversée et que nous nous trouvons confrontés avec des problèmes d'écoulement.

Quoi qu'il en soit, il faut juger les problèmes avec lesquels nous sommes confrontés aujourd'hui et, honnêtement et très objectivement aussi, je crois que l'on ne peut adresser au gouvernement belge le reproche d'hésiter dans le choix des solutions pas plus que celui de différer les décisions.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, dans cette Europe qui se cherche encore mais qui se structure déjà, c'est l'esprit communautaire qui doit avoir le pas sur toute autre considération.

Dois-je vous dire que j'ai eu, quant à moi, la joie, depuis que je siége au Conseil spécial de ministres de la C.E.C.A., d'avoir toujours pu compter sur la compréhension, sur l'aide et sur la collaboration de tous mes collègues et je suis heureux de pouvoir faire ici une mention toute spéciale pour mon collègue et mon grand ami M. Westrick, qui a toujours montré à l'égard de nos difficultés la plus grande compréhension.

Ce fut toujours pour moi, Mesdames, Messieurs, un précieux encouragement, mais aussi le témoignage de ce que l'Europe, à laquelle nous tenons tous et à laquelle nous collaborons tous, est réellement en marche.

*(Applaudissements.)*

**Der Präsident.** — Ich danke dem Herrn Präsidenten des Ministerrats der Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl für das sehr eingehende und interessante Exposé.

*(Vizepräsident Rubinacci übernimmt den Vorsitz.)*

*(M. Rubinacci remplace M. Furler au fauteuil de la présidence.)*

*(L'onorevole Rubinacci sostituisce l'onorevole Furler al seggio della presidenza)*

*(De heer Rubinacci vervangt de heer Furler in de voorzitterszetel.)*

## VORSITZ

### PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

### PRESIDENTE DELLA SEDUTA

### VOORZITTER VAN DE VERGADERING

#### On. RUBINACCI

*Vizepräsident*

*Vice-président*

*Vicepresidente*

*Ondervoorzitter*

*Schrottfrage*

*Problème de la ferraille*

*Problema del rottame*

*Schrootvraagstuk*

**Presidente.** — La parola è al signor Spierenburg, Vicepresidente dell'Alta Autorità, per una

dichiarazione sul problema del rottame, richiamato più volte ieri e questa mattina nel corso della discussione della relazione dell'onorevole Poher sul mercato del carbone e dell'acciaio.

**De heer Spierenburg, Vice-Voorzitter van de Hoge Autoriteit.** — Mijnheer de Voorzitter, zoals U gezegd hebt zal ik namens de Hoge Autoriteit de vragen beantwoorden en enkele opmerkingen maken naar aanleiding van de interventies van de heren Nederhorst en Van der Goes van Naters in het debat over de schrootfraude.

Tot de heer Nederhorst zou ik willen zeggen dat ik mij erover verheug dat de kritiek als ik het goed heb begrepen zich gisteren heeft beperkt tot het verleden, en dat ik althans vandaag uit zijn opmerkingen en ook uit het zwijgen van de overige leden van de Vergadering heb mogen afleiden, dat de verklaring die ik heb afgelegd, bij de Assemblée toch de indruk heeft moeten wekken dat de Hoge Autoriteit, wat het onderzoek betreft, op de goede weg is en dat wel duidelijk is geworden dat deze zeer ernstige zaak tot op de bodem zal worden uitgezocht.

De heer Nederhorst heeft gezegd, dat er een administratieve chaos is geweest. Ik zou willen zeggen dat gebleken is dat de kas niet tegen haar taak op administratief gebied is opgewassen geweest. Ik erken ook de politieke verantwoordelijkheid van de Hoge Autoriteit, maar ik geloof dat wij de zaak, wat het verleden betreft, moeten zien in het kader van de omstandigheden die toen heersten. De rapporteur, de heer Poher, heeft al gewezen op de grote belangen die verbonden waren aan de instelling van het vereveningsstelsel en de grote diensten die dit stelsel als zodanig heeft bewezen in een periode van schaarste, waardoor de prijzen van het schroot op een lager niveau zijn gehouden en met name het voorzieningsprobleem in Italië kon worden overwonnen.

Men dient toch wel te bedenken, dat de Hoge Autoriteit destijds bij de openstelling van de gemeenschappelijke markt over een beperkt ambtelijk apparaat beschikte en zij niet in staat was een dergelijke taak zelf op zich te nemen. Wij dienen ook te bedenken — ik heb dat al in een verklaring aan het eind van 1959 gezegd — dat de Hoge Autoriteit zich ten aanzien van het Verdrag moet laten leiden door de bepaling van artikel 5, krachtens welke de Gemeenschap bij het vervullen van haar taak zo weinig mogelijk rechtstreeks ingrijpt. Het was dus niet zo

heel vreemd dat de commerciële transacties werden overgelaten aan het O.C.C.F., gezien het feit dat men mocht aannemen dat de staalindustrie, die er zelf belang bij had dat geen onjuiste betalingen uit de kas plaatsvonden, deze kas op een behoorlijke wijze zou administreren.

De Hoge Autoriteit heeft zich steeds en in de eerste plaats verantwoordelijk gevoeld voor het beleid, voor de verdelingsproblematiek, voor de hoogte van de perekwatie en de tonnages en niet in de eerste plaats voor de administratie van de kas en de commerciële transacties.

Het Hof heeft dit in het arrest-Meroni ook bevestigd, en heeft met name uitgesproken dat de Hoge Autoriteit de bevoegdheid blijft hebben dergelijke zaken aan een kas te delegeren.

Ik herhaal: dit neemt niet weg dat ik niet ontken de politieke verantwoordelijkheid van de Hoge Autoriteit, maar ik geloof dat het toch nodig is hierover enkele opmerkingen te maken

In verband met de vraag van de heren Nederhorst en Van der Goes van Naters: « Hebt U nu lering uit deze zaak getrokken », zou ik willen opmerken dat wij in het rapport van 21 december het volgende hebben gezegd:

« Het is duidelijk dat de ondernemingen van de ijzer- en staalindustrie bij het dagelijks beheer van het vereveningsstelsel te veel staat hebben gemaakt op de goede trouw van de schroothandelaars. De omvang van de geconstateerde fraudes in deze handelingen toont onweerlegbaar aan dat een bepaald aantal schroothandelaars misbruik van dit vertrouwen hebben gemaakt. De Hoge Autoriteit is derhalve vastbesloten geen financiële voorzieningen meer in te stellen zonder zelf alle mogelijke voorzorgsmaatregelen tegen eventuele pogingen tot misbruik of frauduleuze handelingen te hebben getroffen. »

Dit is de lering welke de Hoge Autoriteit uit de opgedane ervaring heeft getrokken. Zij hoopt ten zeerste dat deze ervaring voor de gehele Europese samenwerking haar nut zal hebben. Ik heb toen al, Mijnheer de Voorzitter, in het rapport van december 1959 deze conclusie doen opnemen.

In de tweede plaats hebben de heren Van der Goes en Nederhorst de kritiek geuit dat de Hoge Autoriteit niet spoedig genoeg het onderzoek zelf in handen heeft genomen, d.w.z. niet voldoende actief is geweest.

Mijnheer de Voorzitter, ik zou nog eens willen wijzen op wat ik gezegd heb in mijn laatste verklaring. Wij hebben ons, nadat de heer Worms aangifte had gedaan van het geval-Van der Griff, onmiddellijk beraden over deze zaak en, zoals ik het gisteren heb verklaard, een opdracht gegeven een onderzoek in te stellen en maatregelen voor te bereiden ten aanzien van de consequenties, voor het vereveningsmechanisme, van de aangegeven fraudes, d.w.z. de terugvordering van ten onrechte uitgekeerde bedragen en het vermijden van de herhaling van die feiten in de toekomst.

Er zijn in maart scherpere voorschriften aangevaard door de kas. De kas heeft haar controle over de voorgelegde documenten inderdaad verscherpt en heeft een onderzoek ingesteld. Waar het op aan komt is dat, zodra het ons bleek uit het interimrapport van de met het onderzoek belaste accountantsfirma dat dit onderzoek niet een alles omvattend onderzoek was, zoals wij het nodig oordeelden, de Hoge Autoriteit besloten heeft de opdracht aan de Fiduciaire Suisse zelf te verstrekken en deze opdracht zo ruim mogelijk te stellen.

Ik wil dus nogmaals bevestigen, zoals ik het in mijn verklaring heb gedaan, dat inderdaad een alles omvattend onderzoek, inclusief het sloopschroot, niet had plaatsgehad, op grond waarvan deze opdracht door de Hoge Autoriteit toen rechtstreeks aan de Fiduciaire Suisse is gegeven.

Mijnheer de Voorzitter, ik zou nu willen komen tot de kwestie van het onderzoek, zoals het nu plaatsvindt.

De heer Nederhorst is begonnen met te zeggen dat hij het begin van dit onderzoek wel enigszins dilettaantisch heeft gevonden. Ik zou de heer Nederhorst willen vragen of hij er enig idee van heeft hoe omvangrijk een archief is dat betrekking heeft op leveringen van 13 miljoen ton schroot. Het opsporen van fraudes in deze massa van ruim 150.000 documenten blijkt vergelijkbaar met het zoeken naar een naald in een hooiberg.

Men moet in het begin van het onderzoek eerst aanknopingspunten zoeken. Het is kwantitatief gezien onmogelijk alle leveringen zonder voorbereiding door buitenstaanders bij de handelaars te doen controleren. Daarvan biedt reeds de controle op het Heeresschrott een goed voorbeeld. De accountantscontrole signaleerde dat op dit terrein talrijke zwakke punten bestonden. Daarop is toen de integrale controle van alle

leveringen in Duitsland gevolgd op grond van gesorteerde ponskaarten. De resultaten heb ik U medegedeeld, maar nu geef ik U een inzicht in de hoeveelheid werk, die daaraan verbonden is. De gepresteerde arbeid, betrekking hebbend op 180.000 ton schroot, waarvan 83.000 ton gefraudeerd bleek te zijn, komt neer op die van 30 man gedurende een jaar.

Er waren 6 gevallen van vervalsing door fotomontage; 39 gevallen door verandering der gegevens van de documenten, 3 gevallen van dubbel gebruik; 143 fictieve transacties; 105 gevallen van leveringen van andere goederen dan schroot en van bruikbaar materiaal; 70 gevallen van leveringen van schroot uit de gemeenschap afkomstig en 48 gevallen van te hoge gewichtsaanduiding.

Ik hoop, Mijnheer de Voorzitter, de geachte afgevaardigden hiermede enig begrip te hebben gegeven van de enorme hoeveelheid materiaal en van de inspanning die alleen al de kennisneming daarvan vereist.

Daarnaast zal ik een aantal vragen beantwoorden, die werden gesteld. In die vragen bespeurde ik twee dingen, nl. dat er ongerustheid bestaat over de medewerking van de nationale regeringen en over de bestraffing van de schuldigen.

Ik concludeer hieruit dat het regelmatig inlichten van de Assemblée en haar commissies vruchten afwerpt — ik herinner eraan dat alle rapporten van het accountantskantoor in handen van de rapporteur zijn gesteld — en dat iedereen begint te begrijpen, zoals ook de heer Poher heeft gezegd, dat « la Haute Autorité fait son métier ». Op de ongerustheid over de medewerking van de nationale regeringen en de onzekerheid over de bestraffing van de schuldigen kom ik dadelijk nog terug. Ik zal eerst nog een aantal vragen beantwoorden en ik wil beginnen met de vraag van de heer Van der Goes van Naters.

De heer van der Goes van Naters heeft ons gisteren — hij zal dit mij ten goede houden — op ietwat dramatische wijze het verhaal verteld van de « Steeltraveller », een stalen schip dat zelfs tot in de Duitse staalovens reisde, terwijl het in feite op de bodem van de Schelde lag.

Ik zou ook nog wel enkele van die histories kunnen vertellen, want dit is niet het enige geval. Ik zou de historie kunnen vertellen — misschien niet zo goed als de heer Van der Goes van Naters — van de « Redwood » en de « Bir-

kenfels » en nog andere schepen, onderwerp van de valse verklaringen, afgegeven door de ambtenaar van Economische Zaken, die in november 1957 door de heer Worms is aangegeven en inmiddels is gestraft.

Ik geloof dus dat hetgeen de heer Van der Goes van Naters verteld heeft niets nieuws was en dat het ook niet zijn bedoeling was dit tot uitdrukking te brengen. Ik geloof dat zijn vraag was: Waarom zijn de Duitse firma's die betrokken zijn geweest bij het geval van de « Steeltraveller », niet strafrechtelijk vervolgd?

Mijnheer de Voorzitter, daarvoor is de Hoge Autoriteit toch niet verantwoordelijk? Het geval van de Hollandse fraudes is terecht. De Nederlandse justitie kan geen Duitsers, in Duitsland woonachtig, berechten. Zij heeft — en dat weet de heer Van der Goes van Naters — faciliteiten verleend aan de Staatsanwalt in Düsseldorf bij wie de heer Worms een klacht had ingediend. De Staatsanwalt heeft deze klacht geseponeerd en deze seponering in een uitvoerig schrijven aan de heer Worms gemotiveerd. Ook dat weten wij.

Het gaat toch werkelijk wat te ver, Mijnheer de Voorzitter, om de Hoge Autoriteit ter verantwoording te roepen ten aanzien van vervolgingsprocedures in de landen? Vooral waar in dit geval de Hoge Autoriteit geen materiaal kon bijdragen, dat niet reeds aan de Staatsanwalt bekend was.

Niettegenstaande dat heeft de Hoge Autoriteit toch contact opgenomen met de Staatsanwalt om het onderzoek op een bepaald punt in deze zaak voort te zetten.

De heer Van der Goes van Naters heeft verder gevraagd of ik op zijn schriftelijke vragen, die ik destijds niet heb kunnen beantwoorden, alsnog een antwoord wil geven. Ik zou zijn clementie willen inroepen en hem willen vragen ermee akkoord te gaan dat op deze vragen een schriftelijk antwoord, dat door onze juridische adviseurs moet worden bekeken, alsnog zal worden gegeven. Mij lijkt deze procedure beter dan het geven van een mondeling antwoord.

De heer Van der Goes van Naters heeft vervolgens gesproken over de vrijhaven van Hamburg. Ik kan hem zeggen dat de schrootbeweging in de Hamburgse vrijhaven de speciale aandacht geniet van de Oberfinanzdirektion in Hamburg en dat deze kwantitatief reeds volledig bekend is. De daar in gang zijnde controle heeft reeds geleid tot de constatering, dat 10.000

ton ten onrechte in perekwatie is genomen. Verdere mededelingen kan ik, zoals U zult begrijpen, Mijnheer de Voorzitter, nu niet verstreken.

Wat de aanpak van het onderzoek betreft heeft de heer Nederhorst gevraagd waarom ik niet zo vlug mogelijk naar Lloyd's ben gelopen. Ik kan die opmerking begrijpen, maar ik moet wel zeggen dat dit advies aan de Hoge Autoriteit bekend was. Ik heb gezegd dat wij van de gegevens en adviezen, die de heer Worms ter beschikking heeft gesteld, steeds kennis hebben genomen en daarmee rekening hebben gehouden.

Mijnheer de Voorzitter, er zijn twee aspecten aan de Lloyd's zaak. In de eerste plaats moet worden bekeken, of de schepen bij Lloyd's vermeld zijn. Dat heeft, in opdracht van ons, de Fiduciaire Suisse gedaan. Een andere zaak is, dat moet worden nagegaan of het schrootrendement juist is geweest of niet.

Mijnheer de Voorzitter, ik heb reeds gezegd dat wij ons ter zake van deze vaststellingen eerst tot de nationale regeringen hebben gewend om hun medewerking te verkrijgen bij de controle op de sloperijen. Ten aanzien van die controle hebben de meeste regeringen gezegd dat zij daartoe de bevoegdheid niet hadden en daarom heb ik mij genoodzaakt gevoeld een niet zo goed middel ter hand te nemen, maar dan toch een middel, waarvan ik hoop en vertrouw, dat het resultaat zal geven. De Hoge Autoriteit heeft zich tot Lloyd's gewend om per schip een opgave te krijgen van het staalgewicht teneinde daarmee aan de procureurgeneraal of de Staatsanwalt of wie het ook zijn moge, beter bewijsmateriaal ter beschikking te kunnen stellen.

De medewerking van de nationale regeringen, Mijnheer Nederhorst, kost tijd. Die medewerking is altijd een moeilijke zaak, en ze is het vooral in een zo gecompliceerd probleem als dit. Men heeft tijd nodig om door ambtelijke besprekingen de zaak op gang te brengen. Ik meen nochtans dat het betoog dat ik gisteren hier heb gehouden, U toch de indruk moet hebben gegeven dat de medewerking van de nationale regeringen, op het punt van de controle, thans is verzekerd.

Ik heb per land gezegd hoe de stand van het onderzoek is: De controle op de douanedocumenten werd in Nederland en in België voltooid. Wat Duitsland betreft, heb ik speciaal de me-

dewerking van de Duitse autoriteiten onderstreept en heb ik verschillende inlichtingen gegeven, waaruit U duidelijk moet zijn geworden dat de medewerking van die nationale Regering thans is verzekerd en wordt voortgezet.

Worden de schuldigen gestraft?

Mijnheer de Voorzitter, wat is de taak van de Hoge Autoriteit? Ik heb hier gisteren duidelijk gesteld wat ik zie als taak van de Hoge Autoriteit. Het doel van het onderzoek is, heb ik gezegd: in de eerste plaats vast te stellen of ten onrechte perekwatiebedragen zijn uitbetaald en van wie ze moeten teruggevorderd; in de tweede plaats, voor zover er sprake is van onregelmatigheden van strafrechtelijke aard, aangifte te doen opdat de schuldigen kunnen worden vervolgd. Daartoe worden zo volledig mogelijke dossiers overgelegd aan de nationale justities, met verzoek van strafvervolgning.

Ten slotte heb ik U verteld dat het duidelijk is dat wij niet verder kunnen gaan, aangezien de Hoge Autoriteit de bevoegdheid mist in de deelnemende landen als vervolgingsambtenaar of als rechter op te treden tegen personen die strafbare feiten hebben gepleegd.

Mijnheer de Voorzitter, ik wil het nogmaals onderstrepen dat de taak van de Hoge Autoriteit is al het bewijsmateriaal waarover wij beschikken als gevolg van onze controle, op de tafel neer te leggen van de procureur-generaal in Nederland, van de Staatsanwalt in Duitsland en van de procureur des Konings in België, enz.

Mijnheer de Voorzitter, zoals ik U gisteren zeide — ik vind het vervelend in herhalingen te moeten treden, maar het is nodig om de zaak duidelijk te stellen —: de procureur des Konings in België en de procureur-generaal in Den Haag hebben bevestigd dat in de fraudegevallen aangifte is gedaan; met de Staatsanwalt in Duitsland zal deze week nog — ik hoop vrijdag — een bespreking plaatsvinden, waarbij aangifte van een aantal belangrijke gevallen zal worden gedaan.

Ik geloof, Mijnheer de Voorzitter, dat daaruit toch duidelijk blijkt dat het de Hoge Autoriteit ernst is in deze zaak en dat de schuldigen zullen worden vervolgd en gestraft, niet door de Hoge Autoriteit, maar door die instanties die daarvoor verantwoordelijk zijn.

Wanneer men dan meent dat de rechterlijke macht haar plicht niet doet, dan is het niet de

taak van de Hoge Autoriteit, maar misschien wel de taak van die leden van het Parlement die in een nationaal Parlement zitting hebben, om zich daar te wenden tot de nationale regeringen.

Mijnheer de Voorzitter, de heer Nederhorst heeft gevraagd: Wat doet de Hoge Autoriteit nu, nadat ze heeft gezien hoe dat allemaal is gegaan en hoeveel er verkeerd is gegaan?

Wat, in de eerste plaats, de regularisatie van de beslissingen betreft, kan ik U mededelen dat thans, na overleg met het college van liquidateurs, alle gegevens die wij nodig hadden, aanwezig zijn en dat ik nog deze maand met mijn collega's overleg zal plegen om de regularisatie van de beslissingen te doen plaatsvinden.

De heer Nederhorst heeft ook nog een vraag gesteld in verband met bruikbaar materiaal.

Het betreft geen fraude meer. Hierbij gaat het om de vraag of er uitvoer van materiaal plaatsvindt onder een andere naam, namelijk uitvoer van bruikbaar materiaal als schroot. Dit is een kwestie van export naar derde landen, en dus van douanecontrole in het nationale vlak. Het end-use-certificaat, dat wij hebben voorgesteld, werd door de vertegenwoordigers van de Ministers niet praktisch bruikbaar bevonden en afgewezen.

De heer Nederhorst heeft dan gevraagd: wat doet de Hoge Autoriteit nu? Trekt zij uit deze zaak niet de conclusie dat de schrootmarkt niet een jungle moet blijven, maar geordend moet worden?

Ik zou de heer Nederhorst deze vraag willen stellen: gelooft hij niet met mij dat het gevaarlijk zou zijn om met de kassen voort te gaan, aangezien daaraan altijd dergelijke gevaren verbonden zijn? Gelooft hij niet dat het misschien beter is die kassen niet meer in te stellen?

Ik kan niet namens de Hoge Autoriteit spreken, maar wat mij betreft, komt er nooit meer een perekwatiekas, omdat de risico's, die wij daarbij lopen, ook als wij zelf de administratie in handen hebben, te groot zijn om daarvoor de verantwoordelijkheid, althans wat mij betreft, te dragen. Ik zie tot mijn genoegen dat mijn vriend en collega de heer Finet daarmee instemt.

De heer Nederhorst heeft ook nog een vraag gesteld over de verklaring van de ex-procuratiehouder van de Hansa. Die verklaring is afgelegd voor de Nederlandse Justitie. Het is thans aan

de Nederlandse Justitie vast te stellen welke conclusie uit het getuigenis kan worden getrokken. Daarnaast staat de actie van de Hoge Autoriteit tot terugvordering van de ten onrechte betaalde bedragen. Voor de processen die met het oog daarop zullen worden gevoerd, is uiteraard van belang de vraag of kwade trouw van de betrokken handelaren zal worden bewezen. Ik kan de heer Nederhorst de verzekering geven dat wij niets zullen nalaten om bewijzen van kwade trouw te verzamelen. De oorspronkelijke fraude in Nederland maakt op deze regel uiteraard geen uitzondering.

Mijnheer de Voorzitter, ik heb ruim twee jaar geleden namens de Hoge Autoriteit gezegd dat deze zaak tot op de bodem zou worden uitgezocht. Ik heb gedurende die jaren meermalen kritiek moeten aanvaarden, omdat de Hoge Autoriteit in het belang van het onderzoek gemeend heeft niet eerder in het openbaar te kunnen spreken dan op het moment dat deze zaak niet meer te stuiten was. Daarom leg ik vandaag een verklaring af en niet drie of zes maanden of een jaar geleden.

Ik geloof dat wij in deze verklaring tot uitdrukking hebben gebracht wat onze taak is en waar de grenzen van die taak liggen. Ik geloof dat ik kan herhalen dat de Hoge Autoriteit « a fait son métier ». In ieder geval weet ik wat de Hoge Autoriteit wil. Wat ik niet helemaal heb begrepen, is wat de heer Nederhorst wil.

(Applaus.)

**Presidente.** — Ringrazio il signor Spierenburg delle dichiarazioni che ha voluto fare all'Assemblea sulle questioni che sono state sollevate nel dibattito.

L'onorevole Nederhorst ha chiesto di parlare.

L'onorevole Nederhorst è già intervenuto nel dibattito, mi rendo però conto che voglia aggiungere qualche cosa in rapporto alle dichiarazioni del signor Spierenburg, tuttavia vorrei pregarlo di limitare il suo intervento perché abbiamo un ordine del giorno sovraccarico.

Ha facoltà di parlare il signor Nederhorst.

**De heer Nederhorst** (Niet door spreker nagezien). — Mijnheer de Voorzitter, ik wil graag aan uw verzoek voldoen en mijn kleine reactie op de nadere uiteenzetting van de heer Spierenburg zo kort mogelijk houden.

U zult misschien begrijpen dat met name de laatste vraag van de heer Spierenburg mij ge-

prikkeld heeft, toen hij zeide: « Ik begrijp niet wat de heer Nederhorst wil. »

Dat is wel wat ontmoedigend, als men gedurende een half uur zijn best heeft gedaan om duidelijk te maken wat men wil. Maar wat mij dan blijkbaar niet gelukt is in een half uur, zal mij misschien lukken in enkele minuten.

Mijnheer Spierenburg, ik geloof dat het verschil tussen U en mij hierin ligt: Zoals ik het op het ogenblik zie en wanneer de Hoge Autoriteit de activiteit blijft betrachten die zij op het ogenblik aan de dag legt, dan verschillen wij niet zozeer in de beoordeling van die activiteit. Wij verschillen echter bepaald wel in de beoordeling over hetgeen in het verleden is geschied.

Nu vraagt U mij wat de heer Nederhorst wil.

Mijnheer Spierenburg, de heer Nederhorst, en met hem vele anderen, had gewild dat de Hoge Autoriteit vanaf het moment dat de fraude duidelijk werd, d. w. z. einde 1957, direct zelf het onderzoek in handen had genomen, met dezelfde energie en in dezelfde omvang als het op het ogenblik geschiedt. De heer Nederhorst, en met hem vele anderen, had gewild dat de Hoge Autoriteit geen kostbare maanden verloren had laten gaan door de belanghebbenden zelf de zaak te laten opknappen. Het is trouwens gebleken dat dit een volstreekte misrekening is geweest.

Het verschil tussen U en mij ligt dus in de beoordeling over hetgeen in het verleden is gebeurd.

Er is nog een tweede verschil. U hebt gelijk erop te wijzen dat U thans een aantal dossiers aan de justitie hebt overgedragen. Waarover wij echter verschillen van mening, is dat dit pas nu gebeurd is en dat niet, in de loop van het onderzoek, telkens wanneer U fraude en vervalsingen ontdekte waarvan U vanmiddag opnieuw zoveel gevallen hebt genoemd, het dossier van elk geval direct aan de justitie is overgemaakt.

Ik heb de indruk dat U de methode gevolgd hebt van vooraf eerst gans de zaak rond te maken en pas dan de justitie in te schakelen. Anders kan ik niet begrijpen waarom ten aanzien van een groot aantal gevallen niet vroeger een klacht bij de justitie werd ingediend.

Ten slotte, Mijnheer de Voorzitter, wat moet er nu gebeuren? Ik constateer dat de Hoge Autoriteit maar twee mogelijkheden ziet. De

Hoge Autoriteit kent alleen maar de mogelijkheid van een slecht dirigisme, dat aanleiding geeft tot fraudes van ongekeerde omvang, en de mogelijkheid van een volstreekte vrijheid van handelen.

De Hoge Autoriteit kent dus niet de tussenform van een zekere ordening die geen fraude met zich brengt.

Dat is ook weer een verschil tussen U en mij, Mijnheer Spierenburg. Ik ben geneigd om er rekening mee te houden dat er zich omstandigheden kunnen voordoen waarin U de vrijheid niet kunt geven, zodat U zich dan ernstig moet beraden naar een nieuwe, een andere, een betere vorm van ordening, waarbij ik in het midden laat dat het de vorm van een kas moet zijn of niet, of U de organisatie ervan zelf ter hand moet nemen, ofwel moet delegeren, en in hoeverre U de vrijheid kan laten of de vrijheid moet beperken.

Dat zijn allemaal vraagstukken waarvan ik hoop dat de Hoge Autoriteit zich er ernstig over zal beraden, opdat, wanneer de tijd komt om een beslissing te nemen — ik hoop met de heer Spierenburg dat deze nu is aangebroken —, de Hoge Autoriteit paraat zal zijn om een organisatie op te bouwen die tot minder misbruiken aanleiding geeft en waarbij de mogelijkheid tot ingrijpen wordt geschapen.

Ten slotte heb ik geen duidelijk antwoord gekregen op mijn vraag of de Hoge Autoriteit mij kan mededelen, of ten aanzien van de export van schroot naar derde landen nu elke vorm van fraude is uitgesloten, of de definitie van « bruikbaar materiaal » nu waterdicht is en of er een efficiënte en doeltreffende controle wordt uitgeoefend op deze export van schroot, opdat niet opnieuw misbruiken plaatsvinden.

De heer Spierenburg heeft mij medegedeeld dat hij daaromtrent een démarche heeft gedaan bij de Raad van Ministers. De Raad van Ministers heeft deze afgewezen, maar ik kreeg uit de mededelingen van de heer Spierenburg de indruk — wanneer die indruk niet juist is, moet hij het mij zeggen — dat hij zijn hand niet in het vuur wil steken ten aanzien van de vraag of er op het ogenblik niet opnieuw mogelijkheden zijn om bij de export van schroot naar derde landen fraude te plegen.

(Applaus.)

**Presidente.** — Ringrazio il signor Nederhorst. Il signor Spierenburg ha chiesto di replicare. La stessa preghiera di brevità che ho rivolto al

signor Nederhorst rivolgo anche al rappresentante dell'Alta Autorità.

Abbiamo già avuto numerosi interventi su questo argomento e abbiamo un ordine del giorno molto nutrito, per cui vorrei passare al successivo argomento. Comunque, per una breve dichiarazione, do la parola al signor Spierenburg.

**M. Spierenburg, vice-président de la Haute Autorité.** — Je me bornerai, bien entendu, Monsieur le Président, à répondre seulement aux remarques, mais je crois que mon droit est de répondre le dernier.

En ce qui concerne la question de dirigisme, il ne s'agit pas de savoir si je vais être extrêmement libéral ou extrêmement dirigiste. Je me fonde sur le traité. Or, que me dit le traité? Qu'en principe le marché est libre, sauf sans doute dans les cas qui sont expliqués dans le traité et à propos desquels la Haute Autorité a le devoir d'intervenir.

Aujourd'hui, il n'y a pas de raison ni de possibilité d'intervenir et je crois que M. Nederhorst est d'accord avec moi. Il m'a dit, en effet: je comprends que vous ne pouviez pas agir parce que pour cela vous auriez dû reviser le traité.

La revision du traité, M. Poher l'a envisagée dans son rapport en ce qui concerne le charbon, mais très prudemment et avec beaucoup de précautions. M. Nederhorst ne croit-il pas qu'il est tout de même dangereux, pour une affaire de ferraille, si importante qu'elle soit, de procéder à une grande revision du traité qui risquerait de provoquer de nouveau des désaccords entre les différents gouvernements, lesquels peuvent avoir des conceptions différentes?

Le plan Schuman a été fait sur la base de compromis. Il prévoit des éléments libéraux et aussi des éléments d'intervention. Je mets en garde M. Nederhorst — c'est tout ce que j'ai voulu dire — contre la solution des systèmes de péréquation parce qu'ils provoquent justement des fraudes telle que celle que nous avons constatée.

En ce qui concerne le passé, je crois pouvoir constater que M. Nederhorst et moi sommes d'accord. Quant à l'avenir, nous sommes également d'accord. Il apparaît simplement qu'au moment où il parle M. Nederhorst n'est pas content du passé. Sur ce point, nous ne sommes pas d'accord, mais je n'y puis rien. Je crois que la Haute Autorité a agi au moment où elle pouvait agir

et je ne pense pas qu'elle pouvait le faire plus tôt.

Tombant les questions de fait qui sont soumises à l'appréciation des procureurs généraux, je ne puis, Monsieur Nederhorst, rien vous dire. Il ne s'agit pas de ce que vous avez compris, mais d'une étude de différents cas, qui, chaque fois qu'il s'en présente, sont soumis au procureur général. Je ne puis vous en dire plus, car en le faisant je mettrais en danger l'examen qui se poursuit.

En ce qui concerne la question du matériel de emploi, il s'agit de la responsabilité des gouvernements. C'est un problème de contrôle qui est de la compétence des gouvernements. J'ai certainement pris bonne note de la déclaration de M. Nederhorst. Mais je dois toutefois penser qu'elle ne concerne pas l'affaire des fraudes, mais un problème d'exportation de ferraille. Dans ce problème, il appartient de contrôler si l'exportation des ferrailles se fait honnêtement ou non.

**Presidente.** — Ringrazio il signor Spierenburg oella brevità della sua risposta.

Ha chiesto di parlare il relatore Poher.

**M. Poher, rapporteur.** — A la fin de ce débat, je veux simplement dire que la question reste ouverte devant la commission.

Elle a donné lieu à un important débat en séance plénière, mais si la commission du marché intérieur le juge utile je resterai ultérieurement à sa disposition pour établir le rapport final, mais lorsque toutes les juridictions compétentes auront été dûment saisies.

### *Betriebssicherheit im Steinkohlenbergbau*

#### *Sécurité dans les mines de houille*

#### *Sicurezza nelle miniere di carbone*

#### *Veiligheid in de Kolenmijnen*

**Presidente.** — L'ordine del giorno reca la presentazione e la discussione della relazione dell'onorevole Gailly, presentata a nome della Commissione per la sicurezza, l'igiene del lavoro e la protezione sanitaria, sui problemi della sicurezza nelle miniere di carbone.

Ha facoltà di parlare l'onorevole Gailly, relatore.

**M. Gailly** (non revu par l'orateur). — Monsieur le Président, je m'excuse d'intervenir pour

une seconde fois au cours d'une même journée. Les circonstances le veulent.

Je n'ai nullement l'intention, Mesdames, Messieurs, de vous fatiguer par une longue présentation de mon rapport. Je veux, au contraire, essayer de rompre avec ce que je considère comme une mauvaise habitude, celle qui consiste à reprendre, dans un discours introductif, le contenu du rapport que l'on a fait, d'autant plus que — je le présume — ceux que la question intéresse se sont donné la peine de lire le document. Je m'en tiendrai donc à une brève introduction et à une aussi brève conclusion.

Les problèmes traités dans le rapport de la commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire n'ont pas surgi brusquement. Tout a commencé il y a quatre ans avec la catastrophe de Marcinelle. Jusqu'alors, la Haute Autorité s'était bornée à promouvoir des travaux de recherches scientifiques dont, sans contester l'utilité, on peut certainement dire qu'ils ne suffisaient pas à résoudre les problèmes de sécurité.

Dès les premiers jours de la catastrophe — c'est un hommage à rendre à la Haute Autorité — celle-ci a réuni une conférence chargée d'élaborer des recommandations pratiques pour améliorer la sécurité dans les mines. L'Assemblée s'est suffisamment exprimée sur le succès de cette conférence et sur les retentissements qu'elle a eus dans tous les milieux qui s'intéressent à l'activité de la mine.

Poursuivant ses travaux dans le même esprit dès la clôture de cette conférence, la Haute Autorité a complété les recommandations de celle-ci par ses propres propositions. Dès ce moment, hélas, un mouvement de réactions s'est dessiné parmi les gouvernements.

Le moins qu'on puisse dire c'est qu'ils font preuve de la plus grande réticence dès qu'ils sont invités à contracter des engagements pour la mise en œuvre des recommandations de la conférence et des propositions de la Haute Autorité. Cette opposition fut particulièrement caractérisée et généralisée en ce qui concerne les facteurs humains et les problèmes sociaux liés aux problèmes de sécurité et en ce qui concerne la participation des travailleurs aux mesures de sécurité.

Dans la résolution qu'elle a votée le 14 mai 1959, l'Assemblée a donné son appui aux conceptions de la Haute Autorité, regretté les réticences des gouvernements et insisté pour que

ceux-ci revoient et étendent leurs engagements en vue de la mise en œuvre des recommandations de la conférence.

Cela dit, constaté et prouvé, je me permets de souligner la lourde responsabilité des gouvernements en la matière. A ce propos, je regrette l'absence de leur représentant autorisé qui leur aurait transmis nos regrets.

Le rapport qui vous est présenté essaie d'être un bilan. Il prend acte de ce qui a été accompli, de ce qui a été réalisé imparfaitement et de ce qui n'a pas été fait. Peut-être provoquera-t-il des observations de la part de certains employeurs ou de l'un ou l'autre gouvernement ? Je veux à l'avance répondre à d'éventuelles remarques.

Ce rapport a été élaboré sur la base d'informations qui nous ont été remises par les services de la Haute Autorité. Comme la plus belle femme du monde, un rapporteur ne peut donner que ce qu'il possède. D'autre part, le moins que je pourrais réclamer, à titre personnel, c'est qu'employeurs et cadres s'inspirent des décisions de la Conférence générale composée des personnalités les plus qualifiées et les plus autorisées — car jamais conférence ne pouvait avoir autant de crédit que celle qui fut constituée au lendemain de la catastrophe — et s'en tiennent aux conclusions adoptées à l'unanimité par cette assemblée hautement compétente.

Aujourd'hui, nous réclamons l'application des mesures qui s'imposent pour limiter les risques de ce métier pénible entre tous et particulièrement dangereux. Si l'émotion intense et générale provoquée par la catastrophe de Marcinelle est quelque peu calmée, on ne peut oublier qu'il y eut 262 morts.

Depuis Marcinelle et la conférence générale, d'autres accidents et catastrophes de moindre ampleur sont survenus. Il y a eu d'autres morts, d'autres veuves, d'autres orphelins. Sans faire preuve d'un sentimentalisme critiquable, je me permets de dire que c'est en leur nom que nous demandons l'application de toutes les mesures souhaitées pour écarter au maximum tous les dangers. Est-ce trop vous demander ? Nous ne le pensons pas. Nous voulons croire que vous répondrez à cet appel que j'ai l'honneur de vous adresser au nom de la Commission unanime.

*(Applaudissements.)*

**Presidente.** — Ringrazio l'onorevole Gailly dell'illustrazione orale del suo rapporto.

Ha chiesto di parlare il signor Krier. Ne ha facoltà.

**M. Krier.** — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, personne ici ne sera surpris si, en ma qualité de militant syndicaliste, le groupe socialiste m'a chargé d'apporter notre soutien le plus complet aux conclusions contenues dans le rapport de M. Gailly, que je félicite pour son excellent travail.

Indubitablement, la sécurité constitue pour les travailleurs en général et ceux de l'industrie houillère en particulier le problème n° 1. Comment pourrait-il en être autrement quand on constate, malgré les efforts méritoires de la Haute Autorité, de l'Organe permanent et des divers organismes nationaux, qu'il ne se passe pas une semaine sans que l'on enregistre dans les houillères de la Communauté des accidents entraînant la mort ou des incapacités de travail plus ou moins graves ?

A côté des grandes catastrophes qui frappent les esprits, qui sensibilisent les masses populaires — celles dont on parle — il y a les centaines d'accidents mortels ou graves qui ne figurent bien souvent qu'aux « faits divers » de la presse. On éternise sur des toiles les traits durs et pensifs des mineurs. On glorifie leur combat de chaque instant contre la matière et la nuit. On décore les sauveteurs, on s'incline devant les cercueils alignés, puis l'on pense à autre chose parce que la vie continue. Il n'empêche que la sécurité des mineurs n'est pas toujours protégée et assurée comme il faudrait, que le capital humain qu'ils représentent est souvent l'objet de moins de sollicitude que le capital argent.

Nous n'avons pas l'intention de soupçonner de négligence grave les autorités charbonnières des pays où se sont produites des catastrophes qui ont coûté tant de vies. Nous ne pouvons davantage accuser d'avoir manqué de précautions les patrons quels qu'ils soient dont les membres du personnel sont tombés en accomplissant leur travail quotidien. Nous sommes convaincus que l'accablement dont témoignent les dirigeants des mines où se produisent de tels sinistres irréparables est sincère. Il faudrait qu'ils ne fussent pas humains pour qu'il en fût autrement.

Pourtant, peut-on croire que toutes les mesures sont prises pour que ces malheurs soient épargnés ? Les ingénieurs chargés de la sécurité ne se voient-ils pas confier des tâches trop variées ? Ne conviendrait-il pas de les attacher davantage à leur mission essentielle qui est de

veiller au respect de la réglementation minière ? Les comités de sécurité et d'hygiène ou les organismes qui en tiennent lieu sont-ils suffisamment actifs ? Leurs observations sont-elles prises en considération comme il conviendrait ?

Les travailleurs membres de l'Organe permanent se réjouissent d'entendre, depuis quelque temps, des exposés sur les circonstances et les causes de certains accidents. Ils regrettent cependant que l'Organe permanent ne soit pas associé directement aux enquêtes relatives à la recherche des causes de ces accidents.

La C.E.C.A., Monsieur le Président, publie régulièrement de nombreuses informations statistiques sur l'évolution de la production et du rendement du personnel occupé dans la Communauté. Serait-il impossible qu'elle donne aussi des informations statistiques sur les accidents qui se produisent dans la Communauté, reprenant non seulement les accidents mortels et leurs causes, mais aussi les accidents ayant entraîné une incapacité de travail et leur nature ?

Je souligne dans cet ordre d'idées la remarque figurant à la page 10 du rapport en discussion qui précise entre autres :

« La commission émet simplement le vœu que l'Organe permanent ne se borne pas une fois encore à enregistrer passivement les indications qui lui sont fournies, mais qu'il cherche à dégager le maximum d'enseignements de la comparaison des chiffres relatifs aux diverses régions charbonnières.

Elle émet aussi le vœu que pour les années suivantes — la première pouvant être considérée comme une période de mise en train — les renseignements soient disponibles dans des délais normaux. »

Bien que de nombreuses recommandations transmises aux gouvernements par l'Organe permanent aient été mises sur une voie de garage, par suite de l'attitude dilatoire de certains gouvernements, les travailleurs estiment que dans l'ensemble l'Organe permanent, créé à la suite de la conférence sur la sécurité dans les mines de houille en 1956, fait de l'excellent travail et a élaboré en matière de sécurité des propositions très importantes. La valeur fondamentale de ce travail, soulignée par le rapport de mon ami M. Gailly, réside dans le fait que pour la première fois des représentants gouvernementaux, patronaux et travailleurs de toute la Communauté se rencontrent pour discuter des problèmes de la sécurité, et aussi dans le fait que,

dans de nombreux cas, ces travaux ont permis d'entamer des pourparlers sur le plan national avec les autorités compétentes.

Ne fût-ce que pour avoir permis de semblables confrontations, la Haute Autorité mérite la reconnaissance des travailleurs. Toutefois, les travailleurs membres de l'Organe permanent constatent que depuis un certain temps les travaux de cette institution n'avancent plus qu'à un rythme trop lent. Ils croient en trouver les causes dans la disproportion des problèmes multiples qui doivent y être abordés et du peu de personnel occupé par ce service.

Les travailleurs souhaitent vivement que la Haute Autorité remédie le plus rapidement possible à cette situation et procure à l'Organe permanent tous les moyens matériels lui permettant de s'acquitter des nombreuses tâches qu'on lui confie.

Les travailleurs regrettent aussi que, jusqu'à présent, malgré leurs nombreuses protestations, ils n'aient pas encore été admis à participer aux travaux du Comité restreint. Le rôle déterminant joué par ce Comité restreint les incite une nouvelle fois à revendiquer cette participation.

Les travailleurs insistent aussi pour que l'échange des résultats des expériences acquises par l'Organe permanent se fasse d'une manière plus intensive. Ils estiment qu'il serait nécessaire de mettre au point une série de brochures et de publications destinées à vulgariser ces résultats auprès des entreprises minières et des délégués à la Sécurité.

Il en est de même, d'ailleurs, pour les renseignements recueillis auprès des différentes centrales de sauvetage. Il est vraiment dommage que jusqu'à présent aucun catalogue des moyens de sauvetage disponibles et utilisables par toutes les entreprises de la Communauté n'ait été établi.

Dans ce même domaine, les organisations des travailleurs s'étaient réjouies de l'initiative prise par la Haute Autorité d'organiser à intervalles réguliers des journées d'études sur les problèmes de sécurité et d'hygiène dans les mines de houilles. Ils doivent regretter qu'après les journées d'études des 20 et 21 mai 1959 cet effort n'ait plus été poursuivi.

Dans ce contexte, Monsieur le Président, j'appuie les remarques de M. le rapporteur, qui indique à la page 13 de son rapport que « non seulement les informations données au cours de ces stages contribuent à améliorer la formation

technique des représentants des travailleurs en matière de sécurité, mais en outre les échanges de vues et expériences entre délégués de pays différents — que ces stages rendent possibles — présentent le plus grand intérêt ».

J'ose croire qu'à la suite de ce rapport et de nos discussions des conférences régulières des délégués et des ingénieurs à la sécurité auront lieu sous l'égide de l'Organe permanent afin de tirer profit de toutes les expériences faites.

Par ailleurs, si la création de certains groupes de travail dans le cadre de l'Organe permanent s'est faite rapidement, celle du groupe de travail « facteurs humains » a été fortement contestée et ce n'est que l'an dernier que les travaux ont pu démarrer. Aucune des tâches qui lui avaient été confiées par la conférence n'a pu être terminée jusqu'à présent. Les travailleurs insistent pour que ce groupe de travail soit convoqué plus fréquemment de manière à rattraper ainsi le temps perdu.

Enfin, je me permets de me faire le porte-parole des travailleurs qui insistent auprès de l'Assemblée parlementaire européenne pour qu'elle invite les gouvernements à revoir leur attitude en ce qui concerne le classement des recommandations. Ils pensent que ce classement sert à gagner du temps. L'intérêt de la sécurité de tous nos mineurs exige une collaboration sérieuse des représentants des gouvernements.

En pratique, les travailleurs ont trop l'impression que cette collaboration ne sert qu'à tirer en longueur les prises de décisions quand il s'agit de fixer une attitude.

Rappelons-nous, pour conclure, qu'en ce qui concerne l'organisation de la sécurité dans les houillères ainsi que dans les mines non houillères et aussi dans les autres industries de la Communauté, il est malheureusement et souvent trop tard pour bien faire.

Je voudrais donc me rallier à mon ami M. Gailly, vous prier, Mesdames, Messieurs, et prier surtout l'exécutif compétent, la Haute Autorité, de ne négliger ni temps, ni argent pour contribuer à organiser de la meilleure façon la sécurité au travail.

Les travailleurs, sans lesquels l'Europe ne se fera pas, vous sauront gré de tous les efforts accomplis dans le domaine de la protection de leur vie et deviendront les défenseurs de cette construction européenne qui n'ignorera pas leurs intérêts les plus légitimes.

**Presidente.** — Ringrazio l'on. Krier.

Nessuno chiede di parlare?

Do allora la parola al signor Finet, membro dell'Alta Autorità, che credo desideri intervenire.

**M. Finet.** — Je tiens d'abord à remercier Monsieur le Rapporteur, mon ami Arthur Gailly, et le seul intervenant dans ce débat, mon autre ami Antoine Krier, de l'appréciation qu'ils ont bien voulu porter sur les efforts que la Haute Autorité a accomplis pour essayer d'accroître au maximum la sécurité dans cette industrie minière qui, en dépit de tous les perfectionnements techniques, de tous les changements opérés dans les méthodes d'exploitation, reste malgré tout un métier pénible et un métier dangereux.

On a beau installer dans les tailles, dans les chantiers ce qu'on appelle les soutènements marchants, qui allègent la peine des hommes, il n'en reste pas moins qu'une faille dans le toit de la taille peut toujours provoquer un éboulement capable d'ensevelir dix ou douze mineurs dont malheureusement il arrive qu'on ne puisse remonter au jour que les cadavres.

Je remercie donc Monsieur le Rapporteur et Monsieur Krier d'avoir dit que la Haute Autorité a fait ce qu'elle a pu. Sans entrer dans le détail des observations qui ont été faites, je veux simplement dire que la Haute Autorité en général et que le membre de la Haute Autorité qui préside l'Organe permanent, et qui est responsable de son fonctionnement, prendront bonne note des suggestions qui ont été formulées en vue d'augmenter l'efficacité de cet Organe et de supprimer les obstacles qui empêchent parfois des progrès plus rapides que ceux qui ont été enregistrés.

Depuis que j'ai succédé à mon estimé collègue M. Daum à la présidence de l'Organe permanent, j'ai eu l'occasion de faire quelques observations. Lorsqu'il s'agit de l'étude de mesures techniques visant à rechercher les moyens d'assurer le maximum de sécurité, il n'y a entre les membres de l'Organe permanent, qu'ils fassent partie du monde des producteurs, du monde des travailleurs ou des administrations nationales chargées d'assurer la sécurité dans les mines, aucune divergence d'opinions. C'est ainsi que la Haute Autorité a décidé récemment de consacrer une somme de 90.000 DM. à une expérience tendant à vérifier les indications que peut donner un appareil électro-magnétique susceptible d'être employé pour la sûreté des caves d'extraction ;

il n'y a eu aucune difficulté sur ce point, l'unanimité absolue s'est réalisée entre les différentes parties composant l'Organe permanent. On sait bien, en effet, que c'est par la recherche scientifique, par des expériences, par des essais, par la confrontation des théories avec la réalité que l'on trouvera les moyens d'assurer au maximum la sécurité dans l'exploitation minière.

Mais, je le dis à mes chers amis Gailly et Krier, lorsqu'on arrive au délicat problème des facteurs humains on pénètre dans le domaine des politiques particulières de chaque gouvernement. A partir de ce moment, on se trouve confronté avec des difficultés qui peuvent résulter de quoi ? Des différences d'opinions pouvant exister sur les principes ? Pas du tout ! Tous les membres de la Communauté, tous les gouvernements, les employeurs eux-mêmes et les travailleurs sont d'accord sur le principe d'une participation des travailleurs aux travaux et aux organes qui doivent travailler en vue d'augmenter la sécurité.

Mais quand on parle, par exemple, de la création de centres d'accueil, lorsqu'il est question d'étudier quelle influence le salaire au rendement peut avoir sur la sécurité, on se heurte alors à des systèmes nationaux, à des habitudes. A ce moment-là, l'unanimité qui était la règle en matière de recherches de caractère technique à entreprendre disparaît, parce qu'interviennent les influences politiques. L'Assemblée me permettra de ne pas insister sur ce point. J'ai affaire à des hommes politiques, ils savent exactement quelles différences de conceptions peuvent exister.

Je voudrais m'attacher maintenant à un autre aspect du problème. Les recommandations adoptées par la Conférence de la sécurité minière, les recommandations faites par la Haute Autorité aux gouvernements concernent notamment un problème intéressant, mais qui touche à la politique intérieure, à la politique financière des différents États. Ce problème est celui des cadres administratifs et techniques chargés de veiller à l'application des règlements miniers.

Participant autrefois, en qualité de représentant des travailleurs de mon pays, à une conférence sur la sécurité minière organisée par le Bureau international du travail, j'ai entendu apprécier par les membres de cette réunion la précision des règlements miniers appliqués dans les pays de vieilles exploitations minières. Le gros défaut en la matière, c'est que si les textes sont parfaits, les cadres chargés de les appliquer sont, eux, imparfaits et surtout insuffisants.

Nous avons recommandé notamment aux gouvernements de faire aux ingénieurs, aux inspecteurs appartenant aux cadres de la surveillance minière de l'administration, des situations matérielles qui leur permettraient d'échapper à la tentation de passer du secteur public au secteur privé. On nous a répondu qu'il fallait alors revoir l'échelle de traitement de tous les fonctionnaires, qu'on voulait bien étudier la question, mais qu'on ne pouvait prendre d'engagement.

Dans un pays que je connais bien, Monsieur le Président, un cadre organique est fixé pour l'inspection des mines; mais ce cadre n'est pas rempli, car les candidats ne sont pas très nombreux qui veulent bien se contenter du modeste traitement que l'on offre à ceux qui, au lieu de faire carrière dans l'industrie privée, entendent rester les serviteurs de l'État et travailler à assurer le maximum de sécurité dans les mines.

Si je signale ce fait, c'est seulement pour souligner les difficultés que nous rencontrons en demandant aux gouvernements de changer leur façon de penser et les méthodes employées. Et nous sommes obligés de le faire, car nous n'avons pas le droit de prendre des décisions ni surtout de les imposer.

J'attire une fois de plus l'attention de l'Assemblée sur le fait que l'Organe permanent n'est pas un organe de la Haute Autorité. C'est un organe qui a été créé par une décision des États.

Je m'en voudrais de montrer quelque amertume. Mais ces États ont été poussés à accepter que la Haute Autorité s'occupe des questions de sécurité minière après l'émotion provoquée par la catastrophe de Marcinelle. Il nous faut donc composer.

J'en viens à la question posée par M. Krier. Il nous dit que les travailleurs ne sont pas représentés au Comité permanent qui décide des travaux à proposer à l'Organe permanent.

C'est en vertu des termes de la décision prise par le Conseil de ministres que les représentants des gouvernements font partie du Comité restreint, dont ils orientent évidemment l'organisation des travaux.

Telles sont nos difficultés. Je ne désespère pas de les surmonter.

Il s'agit là d'un des domaines où les États ont été habitués à exercer leur pleine souveraineté. Il s'agit maintenant d'en confier une part à un autre organisme qui s'efforce de trouver quelle

est l'action qui doit être menée en commun par les six États en vue d'assurer le maximum de sécurité dans l'industrie minière.

Monsieur le Président, je ne puis en ce moment, en ma double qualité de membre de la Haute Autorité et de président de l'Organe permanent, prendre d'engagements, ni de responsabilités. Tout ce que je peux faire — je parle au nom de tous les membres de la Haute Autorité — c'est continuer à faire le maximum pour rendre plus efficace l'action de l'Organe permanent.

MM. Krier et Gailly ont abordé des problèmes administratifs. Depuis la réorganisation des services de la Haute Autorité, nous essayons de donner au secrétariat de l'Organe permanent, qui est à la fois le moteur de cette organisation, l'inspirateur de ses travaux et l'exécutif de ses décisions, le plus possible de moyens matériels. Je demande seulement à l'Assemblée de continuer à faire confiance à la Haute Autorité pour essayer d'améliorer au maximum les conditions de travail des mineurs de charbon des pays de la Communauté.

(Applaudissements.)

**Presidente.** — Ringrazio il signor Finet.

L'Assemblea dovrà pronunciarsi ulteriormente su una proposta di risoluzione che sarà presentata dalla competente Commissione.

*Wissenschaftliche Forschung und Sicherheit  
der Arbeit*

*Recherche scientifique et sécurité du travail*

*Ricerca scientifica e sicurezza del lavoro*

*Wetenschappelijk onderzoek en  
bedrijfsveiligheid*

**Presidente.** — L'ordine del giorno reca la presentazione e la discussione delle relazioni :

— dell'onorevole De Block, presentata a nome della Commissione per la ricerca scientifica e tecnica e della delegazione incaricata di una missione di studio e di informazione in taluni istituti di ricerca specializzati nel settore della sicurezza e dell'igiene del lavoro, sulle ricerche scientifiche e tecniche intraprese nell'ambito della Comunità Europea del Carbone e dell'Acciaio ;

— dell'onorevole Bertrand, presentata a nome della Commissione per la sicurezza, l'igiene del

lavoro e la protezione sanitaria e della delegazione incaricata di una missione di studio e informazione in taluni istituti di ricerca specializzati nel settore della sicurezza e dell'igiene del lavoro, sugli aspetti umani e medici delle ricerche intraprese nei paesi della Comunità per quanto concerne la sicurezza e l'igiene del lavoro.

Ha facoltà di parlare l'onorevole De Block, relatore.

**M. De Block.** — Monsieur le Président, le rapport sur la recherche scientifique comprend deux parties : la première est consacrée au 8<sup>e</sup> rapport de la Haute Autorité, paragraphes 125 à 132 ; la seconde se rapporte au voyage d'études qui a été entrepris par une délégation de la commission Les détails de ce voyage se trouvent au paragraphe 19 du rapport.

Avant d'analyser brièvement le rapport, je désire souligner l'accueil courtois et chaleureux qui a été réservé aux membres de la délégation dans tous les centres visités. Partout, la direction et le personnel ont fait un effort particulier pour expliquer le fonctionnement de leurs services et le but des recherches entreprises. Des explications abondantes ont été données. Toujours la même impression a pu être dégagée : savants et chercheurs, qui travaillent parfois dans des conditions difficiles, se donnent entièrement à leur mission.

Tant du 8<sup>e</sup> rapport que de la mission d'étude on peut dégager une conclusion générale : la recherche scientifique commence à prendre une place plus importante aussi bien sur le plan de la C.E.C.A. que dans la vie des nations. On commence à se rendre compte qu'il faut lui attacher une importance toute particulière. Si l'intérêt pour la recherche augmente, il faudra cependant encore parcourir du chemin avant que les États et les Communautés comprennent que l'avenir de l'Europe dépend en tout premier lieu de l'ampleur que l'on donnera à la recherche scientifique. Cette compréhension est indispensable pour obtenir les sommes considérables qu'il conviendra de mettre à la disposition de la recherche scientifique. En outre, il sera nécessaire d'organiser cette recherche sur une base rationnelle de manière à obtenir le maximum de résultats avec le minimum de dépenses. Dans ce domaine, il conviendra de faire disparaître de nombreux préjugés. Dans un monde nouveau, il faudra accepter des méthodes nouvelles. Cette idée fait d'ailleurs des progrès, surtout parmi les jeunes savants et chercheurs.

Mais revenons au 8<sup>e</sup> rapport de la Communauté. Cette dernière a ouvert des crédits se montant à 11.200.000 unités de compte pour la sidérurgie et à 4.600.000 unités de compte pour l'industrie charbonnière. Les sommes sont importantes, mais malgré tout encore insuffisantes, surtout pour l'industrie charbonnière.

Je sais que des voix s'élèvent pour demander une diminution des dépenses. Ce serait une grande erreur que de faire des économies sur la recherche, pour la simple raison qu'il n'y aurait économie qu'en apparence. Ces sommes constituent en quelque sorte une prime d'assurance. Elles sont à peine suffisantes pour maintenir les recherches en Europe à leur niveau actuel. Elles ne permettent en aucun cas de rattraper le retard, parfois considérable.

Je passe sous silence l'objet des recherches. On le trouve précisé dans le rapport. Il me faut cependant faire une exception en ce qui concerne l'emploi de fuel-oil dans les hauts fourneaux. Les essais ont donné satisfaction et ont permis de réduire la quantité de coke nécessaire. Ces essais sont nullement en contradiction avec une politique raisonnable du charbon. Ils ne doivent d'ailleurs pas aboutir forcément à faire diminuer l'emploi de celui-ci. Cette théorie est exacte pour autant que l'on considère la consommation de charbon par tonne. La perte peut être rattrapée en augmentant le nombre de tonnes d'acier à produire. On en revient toujours à la même situation : la diminution qui se produit d'un côté peut être anéantie par une expansion de la production.

La commission estime que la Haute Autorité doit continuer à subventionner le Bureau de recherches géologiques et minières. Déjà quelques gisements dignes d'intérêt ont été inventoriés, notamment en Côte d'Ivoire, au Cameroun et au Gabon. Il entre dans les intentions de la Haute Autorité d'offrir éventuellement les droits découlant de sa participation aux sidérurgistes.

La commission insiste vivement pour que le Parlement et ses commissions compétentes soient consultés à ce sujet. Il serait probablement sage d'établir un certain nombre de règles, afin que la cession éventuelle puisse se faire en toute clarté.

La commission a été très favorablement impressionnée par la création par les sidérurgistes d'une association sans but lucratif ayant pour but de documenter rationnellement et complètement les producteurs et les chercheurs.

D'autre part, un subside de 100.000 unités de compte sera accordé aux instituts charbonniers dans le but d'organiser un service analogue. La délégation a vu fonctionner à Inichar et à Cerchar un tel service. Le système employé est excellent.

Il se pose cependant une question. La sidérurgie, les charbonnages, l'Euratom disposeront dorénavant d'un service d'information et de documentation. Très souvent des traductions seront nécessaires. Il serait souhaitable d'employer un même système de classement.

On peut d'ailleurs se demander s'il ne serait pas rationnel de disposer d'un seul centre d'information et de documentation.

Je passe sur des aspects importants comme l'élaboration d'une politique de recherche, le contact entre chercheurs, la diffusion des connaissances, le rapport avec les groupements privés et tant d'autres.

Il convient de consacrer quelques instants à la seconde partie de ce rapport consacré à la mission d'étude et d'information. Je me contenterai de quelques idées.

Les visites aux quatre centres, notamment Inichar à Liège, Le Staats Centraal Proefstation van de Statsmijnen in Limburg à Heerlen, l'institut de la Steinkohlenbergbauverein à Essen et le Cerchar à Verneuil, nous ont montré que les responsables de la production charbonnière et les ingénieurs qui les entourent entendent défendre le charbon. Ils se rendent compte que les circonstances ont changé et que le monopole du charbon est brisé à tout jamais. Ils sont cependant d'avis qu'il serait difficile, voire impossible de se passer du charbon. Ils se rendent compte qu'ils portent une double responsabilité : améliorer autant que faire se peut la situation du charbon et augmenter toujours plus la sécurité des hommes.

Les tableaux qui sont insérés dans le rapport donnent tous les renseignements désirables sur les quatre centres de recherches. L'organisation de ces instituts est remarquable, même pour le plus ancien d'entre eux, le Proefstation à Heerlen, qui fut créé en 1929. Les résultats obtenus, dont on trouve un résumé dans le rapport, prouvent que la recherche donne des résultats probants.

Une question peut se poser : est-il utile de continuer les efforts pour extraire le charbon ? Le monde dispose maintenant du pétrole, qui

est meilleur marché. Le pétrole subira bientôt la concurrence du gaz, qui sera encore moins cher ; ensuite, nous aurons l'énergie nucléaire, dont le prix va diminuer peut-être lentement, mais en tous cas sûrement. Puis, la fusion sera substituée à la fission et le monde aura enfin l'énergie en quantités illimitées et à un prix très bas.

Cette simple énumération peut donner lieu à de longues discussions. Je me contenterai de deux remarques. Dans une économie ordonnée chaque forme d'énergie peut trouver la place qui lui convient le mieux. C'est l'établissement de l'ordre qui donnera le plus bas prix. Les difficultés actuelles proviennent essentiellement de l'anarchie et du désordre qui caractérisent le marché de l'énergie.

On parle de plus en plus du retrait du charbon. Si je ne me trompe, ces mots ont été employés par la Haute Autorité. Il me semble que celle-ci devrait faire preuve de plus de prudence. A certains moments, elle a conseillé vivement les contrats à long terme, seul moyen d'obtenir les charbons au meilleur prix. Peu après, elle a conseillé vivement le stockage, seul moyen d'éviter le chômage. C'est une simple constatation — je ne fais pas de critique — mais elle doit inciter à la prudence.

Je crois d'ailleurs que la Haute Autorité n'a pas encore compris la signification des faits économiques des dernières années. Le fait est regrettable, du moins si on s'en tient au dicton : « gouverner, c'est prévoir ». Sur la base de ce qui s'est produit ces dernières années, la Haute Autorité aurait dû tirer la conclusion que le système de la libre entreprise fonctionne admirablement en période d'expansion économique, mais qu'il provoque les pires difficultés en période de récession.

Il aurait suffi d'appliquer le traité, surtout celui de la C.E.C.A. qui prévoit une augmentation du niveau de vie. Les U.S.A. consomment 8.400 kilos d'équivalent-charbon par habitant et par an. L'Europe se contente encore toujours de 2.600 kilos, soit à peu près le quart. Si l'on avait pris les mesures nécessaires pour doubler la consommation de l'énergie, donc la porter à environ 5 tonnes, l'Europe se rapprocherait de l'Amérique et il est fort probable que les difficultés dans les charbonnages seraient beaucoup moins grandes.

Quoi qu'il en soit, j'ose affirmer que le charbon jouera encore pendant longtemps un rôle important. Il y a d'abord les secteurs de productions où l'on ne peut pas encore s'en passer ;

il y a ensuite les secteurs où le charbon présente des avantages sérieux, notamment la production d'énergie secondaire ; enfin, il reste des possibilités en carbochimie. Mais je n'insiste pas, toutes ces questions étant traitées dans le rapport.

Si le temps de se retirer n'est pas encore arrivé, le charbon doit s'adapter aux circonstances nouvelles. Il se trouve maintenant en face d'autres sources d'énergie. Il s'ensuit naturellement qu'il doit accepter la concurrence.

Personne jusqu'à présent n'a défendu le point de vue que le charbon doit en quelque sorte disposer d'un monopole. Ce que l'on a demandé et ce que l'on a promis, c'est que cette adaptation se fasse de telle façon que les travailleurs n'en souffrent pas. S'il est vrai que la Haute Autorité a fait un effort spécial pour maintenir les indemnités de chômage, il reste un fait, fort regrettable : les promesses en ce qui concerne l'implantation de nouvelles industries n'ont pas été tenues entièrement.

Le charbon étant devenu un produit compétitif, il doit se défendre. Pour cela, il faut agir dans plusieurs domaines : diminuer les prix, ce qui est le facteur essentiel, augmenter le rendement des foyers, présenter le charbon sous des formes nouvelles, sans poussières, sans fumée.

Tous ces problèmes et bien d'autres peuvent être et seront résolus par les savants, les ingénieurs et les chercheurs. Il est important d'associer les contremaîtres et les ouvriers à ces recherches. Les méthodes qui permettent d'obtenir le concours de tous les intéressés sont connues. Il est donc inutile d'en parler ici.

Les chercheurs parviendront à établir, entre autres, ce que j'ai appelé la mécanisation intégrale. Au point de vue technique, des réalisations plus difficiles ont été réussies. Pour aboutir à un bref délai, il faut consacrer à la recherche minière beaucoup plus d'argent. Même si l'on consent à faire les sacrifices qui s'imposent et qui, finalement, payeront, quelques années de patience seront nécessaires parce qu'il faudra former les chercheurs.

Le rapport indique le montant des crédits que l'industrie minière consacre à la recherche. La Haute Autorité fait un effort. Tout cela est cependant largement insuffisant si l'on veut obtenir des résultats dans un temps assez proche.

Il n'y a qu'une solution : l'argent dont on a besoin doit être demandé aux gouvernements

intéressés. Il ne s'agit nullement d'une innovation. Le rapport précise les sommes que chaque gouvernement consacre à la recherche dans le domaine de l'énergie nucléaire. Loin de nous l'idée de critiquer ces dépenses. Il serait cependant inadmissible et incompréhensible que d'une part l'on subventionne largement les recherches pour une énergie dont l'emploi doit encore être mis au point, tandis que d'autre part on laisserait mourir une forme d'énergie qui a rendu de grands services et qui en rendra encore dans l'avenir.

Il y a là une tâche considérable pour la Haute Autorité. Elle peut faire un travail positif et démontrer qu'il est possible de poursuivre des buts concrets.

La Haute Autorité doit tracer le plan d'ensemble des recherches en fixant clairement le but à atteindre. Elle doit faire ce travail avec le concours des intéressés. Ce dernier terme ne comprend pas seulement les exploitants, mais également les délégués qualifiés du personnel.

Le plan d'ensemble étant élaboré, il convient d'en évaluer le coût et le temps nécessaire pour la réalisation. Le concours financier des gouvernements doit être demandé pour la réalisation du plan.

Il faut convaincre tous les intéressés que la recherche en équipe est nécessaire. Ici comme ailleurs la division affaiblit, tandis que l'action en commun donne des résultats plus appréciables. Prenons exemple sur l'étranger, où la démonstration est faite de ce qu'on peut atteindre d'un travail en équipe. En agissant rationnellement on atteindra des résultats meilleurs et peut-être suffisants pour redonner à l'Europe une place dans un domaine où elle ne joue plus son rôle.

Si la recherche permet de faire baisser le prix, il ne faut pas oublier qu'au fur et à mesure que la mécanisation progresse le nombre d'ouvriers diminue. C'est là un phénomène bien connu. La machine remplace l'homme et crée ainsi ce que l'on a appelé le chômage technologique. Pour neutraliser cet inconvénient important il faut diminuer les heures de travail, en maintenant le salaire ou créer des industries.

Les drames qui se jouent actuellement dans certaines régions minières prouvent qu'il ne faut pas trop compter sur la libre entreprise pour créer des industries. Là encore il appartient à la Haute Autorité d'étudier les possibilités et de faire des propositions aux gouvernements.

La recherche scientifique doit être poussée. C'est pour l'Europe le moyen d'adapter une industrie qui rendra encore des services importants. C'est aussi le moyen de redonner à l'Europe une place qu'elle a perdue. Presque tous les grands inventeurs du début de l'ère du machinisme étaient des Européens. Il faut saluer ceux qui nous ont dépassés, mais faire en même temps un effort pour reprendre une place honorable dans la recherche scientifique.

Nous avons, à peu de chose près, perdu la bataille du charbon ; tâchons au moins de réussir et de marquer des points importants dans le domaine de la recherche scientifique.

**Presidente.** — Ringrazio il relatore onorevole De Block.

Ha facoltà di parlare il relatore della seconda relazione, onorevole Bertrand.

**De heer Bertrand, rapporteur** (*niet door spreker nagezien*). — Mijnheer de Voorzitter, na de inleiding die de heer De Block heeft gehouden, zal het zeer gemakkelijk zijn mijn rapport zeer in het kort in te leiden. Ik veronderstel dat, aangezien het hier gaat om een totaal nieuwe stof, alle leden van de Assemblee met veel belangstelling dit rapport zullen hebben gelezen en het dus niet nodig is te herhalen wat reeds geschreven is. Ik zou slechts enkele gedachten naar voren willen brengen, die bij ons zijn opgekomen tijdens onze studiereis.

Ik herinner er in de eerste plaats aan dat door de Commissie voor het Technisch en Wetenschappelijk Onderzoek en de Commissie voor de Bedrijfsveiligheid het initiatief is genomen om een bezoek te brengen aan enkele centra, waar, dank zij de subsidies die door de Hoge Autoriteit worden toegekend, onderzoekingen op het gebied van de arbeidsgeneeskunde en arbeidshygiëne plaatsvinden. Tijdens ons bezoek hebben wij kunnen vaststellen dat de wetenschapsmensen verrast waren door de interesse die parlementariërs voor hun wetenschappelijke onderzoekingen hadden. In bijna alle centra vernamen wij dat het de eerste maal was dat in hun midden een parlementaire delegatie verscheen met de opdracht na te gaan welke hun werkzaamheden waren, welke de resultaten van die werkzaamheden waren en welke moeilijkheden zij daarbij ondervonden. Zij voegden er nog aan toe : « ons nationaal Parlement heeft zich daarom nooit bekommerd in het verleden en het is ons juist opgevallen dat het het Europese Parlement is, dat daarvoor wel belangstelling heeft ».

Welnu, Mijnheer de Voorzitter, dat heeft het bewijs geleverd van de politieke wijsheid die de twee commissies ertoe heeft aangezet om die bezoeken te brengen.

Wij hebben vooral die bezoeken willen afleggen om in de allereerste plaats het werk van de wetenschappelijke onderzoekers aan te moedigen. Dat is een verborgen, een eentonig werk dat veel uithoudingsvermogen en veel geduld vraagt.

In de tweede plaats, wat betreft de actie van de Hoge Autoriteit en de financiële middelen die daarvoor werden aangewend, hebben wij ook willen nagaan in hoever zij efficiënt zijn voor de doelen die nagestreefd worden.

Wij kunnen dit alles zeer gemakkelijk samenvatten door te zeggen dat de politiek door de Hoge Autoriteit gevolgd, ter uitvoering van artikel 55 van het Verdrag, geleid heeft tot de eerst georganiseerde Europese wetenschappelijke arbeid op het terrein van de arbeidsgeneeskunde en op dat van de arbeidshygiëne. Dat is de eerste vaststelling die wij gedaan hebben.

De resultaten, die uit die vaststelling voortvloeien, zijn de volgende. Wij zijn in de Europese Gemeenschap voor Kolen en Staal gekomen tot de vorming van Europese clubs van onderzoekers en vorsers die zich zijn gaan gewennen om gemeenschappelijk wetenschappelijke arbeid te verrichten in clubverband, waardoor zij hun wederzijdse bevindingen en hun resultaten met elkaar kunnen confronteren en bij elkaar kunnen brengen en waardoor een juiste diagnose of een aantal uitzichten kunnen worden opgesteld die onmiddellijk ter beschikking worden gesteld van diegenen welke die resultaten moeten toepassen in de industrie en in de ondernemingen zelf.

De tweede vaststelling die wij gedaan hebben is, dat de financiële inspanning die door de Hoge Autoriteit op dat terrein werd geleverd, efficiënt is, dat zij in de toekomst moet worden volgehouden en dat bij voorkeur moet worden nagestreefd het beschikbaar stellen van meer financiële middelen voor de wetenschappelijke arbeid.

De derde vaststelling is, dat de toegepaste werkmethode met de onderscheidene wetenschappelijke commissies die de Hoge Autoriteit daarvoor in het leven heeft geroepen om programma's voor wetenschappelijk onderzoek op te stellen en de resultaten bij elkaar te brengen, uitstekend is geweest en in de toekomst verder moet worden uitgebouwd. In de vierde plaats hebben wij vastgesteld, dat wij op het gebied van het onderwijs in het kader van de Gemeen-

schap, wat de arbeidsgeneeskunde betreft, nog staan voor een zeer grote differentiatie tussen de zes landen.

Op dit ogenblik is er slechts één land in de Gemeenschap waar voor de aanstelling tot bedrijfsarts het diploma in de arbeidsgeneeskunde vereist is. Dat land is Frankrijk.

In Italië heeft men aan de universiteiten speciale leerstoelen voor de opleiding en de specialisatie van artsen in de arbeidsgeneeskunde, maar een diploma is daar voor een aanstelling als bedrijfsarts niet vereist.

Behalve in die landen zijn er geen universitaire leerstoelen voor de vorming en het onderfende de arbeidsgeneeskunde.

Wij zijn de mening toegedaan dat op dit terrein moet worden gestreefd naar een harmonisatie ter zake van de onderwijsmethoden betreffende de arbeidsgeneeskunde.

Een ander probleem dat speciaal de aandacht van de commissie heeft getrokken, is de wijze van financiering van de instellingen voor onderzoek en de wijze van subsidiëring, zoals de Hoge Autoriteit die tot nu toe heeft doorgevoerd.

De Hoge Autoriteit heeft in juli 1956 een eerste programma van wetenschappelijk onderzoek vastgesteld. Zij heeft aan 72 instituten subsidie ter beschikking gesteld om het programma, dat voor 4 jaar is vastgesteld, uit te voeren. Deze instituten hebben, steunende op de subsidie, jonge wetenschapsmensen aangeworven om bepaalde studies te doen.

Welnu, in december 1959 liep het onderzoekprogramma ten einde, waren de financiële middelen van bepaalde onderzoekingscentra om de jonge vorsers verder te betalen, uitgeput en had de vaststelling van het programma voor de volgende vier jaar niet tijdig plaatsgevonden. De beslissingen werden niet tijdig door de Hoge Autoriteit genomen en bepaalde centra hebben hun jonge vorsers moeten opzeggen, omdat zij niet over de financiële middelen beschikten om hen te engageren voor een tweede periode.

Gezien de nadelen die hieraan zijn verbonden voor de continuïteit van het wetenschappelijk onderzoek zou ik willen vragen, of de procedure inzake de financiële steun voor de toekomst niet kan worden vereenvoudigd.

Ten slotte hebben wij gemeend dat het goed zou zijn de aandacht van de Hoge Autoriteit te vestigen op het feit dat het aantal ambtenaren van de administratieve diensten, die zich bezig-

houden met de organisatie van het wetenschappelijk onderzoek, het verzamelen van de documentatie en de vergaderingen van de onderscheidene, veelvuldige technische commissies, totaal onvoldoende is. Daardoor laten het instellen van een Europees medisch documentatiecentrum, de periodieke verspreiding van de resultaten van het onderzoek, het overdrukken van door de Gemeenschap gefinancierde uitgaven, de mededeling aan de instellingen van de Gemeenschap van algemene rapporten over de stand van de onderzoeksprogramma's en het samen brengen en mededelen van de resultaten aan diegenen die deze onmiddellijk nodig hebben, zoals bedrijfsartsen en de geneeskundige wereld in het algemeen, veel te lang op zich wachten, omdat er niet voldoende personeel aanwezig is in de diensten van de Hoge Autoriteit, die zich daarmee bezighoudt.

Nu kan het voor de voorzitter van de Hoge Autoriteit interessant zijn, in het Comité van Voorzitters met een zekere fierheid te zeggen: Bij ons heeft er geen uitbreiding van personeel meer plaats, maar zelfs een inkrimping van kader; wij passen op dit ogenblik onze uitgaven aan bij een minimum. Dit kan zeer interessant zijn en men kan daarmee politiek een zeker succes hebben, op voorwaarde dat daardoor de algemene activiteiten van de politiek, die de Hoge Autoriteit wenst te voeren, niet worden belemmerd, niet worden verminderd en niet onmogelijk worden gemaakt.

Ik heb op dit alles bij deze gelegenheid de nadruk willen leggen, Mijnheer de Voorzitter, opdat men zou begrijpen welke grote betekenis de Commissie voor de bedrijfsveiligheid hecht aan de wetenschappelijke arbeid die geleverd wordt op het gebied van de arbeidsgeneeskunde en de arbeidshygiëne. Dat werk is trouwens niet alleen sociaal zeer belangrijk, het heeft ook een grote weerslag op de economie zelf.

Om deze redenen hopen wij dat de rapporten die de heer De Block en ikzelf hier hebben uitgebracht, mede als resultaat zullen hebben dat de openbare opinie beter zal worden doordrongen van de grote mogelijkheden die de gemeenschappelijke Europese wetenschappelijke arbeid in de toekomst kan bieden om de levensstandaard van de Europese bevolking te bevorderen en de gezondheid van onze werknemers veilig te stellen.

(Applaus.)

**President.** — Ringrazio l'on. Bertrand.

Voglio ricordare all'Assemblea che sono all'ordine del giorno della seduta di oggi, la presentazione e la discussione delle relazioni degli onorevoli Margulies, Kreyssig, Janssens ed Estève; prego perciò gli oratori che interverranno nella discussione sulle relazioni degli onorevoli De Block e Bertrand di mantenersi nei limiti di tempo più brevi che sia possibile, tenuto conto dell'importanza degli argomenti. Dobbiamo esaurire il complesso di queste relazioni entro le ore 20, altrimenti saremo costretti a tenere una seduta notturna. Ritengo tuttavia che con la buona volontà di tutti ci si possa mettere in condizione di finire per le ore 20.

Dichiaro aperta la discussione generale sulle relazioni Bertrand e De Block.

Ha chiesto di parlare l'on. Santero. Ne ha facoltà.

**Santero** (*Testo non corretto dall'oratore*). — Signor Presidente, onorevoli colleghi, ho letto con interesse le due pregevoli relazioni degli onorevoli Bertrand e De Block che si completano a vicenda. È stato, a parer mio, una decisione saggia, logica del resto, quella di costituire una delegazione mista delle due Commissioni, quella della ricerca scientifica e tecnica e quella della sicurezza dell'igiene sul lavoro.

Nella relazione dell'on. De Block a pagina 9 vediamo che c'è tutta una serie di istituti, molti dei quali si occupano della ricerca nel campo economico tecnico, e delle ricerche nel campo dell'igiene e della profilassi sanitaria. Inoltre è anche notevole la convergenza dei risultati delle ricerche scientifiche applicate alla tecnica industriale e la ricerca scientifica applicata alla medicina del lavoro, anche se l'una persegue un immediato scopo economico e l'altra ha il fine della protezione della salute del lavoratore.

Per esempio è evidente che i progressi realizzati in materia di meccanizzazione, nell'abbattimento e nel trasporto del carbone, oltre che a dare una maggiore produzione del minerale, fanno risparmiare il fisico del lavoratore. E così una più progredita profilassi degli infortuni e delle malattie professionali si traduce in un maggior rendimento economico.

L'Alta Autorità del carbone e dell'acciaio ha dimostrato di ben comprendere questa realtà quando nel 1955 ha deciso di applicare l'articolo 55 del Trattato in favore della ricerca scientifica nel settore dell'igiene e della medicina del lavoro, come già, fin dal 1952 aveva destinato fondi

notevoli per la ricerca scientifica applicata alla tecnica industriale.

Signor Presidente, io ritengo di dovere ringraziare i relatori per le notizie circostanziate che ci danno nelle loro relazioni, veramente complete, anche se, evidentemente, nella discussione dell'Assemblea ritengo di dovermi occupare solo di qualche questione generale.

Il lavoro delle delegazioni ha risposto certamente ad un bisogno dell'epoca nella quale viviamo — e questo lo ha già detto il relatore De Block — infatti questa epoca riconosce maggiormente l'importanza della ricerca scientifica; noi viviamo in un tempo in cui grida di allarme vengono da tutte le parti per l'insufficiente numero di scienziati, di ricercatori e di ingegneri.

Oggi l'idea del lavoro di *équipe*, di squadra, nella ricerca scientifica, è generalmente ammessa; ed è anche molto rafforzata l'idea della necessità di sviluppare la collaborazione tra i paesi dell'Europa nel campo della ricerca scientifica e tecnica, se l'Europa vuole conservare il posto che occupa nell'economia mondiale.

Questo dico, signor Presidente, per dimostrare come questa missione si sia svolta in un'atmosfera delle più favorevoli. Infatti abbiamo appreso con soddisfazione che la missione ha suscitato ovunque il massimo, il più vivo degli interessi. Ha suscitato interesse negli ambienti scientifici, cioè tra i ricercatori, in quanto essi hanno logicamente visto, in questa visita dei nostri colleghi, un incoraggiamento, un interessamento tutto particolare; ma li ha interessati anche in quanto i ricercatori hanno trovato, in questa visita, l'occasione per denunciare le insufficienze, per esporre determinati loro bisogni e per suggerire anche dei rimedi a queste insufficienze.

Inoltre, i capi e le direzioni degli istituti nazionali visitati, hanno certamente avuto, da questa missione, una spinta per favorire maggiormente la costituzione di *équipes*, di gruppi di ricercatori europei.

La missione però ha avuto un altro interesse che, a parer mio, è molto importante: è quello di aver suscitato, in un mondo molto più vasto, l'interesse come portatrice di uno spirito europeo. Essa ha fornito cioè una felice occasione allo spirito europeo locale di manifestarsi e di svilupparsi. E ripeto, signor Presidente, questo, a parer mio, è uno dei meriti, dal punto di vista politico, di questa visita che i nostri colleghi hanno fatto ai diversi istituti della Comunità.

D'altra parte, i nostri colleghi componenti la delegazione hanno avuto il privilegio, il grande vantaggio di udire, di vedere, di constatare direttamente i notevoli progressi compiuti in un campo tanto interessante, e di poter riferire a noi in tutti i particolari, cosicché oggi noi possiamo unirvi a loro per dare, in una pubblica Assemblea come è questa, una testimonianza, di fronte all'opinione pubblica, che, in considerazione dei risultati conseguiti dagli istituti, i contributi disposti dall'Alta Autorità rappresentano uno sforzo veramente giustificato.

Questo ci dà occasione di rivolgere, da questa pubblica Assemblea, una parola di ringraziamento, di gratitudine e di incoraggiamento ai nostri ricercatori e ai nostri medici.

Ma i risultati della missione non si limitano a quanto ho detto ora. Il relatore, onorevole Bertrand, come frutto dei colloqui avuti con gli scienziati ricercatori e con i medici, e come frutto delle meditazioni e delle discussioni fatte con i colleghi delle delegazioni e con i membri della Commissione, espone dei suggerimenti anche costruttivi. Constatato, per esempio, che sono i medici di fabbrica, i medici del lavoro, i garanti dell'applicazione dei progressi e delle novità che la ricerca scientifica ha aperto nel campo della medicina del lavoro, suggerisce di dare una maggiore importanza alla formazione scientifica dei medici del lavoro; e in relazione a ciò propone che in tutti i paesi della Comunità siano istituite cattedre di medicina del lavoro, dotate di servizi ospedalieri e di servizi di ricerca; e propone altresì che sia costituita una rete di grandi istituti di medicina del lavoro nell'ambito della nostra Comunità.

Queste proposte io le trovo molto sagge e degne della massima attenzione. Per il momento, però, ritengo anche opportuno che l'opinione pubblica sappia che i servizi medici del lavoro diventano sempre più numerosi nella nostra Comunità; ed è bene che l'opinione pubblica sappia che in generale questi servizi medici del lavoro, che funzionano nell'industria mineraria e siderurgica della Comunità, avevano già applicato in anticipo le raccomandazioni dell'Organizzazione mondiale della sanità e quelle dell'Organizzazione internazionale del lavoro; è bene che l'opinione pubblica sappia che la collaborazione tanto necessaria tra i medici del lavoro e gli ingegneri della sicurezza è un fatto compiuto ed attuato in molte delle imprese della Comunità.

Signor Presidente, vi è poi un'altra proposta del nostro relatore, proposta ancora più impor-

tante delle precedenti e che è degna di essere presa in esame pure se, a parere mio, non è di facile e immediata attuazione.

La proposta è di elaborare e attuare un'organizzazione comunitaria imperniata su tre organi essenziali: un Consiglio superiore europeo della medicina del lavoro, un Comitato nazionale per le ricerche di medicina industriale in ogni paese della Comunità e la rete già ricordata di istituti regionali di medicina del lavoro.

L'importanza e la vastità delle competenze della medicina del lavoro giustificherebbero certamente la presa in esame della proposta del relatore. Infatti la medicina del lavoro va dall'orientamento professionale allo studio e all'adattamento dei mezzi di sicurezza e d'igiene, dalla difesa dell'uomo che lavora allo studio delle cause dell'infortunio e delle malattie professionali, fino al riadattamento dei lavoratori vittime di infortuni e di malattie professionali.

Signor Presidente, le idee non mancano, ma debbono trovarsi mezzi per attuarle. L'Alta Autorità, come ha ricordato poco fa l'on. Bertrand, ha destinato, dal 1956 al 1960, un milione e cento mila unità di conto per le ricerche scientifiche sulla medicina del lavoro. In un secondo programma ha destinato tre milioni di unità di conto sempre per questo tipo di ricerche.

Tutto considerato, però, il finanziamento concesso dalla C.E.C.A. risulta insufficiente. Inoltre i contributi dell'Alta Autorità sembra che abbiano avuto il difetto di essere irregolari e versati con un ritardo che contrasta evidentemente con la necessità che i mezzi finanziari siano assicurati per tutto il ciclo di un tipo di ricerca e con la necessità di dare un minimo di sicurezza materiale ai ricercatori.

L'Alta Autorità — ne sono convinto — potrà rimediare a questi difetti e aumentare le sue benemerite in fatto di stimolo alla ricerca scientifico-medica applicata alle industrie siderurgiche. Evidentemente noi non pretendiamo che l'Alta Autorità possa sostituirsi con l'opera sua a quella degli istituti nazionali, però l'opera dell'Alta Autorità può essere di complemento a quella degli istituti nazionali, può coordinarne l'azione, può dare un contributo perchè le ricerche assumano un carattere europeo.

Abbiamo visto dalla relazione De Block che solo il mondo del lavoro nel settore della produzione del carbone interessa 850 mila unità, il che significa la vita di 4 o 5 milioni di europei e significa la garanzia di una fonte di energie

che ha ancora una parte importante da assolvere nell'economia della Comunità.

D'altra parte l'Euratom — lo sappiamo — si avvia a stimolare la ricerca scientifico-medica applicata nel settore nucleare e a questo punto viene fatto di domandarci come mai potrà la Comunità Economica Europea non assolvere con lo stesso impegno e con le stesse possibilità a questo compito di difendere i problemi della salute dei lavoratori, uomini e donne, che con il loro lavoro assicurano la prosperità della Comunità stessa.

Signor Presidente, non si può, specialmente in fatto di salute, trattare in modo diverso le varie categorie di lavoratori. È questo uno dei tanti inconvenienti derivanti dall'aver costruito e dal costruire le Comunità europee per settori separati. Questo è uno dei tanti motivi, signor Presidente, che devono spingerci ad effettuare al più presto non solo la fusione dei tre Esecutivi, ma anche quella delle tre Comunità.

Per il problema che oggi è al nostro esame le difficoltà sono soltanto di carattere finanziario. Penso però che se si eviteranno i doppioni mediante una giusta divisione del lavoro e il coordinamento di esso, sia per opera degli esecutivi, sia per opera dei governi, con disposizioni opportune, si potranno ottenere maggiori investimenti in questo settore delle ricerche. È certo che il denaro investito nelle ricerche di medicina applicata sarà un investimento redditizio in quanto, come ho già detto, esso si traduce, in definitiva, in vantaggi economici.

Vorrei ancora aggiungere che bisogna tenere presente, nel fare questi investimenti, soprattutto il fatto che essi servono per la difesa dell'integrità e della salute dei nostri lavoratori, che essi servono, innanzi tutto, a far sì che gli uomini e le donne della nostra Comunità abbiano la gioia di vivere.

Grazie, signor Presidente.

(Applausi)

**Presidente.** — Ha chiesto di parlare l'on. Janssen. Ne ha facoltà.

**De heer Janssen** (*Niet nagezien door spreker.*) — Mijnheer de Voorzitter, ik wil mij bepalen tot enkele opmerkingen over het rapport van de heer De Block.

In de eerste plaats wil ik mijn waardering uitspreken over het verslag van de reis en ook

over het verzamelde documentatiemateriaal. Dat is uitvoerig en geeft een duidelijk beeld van wat de reizigers hebben gedaan. De heer De Block geeft ook met dit documentatiemateriaal een zeer goed inzicht weer.

Het heeft mij getroffen dat de rapporteur in zijn beschouwingen, door een citaat, de nieuwjaarsrede van de heer Wemmers, de directeur-generaal van de Nederlandse Staatsmijnen, betreft. Het valt mij ook op dat hij onmiddellijk aan dit citaat toevoegt dat hij een klein voorbehoud maakt — en hij clauseert het — terzake van de eerste zin van die rede.

Ik ben nochtans van mening dat de heer Wemmers in die rede het probleem zeer zuiver heeft gesteld. Naar mijn gevoelens behoeft de heer De Block geen voorbehoud te maken terzake van die eerste zin. Immers, voor ons doel en voor het onderwerp dat wij vandaag behandelen, gaat het om de omvang en de intensiteit van het onderzoek.

Het is — men moet toch ook een keer de zaak localiseren — niet nodig daarin alle andere repercuties, hoewel ze belangrijk kunnen zijn, te betrekken. Als men het zó stelt, kan men ook het uitgangspunt van de heer Wemmers, namelijk de eis van concurrentiekracht van de kolenindustrie, nemen.

Ik kom dan, naar aanleiding van de beschouwingen en de conclusies die de rapporteur ons voorlegt, bepaaldelijk tot een ander beeld.

Ik zou daarover een drietal opmerkingen willen maken.

Ik zou in de eerste plaats een opmerking willen maken over de kosten van de research. De rapporteur vraagt zich af door wie de kosten worden betaald. Ik geloof dat het juist is uit te gaan van de vraag wie de kostendrager is. De kostendrager — ik concludeer dat uit het rapport van de heer De Block — is, behoudens hetgeen door de Belgische schatkist betaald wordt, de kolenindustrie. Dat komt mij in beginsel juist voor. Elke industrie dient haar eigen researchkosten te dragen. Slechts onder bepaalde omstandigheden kan men de vraag stellen of er aanleiding is die kosten door anderen te laten dragen. In die gevallen dat een onderneming of een groep van ondernemingen de kosten van een zeer groot werk niet kan dragen, kan men zich voorstellen dat er aanleiding is een gemeenschappelijke voorziening te treffen. Wij hebben dat gezien bij de projecten die door de Hoge Autoriteit worden bevorderd, onder meer door het geven van subsidies en zedelijke steun.

Wanneer ik dan in het rapport van de heer De Block lees dat er niet alleen individueel maar ook gemeenschappelijk veel is gedaan, dan geloof ik dat terecht gesteld wordt dat de kosten gedragen worden door de kolenindustrie.

De heer De Block komt dan echter voor een merkwaardige coïncidentie te staan. Ik geloof dat hij dat in zijn rapport enigszins heeft vertekend. Wat is namelijk het geval? Hij klaagt erover dat de kolenindustrie deze kosten in grote mate draagt en hij vindt dat juist de verschillende Staten meer in deze kosten moeten bijdragen. Wij zien echter dat in de Franse genationaliseerde mijnen de kosten voor rekening en risico van de Staat komen, voorzover zij niet in de prijs van het produkt verwerkt worden. Bij de staatsmijnen in Nederland is hetzelfde het geval. Voor zover zij niet komen ten laste van de exploitatierekening van de staatsmijnen, komen ze ten laste van de staat. Dit doet nu echter niet terzake. Ik blijf bij mijn uitgangspunt, dat de kostendrager de kolenindustrie zelf dient te zijn.

De rapporteur trekt nu een vergelijking tussen de researchkosten voor de nucleaire sector en de researchkosten voor de kolensector. In het voorbijgaan merk ik nog op dat de kostenvergelijking die de heer De Block maakt op zichzelf wel iets kan demonstreren, maar bepaald niet juist kan zijn, want ik geloof dat hij in zijn opstelling van de kosten in de nucleaire sector — hier help ik hem dus — nog niet heeft verwerkt hetgeen alle ondernemingen individueel en te zamen in de Gemeenschap nog aan kosten maken.

Dat versterkt zijn cijfermatig betoog. Maar belangrijker is het dat het naar mijn mening onjuist is om uit deze vergelijking van de researchkosten voor de nucleaire sector met deze voor de kolensector conclusies te trekken.

Ik geloof dat men in beginsel moet uitgaan van een gescheiden onderzoek. Men moet zeggen wat men voor de nucleaire sector nodig heeft en wat men voor de kolensector nodig heeft. Wanneer in beide behoeften kan worden voorzien, dan hoeft men zich daar verder geen zorgen over te maken en kan ieder voor zich bekijken of men meent die kosten te moeten maken. Maar zeggen: er worden veel kosten gemaakt voor de nucleaire sector, dus moeten wij ook veel kosten maken voor de kolen, of omgekeerd, dat komt niet aan de orde. Ik geloof dat wij dit separaat moeten behandelen.

Het wordt iets anders wanneer de middelen niet aanwezig zouden zijn om in beide te voorzien. Dan komt men inderdaad in het vlak van

de prioriteiten. Maar ik geloof dat de feitelijke situatie niet zo ligt.

Ik kom dan tot een volgende opmerking, waartoe ik gebracht word door de conclusie die de heer De Block dan gaat trekken. De rapporteur spreekt er bij herhaling over dat er toch zoveel gedaan wordt door de individuele ondernemingen, door de kolenbakkens, met behulp en door middel van de subsidies die door de Hoge Autoriteit worden gegeven.

De heer De Block is, zoals ik reeds opmerkte, van mening dat er zeer intensief aandacht aan de research wordt gegeven en dit op een zeer groot terrein. Het rapport vermeldt ook met waardering dat het niet alleen individueel researchwerk is, maar dat men ook zeer goede contacten onderling heeft, niet alleen binnen de Gemeenschap, maar ook met deskundigen en ervaren vorsers buiten de Gemeenschap, zelfs waar men ze niet zou verwachten. Na dat allemaal duidelijk te hebben gemaakt, komt de heer De Block met een gedachtensprong en zegt: «Er moet nog veel meer gebeuren!». Maar de adstructie daarvan heb ik in het rapport niet gevonden.

Ik geloof ook dat wij die mening niet kunnen uitspreken wanneer ons eerst niet voldoende documentatie is voorgelegd door de deskundigen en de Hoge Autoriteit. Zelfs ben ik van mening dat wij dit onderzoek, het opdiepen van die gegevens, niet zelf moeten doen, want dan zouden wij op de stoel van de Executieven gaan zitten.

Het rapport van de heer De Block maakt dus duidelijk — ik heb het verhaal al gedaan — dat er veel research is, dat er veel contacten zijn, etc.

Wat verlangt men dan nog meer? In principe is het toch zo dat bij de ondernemingen en bij de Hoge Autoriteit potentieel de bereidheid aanwezig is om verder te gaan met research. Ik heb het nooit anders begrepen dan dat die bereidheid bij de Hoge Autoriteit leeft.

Waar komen wij dan toe? Tot aanmoedigingskreten om verder te gaan. Op zichzelf is aanmoediging goed, maar het moet geen aanmoedigingskreet worden. Ik blijf erbij dat wij zake-lijk moeten zijn en ik ben van mening dat eerst, wanneer de Hoge Autoriteit, casu quo de ondernemingen, op onze vraag, ons zal hebben gezegd welke wensen op het gebied van de research on-ervulbaar zijn gebleven, of om welke reden ze niet vervuld worden, er aanleiding is om onze Gemeenschap in het geweer te roepen.

Wat ik hier zeg over de research geldt mutatis mutandis in dezelfde mate voor de opmerking die de heer De Block ter zake van de coördinatie en concentratie maakte. Ook hier weer is er volle waardering voor wat er is, wat bestaat en wat gedaan wordt door ondernemingen, door kolenbakkens en door de Hoge Autoriteit, en dan de gedachtensprong om tot verdergaande concentratie en coördinatie te komen.

De gegevens die de heer De Block in zijn rapport heeft vermeld, wijzen er niet op dat men in die richting verder moet gaan. Nogmaals, wanneer dit uit de documenten blijkt, ben ik bereid, de heren daarin te volgen. Ik geloof dat het ten hoogste een taak van de Hoge Autoriteit zal zijn om ons daarin voor te lichten en ik twijfel er niet aan of de Hoge Autoriteit zal dit ook doen.

Ik kom dan ook tot de conclusie dat, tenzij de Hoge Autoriteit mij in haar beschouwingen en in haar antwoord tot heel andere gedachten brengt dan ik nu heb op grond van het rapport van de heer De Block — een rapport dat ik ten zeerste waardeer, om de gegevens die het bevat — wij er hic et nunc op moeten aandringen, een concentratie te krijgen bijvoorbeeld in de vorm van een bijzondere Europese raad van onderzoek, zoals in punt 55 wordt voorgesteld.

Ik dank U, Mijnheer de Voorzitter, voor de gelegenheid om mijn opmerking te maken. Het zal U duidelijk zijn dat ik met zeer veel belangstelling de gedachten van de Hoge Autoriteit hieromtrent zal vernemen.

*(Applaus.)*

**Presidente.** — Nel ringraziare l'on. Janssen, do la parola all'ultimo oratore iscritto, l'on. Geiger.

**Abg. Geiger.** — Herr Präsident! Ich hatte mir acht Punkte notiert, die ich in der Debatte vorbringen wollte. Ich streiche sie zusammen auf einen Gedanken, um zu ermöglichen, dass wir das Pensum des heutigen Tages noch hinter uns bringen.

Dieser eine Gedanke ist, dass ich sehr glücklich war, an diesen Reisen teilnehmen zu dürfen. Denn ich hatte Gelegenheit, mit einer Reihe von Forschern aller Altersstufen an ihrem Arbeitsplatz zu sprechen, mich mit ihnen über die Probleme, mit denen sie sich befassen, zu unterhalten, und ich hatte auch die Gelegenheit, diesen Männern die Anerkennung und den Dank auszusprechen.

Ich glaube, das darf ich auch heute in Ihrer aller Namen tun. Denn diese Männer arbeiten, wie ich gesehen habe, oft unter äusserst schwierigen räumlichen Verhältnissen. Sie arbeiten vielfach auch unter Zurückstellung ihrer eigenen persönlichen Bedürfnisse. Lust und Liebe an der Forschungsarbeit ist es, was diese Männer beseelt. Das sollten wir anerkennen.

Ich glaube auch, Herr Präsident, dass die Forscher, mit denen wir zu sprechen Gelegenheit hatten, von dem Interesse, das wir ihnen entgegengebracht haben, berührt waren. Sie werden erkannt haben, dass wir ihre Arbeit hoch einschätzen.

In diesem Sinne, Herr Präsident, darf ich wohl zum Ausdruck bringen, dass das Europäische Parlament wahrhaftig das modernste Parlament ist. Denn das Europäische Parlament steht überall dort, wo die Entscheidungen fallen. In diesen Laboratorien fällt kein geringer Anteil an den Entscheidungen für die Zukunft unserer Gemeinschaft und unserer Völker.

Die beiden Ausschüsse, die sich der Aufgabe unterzogen haben, diese Reisen zu unternehmen, werden die Erfahrungen, die sie gesammelt haben, auswerten, und sie werden das zur Wirklichkeit werden lassen, was ich eingangs behauptete: Das Europäische Parlament ist das modernste Parlament der Welt und wird es bleiben.

(Beifall.)

**Presidente.** — Per concludere questo argomento do la parola al signor Potthoff, membro dell'Alta Autorità.

**Herr Potthoff, Mitglied der Hohen Behörde.** — Herr Präsident! Meine Damen und Herren! Ich spreche zu dem Bericht über die wissenschaftliche und technische Forschung im Rahmen der Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl.

Es ist mir eine sehr angenehme Aufgabe, zunächst allen, die diesem Gebiet ihre besondere Aufmerksamkeit geschenkt haben, den Dank der Hohen Behörde auszusprechen. Der Dank gilt vor allem dem Herrn Berichterstatter, dem zuständigen Ausschuss und den Herren Abgeordneten dieses Hauses, die zu dieser schwierigen, aber doch so ungemein wichtigen Frage Bemerkungen gemacht haben.

Ich danke ganz besonders für die vielen Anregungen, die wir dabei erhalten haben, so für

die Hinweise auf die Notwendigkeit eines Forschungs- und Rahmenprogramms, das in Ziffer 9 des Berichts erwähnt worden ist.

In ein derartiges, elastisch zu haltendes Rahmenprogramm könnten — vorbehaltlich der Fühlungnahme mit den zuständigen Forschungsstätten der Länder der Gemeinschaft und mit den zuständigen Organisationen — etwa folgende — mehr oder weniger allgemein gehaltene — Projekte eingebaut werden:

Für Kohle:

1. Forschung und Entwicklung im grossen Bereich der Mechanisierung unter und über Tage,
2. die Verwendung von Kohle und Koks in Form fester Brennstoffe, namentlich bei der Kleinindustrie und im Hausbrand,
3. Kohleveredelung, um auf diesem Gebiet durch das Angebot von Edelenergien den Absatz und die Erlöse zu steigern.

Für Stahl:

1. Konzentration derjenigen Forschungen, die die beste Vorbereitung und Ausnutzung der Rohstoffe für die Eisen schaffende Industrie zum Ziele haben, beispielsweise von Steinkohle, Koks, Eisenerz,
2. Intensivierung der Forschung auf dem Gebiet der Fabrikationsmethoden und der Gütesteigerung der Produkte der Eisen- und Stahlindustrie.

Die wissenschaftliche oder Grundlagenforschung muss durch die auf praktische Ziele ausgerichtete angewandte oder Zweckforschung allerdings eine wesentliche Ergänzung erfahren. Die heute mit besonderer Tatkraft betriebene Modernisierung zwingt geradezu dazu, die Ergebnisse der rein wissenschaftlichen Forschung der Praxis durch angewandte Forschung schnellstens dienlich zu machen.

In der grossen Linie will der Bericht eine stärkere Intensivierung, Koordinierung und Zentralisierung der Forschung in den beiden Grundstoffindustrien und einen beträchtlichen Aufwand an finanziellen Mitteln für Forschung und Entwicklung.

Was sich heute in dieser Richtung schon klar abzeichnet — wie die noch stärkere Koordinierung der wissenschaftlichen Forschung und die auf naheliegende Ziele ausgerichtete Zweck-

forschung —, soll von uns weiterverfolgt und einer konstruktiven Lösung zugeführt werden.

In diesem Zusammenhang nenne ich die engere Fühlungnahme zwischen der Hohen Behörde und dem Studienausschuss westeuropäischer Kohleproduzenten. Hier eine wesentliche Intensivierung vorzunehmen, scheint uns gleichfalls dringend notwendig zu sein.

Was den Aufwand grösserer finanzieller Mittel für die Forschung anlangt, so lassen die vorhandenen finanziellen Mittel im Augenblick allerdings nur die Berücksichtigung des Vordringlichsten zu. Soweit die Länder von sich aus zusätzliche Anstrengungen machen, werden diese von uns begrüsst werden.

Der Bericht sieht es sodann weiter als wünschenswert an, dass die Hohe Behörde über den Fortgang und über die Ergebnisse der durchgeführten Studien berichtet. Naturgemäss ist das bei einer so speziellen Materie stets etwas schwierig. Aber wir haben in einem gewissen Rahmen darüber auch in der Vergangenheit in unseren Gesamtberichten geschrieben.

Im Augenblick sind unsere zuständigen Abteilungen damit beschäftigt, eine umfangreiche Zusammenstellung über die bisherigen Forschungsarbeiten anzufertigen, die auf die diesbezüglichen Fragen Antwort gibt. Wenn sich die Hohe Behörde demnächst mit dieser Zusammenstellung befasst, werde ich Gelegenheit nehmen, sie auf das Anliegen des Berichts und des Ausschusses besonders hinzuweisen.

An sich sollte sich der Bericht mit der wissenschaftlichen und technischen Forschung befassen. Dieses Prinzip ist aber zugunsten der Einbeziehung arbeitshygienischer und ähnlicher Studien in einigen Ländern verlassen worden.

Wenn man diese Ausweitung wollte, hätte man vielleicht eine ganze Anzahl von weiteren Instituten doch mit einbeziehen können, die jetzt nicht erwähnt sind. Ich denke an die Zentralstelle für Staubbekämpfung beim Steinkohlenbergbauverein, an das Staubforschungsinstitut in Bonn sowie an die Silikoseforschungsinstitute der Bergbauberufsgenossenschaften. Das hätte eine wesentliche Ergänzung des Berichts ergeben. Vielleicht wird es aber möglich sein, auch diese Einrichtungen bei einer künftigen Berichterstattung mit einzubeziehen.

Eine weitere Kleinigkeit, Herr Präsident! Die genannten Forschungsstellen mehrerer Länder wurden nicht erst nach dem zweiten Weltkrieg,

sondern teilweise schon Jahrzehnte vorher gegründet. Insoweit möchte ich eine kleine Korrektur angebracht haben.

Ebenso sind erfreulicherweise auch in einigen Ländern in der Vergangenheit bereits staatliche Mittel für die bergbauliche Forschung zur Verfügung gestellt worden, nicht nur in einem Lande, wie in Ziffer 37 berichtet wird.

Die Tabellen über die jährlichen Ausgaben beziehen sich nur auf die Organisationen, die dem Studienausschuss westeuropäischer Kohleproduzenten angehören, wie der Bericht richtig in zwei Fussnoten ausdrücklich hervorgehoben hat.

Wenn wir — und das ist eine letzte Bemerkung zu diesem Punkt — davon abgesehen haben, schon jetzt die Methode festzulegen, nach der die Rückzahlung derjenigen Beträge erfolgen soll, die von uns für die Erzforschung verausgabt werden, so bestand der Grund darin, dass die Situation von einer Lagerstätte zur anderen sich nicht unwesentlich ändert. Das hat es uns nicht gestattet, etwa generelle Grundsätze aufzustellen und ein Schema zu schaffen, das gleichermassen für alle Fälle hätte angewandt werden können. Wir müssen hier von Fall zu Fall vorgehen, so wie die jeweilige Situation es zweckmässig erscheinen lässt.

Wenn wir ferner — wie in der mündlichen Aussprache hier zum Ausdruck gekommen ist — davon abgesehen haben, das gleiche System bei der Dokumentation für Kohle und Stahl anzuwenden, so hatte das gleichfalls seinen Grund. Wir bedienen uns bei dieser Dokumentation im wesentlichen des Personals nationaler Gremien, die bereits jetzt die Auswertung der technischen Literatur vornehmen. Das gestattet uns, mit einem verhältnismässig kleinen Verwaltungsapparat zu arbeiten. Gewisse Nachteile, die in einem Fehlen der Einheitlichkeit bestehen, wollen wir deswegen zunächst in Kauf nehmen. Wenn sich diese Methode aber nicht als zweckmässig erweist, behalten wir uns vor, in absehbarer Zeit darauf zurückzukommen und vielleicht eine etwas straffere Zusammenfassung vorzunehmen.

Im übrigen, Herr Präsident, danke ich noch einmal besonders auch für die mündlichen Hinweise, die hier gegeben worden sind. Die Hohe Behörde wird sie zu beachten wissen, und wir sind froh darüber, dass Sie gerade dieser Arbeit eine so grosse Aufmerksamkeit entgegenbringen.

(Beifall.)

**Presidente.** — Ringrazio il rappresentante dell'Alta Autorità delle dichiarazioni ed assicurazioni che ha voluto dare all'Assemblea sull'argomento che stiamo trattando.

Ha chiesto di parlare per una brevissima precisazione il relatore, onorevole De Block.

**De heer De Block, rapporteur (niet nagezien door spreker).** — Mijnheer de Voorzitter, ik dank u omdat u mij nogmaals het woord verleent.

Ik wil voornamelijk aan de heer Janssen zeggen dat, wanneer ik aandrang op het krijgen van meer subsidies voor het technisch onderzoek, het wel degelijk is omdat die toelagen nodig zijn.

Natuurlijk kan hij mij vragen dit te bewijzen.

Ik ben graag bereid die bewijzen te leveren, maar het is reeds 19.20 uur en de Voorzitter heeft ons verwittigd dat er nog vier rapporten moeten worden besproken.

Mijnheer Janssen, er zijn twee mogelijkheden: gij neemt de moeite om met de ingenieurs van de Staatsmijnen in Nederland contact op te nemen — u zult die misschien eerder geloven dan u mij gelooft — en die ingenieurs, die midden in de moeilijkheden staan, zullen u zeggen waarom ik gelijk heb meer geld te vragen; indien u die stap niet wilt doen, ben ik bereid om hetzij in de Commissie, hetzij op een andere plaats, u volledige inlichtingen te verstrekken en u mijn standpunt te doen kennen.

(Applaus.)

**Presidente.** — Sul rapporto dell'onorevole Bertrand ha chiesto di fare una breve dichiarazione il signor Finet, per l'Alta Autorità.

**M. Finet, membre de la Haute Autorité (non revu par l'orateur).** — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je vous parlerai aussi de la recherche scientifique, mais uniquement de celle concernant la médecine et l'hygiène du travail. Je m'efforcerais d'être aussi bref que possible, bien que cela me soit difficile, mais je ferai de mon mieux. (*Sourires.*)

Je remercie M. Bertrand des appréciations qu'il a données sur l'action de la Haute Autorité en matière de recherche dans le domaine de la médecine et de l'hygiène du travail. M. Bertrand a été assez aimable pour nous dire que nous avions employé une excellente méthode et il

nous a encouragés à persévérer dans la même voie.

Ceci est pour la méthode et la philosophie du sujet.

Mais M. Bertrand qui est toujours méticuleux lorsqu'il entreprend des études et des recherches a aussi investigué au sujet les moyens. Il nous a dit qu'il fallait essayer d'augmenter les moyens financiers destinés à encourager la recherche scientifique dans le domaine de la médecine du travail et de l'hygiène.

Je crois pouvoir dire, Monsieur Bertrand, au nom de mes collègues de la Haute Autorité, que celle-ci n'entend pas du tout lésiner lorsque l'utilité d'une recherche à effectuer en matière de médecine et d'hygiène du travail est démontrée et que, bien souvent, les motifs pour lesquels la Haute Autorité a limité ses interventions financières n'avaient rien à voir avec l'importance de la somme demandée. Ce ne sont pas 50 ou 60 millions de dollars qui arrêtaient la Haute Autorité dans un domaine comme celui-là, mais bien la procédure des recherches à effectuer, les instituts, les chercheurs, étant assez difficiles à trouver. C'est pour cette raison qu'à certains moments on a limité le programme.

Par conséquent, je peux vous dire que lorsque la nécessité d'une recherche est démontrée dans un domaine intéressant la médecine et l'hygiène du travail, la Haute Autorité n'a jamais hésité à intervenir et je rends ici hommage à mes collègues qui m'ont toujours fait une confiance presque aveugle, dont j'espère que jamais ils ne se repentiront, lorsque des propositions leur ont été faites de financer un programme de recherches.

En ce qui concerne la deuxième question posée par M. Bertrand, au sujet de la nécessité d'élargir le cadre du personnel de la Haute Autorité chargé de cette mission, nous sommes disposés à réexaminer toutes les propositions nouvelles.

Nous avons fait des expériences et je réponds ainsi aux observations qui ont été faites par M. Santero qui s'est plaint des irrégularités des versements effectués par la Haute Autorité.

Cette irrégularité tient à plusieurs causes. Les instituts eux-mêmes n'étaient pas toujours en mesure de nous fournir un état de leurs prévisions de dépenses en temps voulu et je sais, par des contacts personnels que j'ai eus avec des directeurs d'instituts de recherches, qu'ils sont soucieux d'obtenir une certitude de régularité dans les ressources dont ils peuvent disposer et

qu'un de leurs gros problèmes est de s'attacher leurs assistants et leurs chercheurs pendant une période assez longue pour que ceux-ci puissent poursuivre leurs études.

D'autre part, je crois devoir répéter ici ce que j'ai dit à la réunion de la commission que vous présidez, Monsieur Bertrand, à savoir que la Haute Autorité est disposée à rechercher tous les moyens en vue d'éviter ces inconvénients qui naissent, la plupart du temps, de certaines lenteurs administratives.

D'autre part, je voudrais rassurer M. Santero quant à son souci de voir conférer un caractère européen aux recherches auxquelles nous nous livrons.

Quelle est la philosophie qui a présidé à l'action de la Haute Autorité ? C'était de mettre en présence tous les chercheurs de la Communauté intéressés par un problème de recherche scientifique ou de recherche expérimentale et de les faire bénéficier des expériences diverses réalisées dans différents pays.

Je pense que dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, d'ailleurs, on ne pourrait reprocher à la Haute Autorité de ne pas avoir développé une action de caractère européen assez prononcé.

Je bornerai mon intervention à ces quelques réflexions, de façon à permettre aux honorables membres de l'Assemblée d'aller dîner tranquillement et à une heure qui ne soit pas trop tardive.

*(Applaudissements.)*

**Presidente.** — Ringrazio il signor Finet.

L'Assemblea dovrà pronunciarsi ulteriormente sulla proposta di risoluzione che sarà presentata dalle competenti Commissioni.

*Haushaltsvoranschlag des Europäischen Parlaments*

*Budget de l'Assemblée parlementaire européenne*

*Bilancio dell'Assemblea Parlamentare Europea*

*Begroting van het Europese Parlement*

**Presidente.** — L'ordine del giorno reca la presentazione, discussione e votazione della relazione dell'on. Margulies, fatta a nome della

Commissione per l'amministrazione dell'Assemblea Parlamentare Europea ed il bilancio della Comunità, sullo stato di previsione delle spese di amministrazione e delle entrate dell'Assemblea Parlamentare Europea per l'esercizio 1961.

Ha chiesto di parlare l'on. Vals. Ne ha facoltà.

**M. Vals, président de la commission.** — Monsieur le Président, mes chers collègues, comme président de la Commission de l'administration et du budget, je veux marquer à la fois ma surprise et mon amertume de voir la discussion sur le budget de l'Assemblée parlementaire européenne s'ouvrir à une heure aussi tardive qui ne permettra pas au rapporteur M. Margulies, comme aux membres de l'Assemblée, de développer, sur un sujet aussi important que celui des finances de notre Assemblée, les rapports ou observations qu'ils entendent présenter.

J'avais fait, lors de la réunion du Comité des Présidents à Bruxelles, des réserves sur l'ordre du jour de cette journée. Ces réserves ont été confirmées par le déroulement de nos travaux.

Nous sommes particulièrement heureux de recevoir ici le Président en exercice ou les représentants des Conseils de Ministres lorsqu'ils veulent bien venir nous exposer leur point de vue sur les problèmes qui nous préoccupent. Mais je tiens à indiquer — et je pense que l'Assemblée tout entière sera d'accord avec moi — que nous aurions été heureux de pouvoir nous aussi organiser nos travaux, connaître la date de nos sessions à un moment qui permette à chacun de prendre ses dispositions tout en nous indiquant ce que l'on entend faire en la matière.

Ces remarques sont valables non seulement pour le Conseil de Ministres, mais aussi pour les commissions, car ceux qui ont assisté à la réunion du Comité des Présidents à Bruxelles ont constaté les difficultés qui surgissaient pour établir un ordre du jour.

Je serais très heureux que ces observations soient retenues par les diverses commissions, par les Conseils de Ministres et aussi par le Comité des Présidents, de façon qu'une discussion sérieuse puisse s'instaurer sur des problèmes tel que ceux qui sont exposés par M. Margulies, en ce qui concerne le budget de l'Assemblée parlementaire européenne, ou par le rapport de M. Kreyssig.

**Presidente.** — L'onorevole Vals sa che è stato molto difficile stabilire l'ordine del giorno di

questa sessione dell'Assemblea, perchè gli argomenti che dovevamo dibattere erano molti.

Mi rendo conto che purtroppo non tutte le discussioni possono avere il necessario sviluppo; ma con un po' di buona volontà e di sacrificio di tutti, cercheremo di arrivare fino alla fine.

Ha la parola il Relatore, onorevole Margulies.

**Abg. Margulies, Berichterstatter.** — Herr Präsident! Meine Damen und Herren! Ich habe die Ehre, Ihnen namens des Ausschusses für Verwaltungsfragen des Europäischen Parlaments und Haushaltsfragen der Gemeinschaften den Voranschlag der Verwaltungsausgaben des Europäischen Parlaments für das Rechnungsjahr 1961 vorzulegen.

Ich bedauere sehr, dass die Beratung unserer eigenen Angelegenheiten, der Organisation unserer Arbeit und der Ausgaben dieses Parlaments, über die wir zwar nicht de jure, aber doch de facto allein entscheiden, zu einem Zeitpunkt stattfindet, in dem die meisten der Kollegen bereits anderen Verpflichtungen nachgehen müssen. Auf der anderen Seite hat das vielleicht den Vorteil, dass wir nun in ganz kleinem Kreise, nahezu unter Ausschluss der Öffentlichkeit, die Dinge etwas offener besprechen können, als es sonst der Fall gewesen wäre.

Der Bericht liegt dem Hause schriftlich vor. Ich habe mich sehr bemüht, den kürzesten Bericht dieses Jahres zu erstatten. Das ist mir nicht ganz gelungen. Aber immerhin ist er doch so knapp gehalten, dass ich mich der Hoffnung hingeben darf, die interessierten Kollegen haben ihn gelesen und ich mich nur auf ihn zu beziehen brauche.

In Ergänzung des schriftlichen Berichts möchte ich einige Bemerkungen über die Arbeitsweise unseres Hauses, insbesondere der Ausschüsse, machen. Die Bemerkungen können natürlich nicht den Inhalt unserer Arbeiten zum Gegenstand haben, sondern die Form, die Methode, die Organisation.

Man wird anerkennen müssen, dass die Mitglieder des Europäischen Parlaments sich ihrer Aufgabe mit einem Eifer und einer Energie unterzogen haben und unterziehen, wie das in diesem Ausmass nicht erwartet werden konnte. Der Eifer, mit dem sie die Dinge angepackt haben, schägt sich natürlich in der Arbeit nieder und drückt sich in einer Vielzahl sehr umfangreicher und sehr gründlicher Berichte aus. In der glücklichen Atmosphäre der sachlichen Zusammenarbeit, die ein besonderes Charakte-

ristikum des Europäischen Parlaments zu sein scheint, reifen auch die Entschlüsse schneller. So haben wir bereits eine Reihe von Methoden, Verfahren erarbeitet und haben Ziele festgelegt, die vielleicht erst in fernerer Zukunft realisiert werden.

Wir haben uns anlässlich der Debatte über die direkten Wahlen sehr ausführlich über den Einfluss dieses Parlaments und seine Befugnisse unterhalten. Es liegt nahe, den Einfluss auf die Gestaltung der Zukunft darin zu suchen, dass man sehr rechtzeitig und sehr ausführlich zu den Dingen Stellung nimmt. Das schlägt sich in einer Vielzahl von Berichten nieder, die zum Teil sehr gründliche Studien mit umfangreichen Tabellen, Schaubildern, Kurven und dergleichen darstellen. Wir wissen, dass jedes Wort, das hier gesprochen wird, in drei andere Sprachen übersetzt werden muss, dass jedes Wort, das schriftlich niedergelegt wird, in die drei anderen Sprachen übersetzt werden muss, und alle Texte müssen vervielfältigt werden. Dieses Verfahren schägt sich also in der Anzahl der Seiten nieder, die übersetzt werden müssen.

Leidtragend ist natürlich in erster Linie die Direktion, die unmittelbar mit uns arbeitet, die Abteilung Ausschüsse und Parlamentarische Studien. Der Umfang der Arbeit zeigt sich dann unvermindert in der Abteilung Allgemeine Dienste, die die technische Seite zu vollenden hat. Damit will ich die Arbeit der anderen Direktionen in keiner Weise verkleinern. Aber die genannten Direktionen sind die unmittelbar betroffenen.

Wir haben feststellen müssen, dass die Arbeit nur bewältigt werden konnte, indem in einem unververtretbaren und unsozialen Ausmass Überstunden geleistet worden sind. Das kann in dieser Form nicht weitergehen. Deshalb hat das Präsidium dem Anliegen dieser Abteilungen im Organigramm Rechnung getragen und eine entsprechende Stellenvermehrung vorgesehen. Sie ist allerdings weitgehend nur theoretisch, denn wir konnten schon die bisher vorgesehenen Stellen für Übersetzer und Kontrolleure nicht besetzen. Es wird nicht leicht sein, so viele qualifizierte Kräfte zu finden, dass die Abteilung Allgemeine Dienste imstande ist, die Übersetzungen innerhalb vertretbarer Fristen zu liefern. Bei der Abteilung Ausschüsse haben wir uns damit beholfen, dass ein Teil des Personals aus anderen Abteilungen herausgezogen und in den Ausschussdienst versetzt wird.

Wer je mit Haushaltsdingen zu tun hatte, weiss, dass es üblich ist, in jedem Jahr eine

gewisse Stellenvermehrung und Anhebung einzelner Stellen zu beantragen. Das gehört zum täglichen Brot aller, die sich mit Haushaltsfragen zu beschäftigen haben. In einem Fall haben wir eine Stellenvermehrung sehr gern gebilligt. Es ist nicht meine Sache, jetzt hier einen besonderen Dank auszusprechen. Aber wir haben gerade — ich glaube, ich darf das auch im Namen meines Freundes Dr. Kreyssig sagen — die Tätigkeit von Herrn François auf einer Reise erlebt, ihn in voller Wirksamkeit gesehen. So können wir jetzt unseren Dank damit abtun, dass wir diese Stelle um eine Position anheben. Das ist der Vorschlag, wie er Ihnen unterbreitet wird.

Es gibt nun eine Reihe von Fragen, die den Arbeitskreis unserer Ausschüsse und der Abteilungen betreffen, Fragen, die nicht voll diskutiert sind. Deshalb hat der Ausschuss davon abgesehen, Ihnen etwa in Form einer Entschliessung oder in Form der Anforderung von Krediten bestimmte Vorschläge zu unterbreiten. Aber wir würden uns doch sehr freuen, wenn die Anregungen, die ich zu machen habe, im Präsidium und im Präsidialausschuss weiter beraten würden und wir in absehbarer Zeit zu Ergebnissen kommen könnten, so dass unsere Arbeit erleichtert wird.

Was die Ausschusssitzungen anbelangt, so finden Sie im Bericht Bemerkungen sowohl über den Ort, an dem die Ausschusssitzungen abgehalten werden sollen, als auch über die Zeit. Über den Ort brauchen wir nicht mehr zu sprechen. Dagegen möchte ich doch noch einmal dringend bitten, dass wir uns in bezug auf die Zeit der Ausschusssitzungen eine ganz feste Selbstdisziplin auferlegen. Es kommt uns allen zugute, und es drückt sich in einer Erleichterung der Arbeit unserer Mitarbeiter aus, die ja sonst ständig hin und her reisen müssen, wenn es uns gelingt, für das Jahr 1961 einen Tagungsplan aufzustellen, der bestimmte Ausschusswochen vorsieht und von dem nicht ohne Genehmigung des Präsidenten abgewichen werden darf. Ich weiss, dass dieser Gedanke bei vielen Kollegen nicht gerade sehr freundlich aufgenommen wird. Aber abgesehen davon, dass wir uns selbst sehr viel Zeit und sehr viel unnötige Reisen ersparen, würden wir so auch die unmittelbare Berührung mit der Presse dadurch verstärken können, dass wir die fünf Herren, jeweils für ihr Sprachgebiet, mit nach Brüssel nehmen.

In Luxemburg ist der Kontakt mit der Presse naturnotwendig etwas locker. In Brüssel sitzen

heute die Vertreter aller grossen Agenturen und Zeitungen, die zu unseren Vollsitzungen hierher nach Strassburg kommen. Wir könnten also die Wirksamkeit der Presse- und Informationsabteilung, wie sie vom ganzen Hause gewünscht wird, dadurch verstärken, dass wir die Herren jeweils für die im Vorhinein festgelegte Ausschusswoche mit nach Brüssel nehmen, wo sie dann, jeder für seinen Sprachbereich, die Presse über das Ergebnis der jeweiligen Ausschusssitzung unmittelbar informieren könnten. Damit könnten wir erreichen, dass über unsere Tätigkeit mehr berichtet wird, als es im Augenblick der Fall ist.

Man kann nicht über Haushaltsfragen sprechen, ohne noch einmal darauf hinzuweisen, wie unglücklich sich die Verzögerung einer Entscheidung über die Sitzfrage auswirkt. Ich weiss nicht, ob sich die Regierungen darüber klar sind, mit welcher schwerer Hypothek sie den europäischen Gedanken belasten, wenn sie immer wieder die Entscheidung vertagen und allmählich den Eindruck erwecken, dass sie diese Frage weniger aus dem grossen Streben nach Europa als von dem an sich gewohnten kleintlichen Standpunkt des Kirchturmpolitikers entscheiden. Ich würde sehr bedauern, wenn das Parlament sich davon beeinflussen liesse.

Ich habe die heutigen Entschlüsse nicht gehört. Ich bin der Meinung gewesen, dass in dieser Woche wenigstens darüber entschieden werde, wo das Parlament sein Sekretariat unterbringen will. Ich möchte daran erinnern, dass der besondere Ministerrat der Hohen Behörde seinerzeit vermieden hat, dem Parlament irgendwelche Anregungen zu geben. Er hat zwar den Sitz der Hohen Behörde und den Sitz des Hohen Gerichtshofes festgelegt, sich aber in keiner Weise darum gekümmert, wo das Parlament sein Sekretariat unterbringt.

Es scheint mir in der Verfügungsgewalt des Präsidenten des Parlaments zu liegen, zu bestimmen, wo das Sekretariat seinen Sitz hat; wenn er sich darüber mit seinem Präsidium und mit dem Präsidialausschuss abstimmt, dürfte das genügen etwa für den Beschluss, das Sekretariat — wie es mir zweckmässig erscheinen würde — nach Strassburg zu legen.

Jetzt ist das Sekretariat in Luxemburg auf fünf Häuser verteilt. Wenn wir zu der Personalvermehrung kommen, die vom Präsidium beschlossen worden ist, werden wir wahrscheinlich mit den fünf Häusern gar nicht auskommen. Wir haben im Organigramm etwa 20 Stel-

len für Boten und Chauffeure bewilligen müssen, die nichts anderes zu tun haben, als den Kontakt zwischen den einzelnen Abteilungen herzustellen. Aber ich will nicht noch einmal anfangen, alle die unnötigen und unsinnigen Kosten aufzuzählen, die durch diese Organisation entstanden sind.

Wichtig erscheint mir noch, dass man eine säuberliche Aufgabenverteilung vornimmt. Soweit ich mich erinnere, ist im Präsidialausschuss schon einmal die Frage erörtert worden, ob man nicht zweckmässigerweise die Direktion « Information » von der Dokumentation trennt. Wir haben eine Abteilung « Archiv » — ich glaube, bei der Präsidence —, wir haben eine Abteilung « Bibliothek », wir haben eine Abteilung « Parlamentarische Studien » bei der Ausschussdirektion, und wir haben eine Abteilung « Dokumentation ». Ich glaube, es wäre zweckmässig, diese Abteilungen zusammenzufassen und daraus so etwas wie den Legal Reference Service in den Vereinigten Staaten von Amerika zu machen, der ausgezeichnet arbeitet und den Abgeordneten bei ihrer Arbeit eine wesentliche Hilfe leistet, der aber auch das Material für alles das griffbereit hat, was im Hause erarbeitet werden muss.

Es wäre wohl zweckmässig, dann die Publikationen, die an sich sehr eingeschränkt werden sollten, weil sie wegen der erforderlichen Übersetzung und dem notwendigerweise damit verbundenen Zeitablauf nie aktuell sein können, diesen Abteilungen zuzuweisen. Mir ist nie ganz klar geworden, warum jetzt plötzlich die Abteilung Präsidence das Bulletin herausgibt. Ich will mich aber nicht in diese Dinge einmischen. Ich hatte nur gedacht, dass Publikationen von einer einzigen Abteilung herausgegeben werden sollten, so wie es ganz klar ist, dass die Abteilung Information die einzige sein kann, die den Kontakt mit der Presse aufrechterhält; das kann nicht Sache anderer Abteilungen sein.

Wenn wir in dieser Weise mit der etwas geänderten Organisation unserer Arbeit die Wirksamkeit nach aussen verstärken wollen, sollten wir eine weitere Überlegung anstellen. Wir haben uns in letzter Zeit hier im Hause auf Anregung der Herren Kollegen Carboni und Schuijt mehrfach mit der Notwendigkeit einer verstärkten Propaganda beschäftigt. Ich glaube, Herr Goebbels ist nun lange genug tot, so dass man das Wort Propaganda wieder in den Mund nehmen darf. Es ist doch ein legitimes Anliegen einer Institution oder der Gemeinschaften,

einen möglichst breiten Kreis von Menschen für ihre Ziele und für ihre Arbeit zu interessieren. Das nennt man nun einmal Propaganda.

Die Propaganda, die die Gemeinschaften selber in ihrer gemeinsamen Informationsstelle machen, hat im Rahmen der Arbeit der Gemeinschaften ihren bestimmten Bereich. Ebenso hat die Propaganda, die das Parlament durch seine Arbeit, durch seine Beschlüsse machen kann, ihren bestimmten Bereich, wobei zu bemerken ist, dass man da natürlich bald einen gewissen Sättigungsgrad erreicht. Wenn man die Wirkung verstärken will, muss man einen neuen Weg gehen.

Ich glaube, ein sehr guter Gedanke dazu ist einmal von dem Herrn Generalsekretär in die Debatte geworfen worden: der geeignete Träger der Werbung für den europäischen Gedanken ist selbstverständlich der europäische Abgeordnete. Er hat ein lebhaftes eigenes Interesse daran — schon weil er wiedergewählt werden möchte —, den Kontakt mit den Wählern aufrechtzuerhalten, so dass ihm daran liegt, eine möglichst breite Schicht von Menschen für die Gedanken, die er vertritt, zu interessieren. Wie wäre es, wenn man ihm dabei behilflich wäre, etwa in der Form, wie sie einmal erwogen worden ist — die Sache ist dann aber irgendwo stecken geblieben —, nämlich jedem Abgeordneten einen Assistenten zuzuteilen, einen Studenten oder Absolventen einer Universität, dem man ein Stipendium geben könnte und den man ein Jahr lang bei dem Abgeordneten sich einarbeiten liesse.

Ich habe diesen Gedanken deshalb für so gut gehalten, weil damit eine ganze Reihe von Möglichkeiten ausgeschöpft würde. Einmal würde man einen erheblichen Personenkreis für die europäische Arbeit interessieren. Zweitens würde man Nachwuchskräfte für die Institutionen gewinnen, und nicht nur für die Institutionen! Ich habe gerade jetzt auf der Reise von den Vertretern im Ausland gehört, wie dringend sie daran interessiert wären, Leute zu bekommen, die über die europäischen Institutionen und die Arbeit für Europa Bescheid wissen. Die Chancen für solche jungen Leute wären also schon beachtlich. Im übrigen hätte der Assistent — nach dem soeben erwähnten Gedanken — während eines Jahres die Propaganda für den Abgeordneten und damit für Europa zu machen. Ich glaube, das wäre ein Weg, wie wir die Propaganda für den europäischen Gedanken weiter verstärken könnten.

Natürlich ist das nur eine der Möglichkeiten. Denkbar wäre auch, dass man von der Arbeit dieses Hauses, von der Arbeit der Gemeinschaften und von der Arbeit der Abgeordneten einen Film dreht. Da sind der Phantasie keine Grenzen gesetzt. Das alles ist aber bisher nicht diskutiert. Ich wäre sehr dankbar, wenn diese Fragen, die wahrscheinlich im Drange der Arbeit irgendwo stecken geblieben sind, nun noch einmal aufgenommen und zu Ende diskutiert würden.

Das Wichtigste — ich bitte zu entschuldigen, wenn ich es wiederhole — scheint mir also die Notwendigkeit zu sein, die Ausschusssitzungen straff zusammenzufassen, sich selbst da keinen Lapsus zu gestatten, weil davon natürlich auch die Wirksamkeit der Informationsabteilung abhängt.

Im übrigen glaube ich Ihnen begründet zu haben, warum der Haushalt um 55 Millionen belgische Franken höher ist als das letzte Mal. Es entfallen allein 33 Millionen auf die Kredite, die für die vom Präsidenten beschlossene Personalvermehrung notwendig sind, weitere 15 Millionen auf den vom Haus beschlossenen Kongress mit den Parlamentariern der überseeischen Gebiete, und 7 Millionen Mehranforderung werden verursacht durch die aus der ungelösten Sitzfrage erwachsenden Schwierigkeiten. Sie erwachsen zum Beispiel daraus, dass wir unsere Schreibmaschinen, Büromaschinen und dergleichen in ungleich kürzerer Zeit abnutzen — wegen des dauernden Hin- und Hertransportierens —, als es im normalen Betrieb der Fall ist. Zum grossen Kummer von Herrn Limbach fällt selten etwas hinunter; das würde nämlich dann unter die Versicherung fallen. Aber die Abnutzung durch den ständigen Transport ist sehr gross, und daraus erklärt sich die hier vorgesehene Erhöhung.

Ich bitte, dem Bericht und dem Haushaltsvoranschlag zuzustimmen.

(Beifall.)

**Presidente.** — Ringrazio l'on. Margulies.

Do lettura della proposta di risoluzione presentata dalla Commissione

(Siehe Dok. Nr. 38)

(Voir doc. n. 38)

(Vedi doc. n. 38)

(Zie doc. n. 38)

Ha chiesto di parlare l'on. Duvieusart. Ne ha facoltà.

**M. Duvieusart** (*non revu par l'orateur*). — Je voudrais dire, Monsieur le Président, que je suis confus de prendre la parole à cette heure tardive, mais je me rends compte que je ne dérange qu'assez peu de collègues, de sorte que ma confusion se trouve ainsi minimisée... (*Sourires*).

Il est toujours assez difficile d'établir la démarcation entre l'humour que M. Margulies apporte à ses rapports et le dévouement que traduit son application à des questions aussi abstraites.

Je ne savais pas, Monsieur le Président, qu'un vote nous serait demandé maintenant. Or, je ne peux pas me rallier à la conclusion de M. Margulies. J'ai suivi son raisonnement et je ne peux pas dire que j'y trouve des raisons suffisantes pour justifier l'augmentation qui m'avait surpris. La proportion de cette augmentation me paraît exagérée.

Je sais bien que figure dans cette augmentation un poste de 15 millions prévu en fonction de la réunion d'un congrès euro-africain dont j'approuve le principe. Mais les augmentations dues, notamment, à l'augmentation du cadre me semblent peu justifiées. Il ne me paraît pas admissible qu'une pareille augmentation se fasse en un an.

Je sais bien que M. Margulies nous a donné cette explication que l'augmentation n'était qu'en théorie et que le cadre ne serait pas rempli. Mais alors, si l'augmentation ne doit être que théorique, il ne faut pas prévoir les crédits...

Je voudrais maintenant, Monsieur le Président, profiter de ce que j'ai la parole pour tout de même remercier M. Margulies de l'effort qu'il fait pour nous éclairer et je voudrais, d'avance, adresser le même genre de remerciements à M. Kreyssig.

Je voudrais aussi me joindre aux protestations que tout à l'heure M. le président Vals a exprimées. Il m'apparaît vraiment que nous examinons des problèmes financiers d'une certaine gravité dans des conditions qui ne nous permettent pas d'aller au fond de notre travail.

Dès lors, ayant à statuer dans de telles conditions, je ne pourrai pas approuver l'état prévisionnel.

**Presidente.** — Poichè nessun altro chiede di parlare, pongo in votazione le proposte di risoluzione presentate dalla Commissione.

Poichè non vi sono altre opposizioni si intendono approvate.

### *Haushalts- und Finanzfragen der EGKS*

#### *Questions budgétaires et financières de la C.E.C.A.*

#### *Questioni di bilancio e finanziarie della C.E.C.A.*

#### *Budgettaire en financiële vraagstukken van de E.G.K.S.*

**Presidente.** — L'ordine del giorno reca la presentazione e discussione della relazione dell'on. Kreyssig, a nome della Commissione per l'amministrazione dell'Assemblea Parlamentare Europea e il bilancio delle Comunità, sui problemi finanziari e di bilancio della C.E.C.A.

Ha facoltà di parlare l'on. Kreyssig, relatore.

**Abg. Kreyssig, Berichterstatter.** — Herr Präsident, ich habe festgestellt, dass sich während der Berichterstattung durch meinen Freund Margulies die Anzahl der Abgeordneten noch verringert hat. Ich entsinne mich auf der anderen Seite, dass Herr Präsident Furler in einem Interview gesagt hat, die Forderung auf eine Ausdehnung des Budgetrechts für das kommende direkt gewählte Parlament werde eine der Hauptforderungen sein, die wir zu erheben haben.

Ich will mich befehligen, nicht über das hinauszugehen, was einem Berichterstatter zusteht; ich vertrete also nur meinen Bericht und keine persönliche Meinung. Zudem darf ich darauf aufmerksam machen, dass mein Bericht in säuberlich gedruckter Form und sogar ohne Druckfehler vorliegt. Die meisten Kollegen, die lebenswürdigerweise hier sind, sind die, die uns auch im Haushaltsausschuss aus Kollegialität beiseite stehen; sie kennen den Bericht ohnehin sehr genau. Im übrigen ist auch mein Bericht sehr kurz, und ich bitte jetzt, fünf Minuten vor acht, die derzeit abwesenden Kollegen freundlich, meinen Bericht morgen oder bei der Heimfahrt oder bei irgendeiner anderen Gelegenheit zu lesen.

Ich beschränke mich darauf, Sie zu bitten, einen technischen Vorgang zu erledigen, wie es uns durch die Geschäftsordnung vorgeschrieben ist. Der Rechnungsprüfer hat festgestellt, dass gegen die Buch- und Haushaltsführung des Parlaments keine Beanstandungen zu erheben sind. Wohlgermerkt, mein Bericht bezieht sich auf einen Zeitraum, der am 31. Dezember 1958 zu Ende gegangen ist. Das ist ein weit zurückliegender Zeitpunkt. Es liegt daran, dass leider die Ministerien und die Ministerräte nicht in der Lage sind, rechtzeitig oder in absehbarer Zeit dafür zu sorgen, dass die Haushalte der drei Gemeinschaften zusammengelegt werden.

Der Rechnungsprüfer hat festgestellt — in Übereinstimmung mit dem Kontrollausschuss der EWG und EAG, die zum erstenmal ihren Bericht über die gemeinsamen Organe vorgelegt haben —, dass alles in bester Ordnung ist.

Ich habe deshalb die Ehre, den Entschliessungsantrag betreffend den Rechnungsabschluss des Europäischen Parlaments zum 31. Dezember 1958 zu verlesen. Er lautet:

#### *« Das Europäische Parlament,*

Auf Grund des Zwischenberichts seines zuständigen Ausschusses (Dok. Nr. 34),

Auf Grund des Berichts des Rechnungsprüfers der EGKS über das Rechnungsjahr 1958/1959 und des darin eingeschlossenen Berichts des Kontrollausschusses der EWG und der Euratom über die Ausgaben der gemeinsamen Organe,

Auf Grund des Berichts seines zuständigen Ausschusses (Dok. Nr. 45);

1. Schliesst die Konten des Europäischen Parlaments zum 31. Dezember 1958 endgültig mit 90 490 580,49 bfrs ab;
2. Erteilt dem Präsidenten und dem Generalsekretär in Anwendung von Artikel 47 Ziffer 4 der Geschäftsordnung Entlastung;
3. Erkennt die gute Arbeit, die das Personal des Sekretariats geleistet hat, an und beglückwünscht es dazu.»

Im Namen der Mitglieder des Haushaltsausschusses bitte ich, Herr Präsident, diesen Entschliessungsantrag sofort zur Abstimmung zu stellen.

Ich muss dann noch darauf hinweisen, dass das Problem der Unvereinbarkeitsentschädi-

gungen für die Mitglieder der drei Exekutiven lebhaft diskutiert worden ist. Unser Vorsitzender, Herr Vals, ist beauftragt worden, für die Mitglieder des Haushaltsausschusses schriftliche Anfragen an die drei Kommissionen und die drei Ministerräte zu richten. Sie sind inzwischen formuliert und auch verteilt. Da jeder sie zur Hand hat, brauche ich sie wohl nicht zu verlesen. Ich hatte das zwar mit dem Herrn Präsidenten abgemacht; aber angesichts der vorgeschrittenen Zeit, will ich darauf verzichten.

Schliesslich muss ich noch mit Bedauern feststellen, dass die Hohe Behörde auch in dem Rechnungsjahr, über das berichtet worden ist, wieder einen beträchtlichen Verlust wegen der französischen Währungsabwertung hat hinnehmen müssen. Wir haben bereits vor einem Jahr darauf hingewiesen, dass das ein unhaltbarer Zustand ist, umsomehr, als in den Verträgen über die Europäische Wirtschaftsgemeinschaft und über Euratom für die Fonds dieser beiden Gemeinschaften Währungsgarantien gegeben sind.

Wir haben leider erfahren müssen — um das verstehen zu können, bedarf es einer europäischen Denkakrobatik —, dass nur drei Regierungen sich bereit erklärt haben, diese Garantie zu leisten. Mit noch mehr Überraschung mussten wir feststellen, dass die Finanzminister unserer sechs Länder sich nicht dazu haben bereitfinden können, die Garantien für die Fonds der Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl zu geben. Das ist eine kleineuropäische Fehlleistung geradezu grandioser Art. Das, Herr Präsident, wollte ich doch noch meinem Bericht anfügen.

(Beifall.)

**Presidente.** — Ringrazio l'on. Kreyssig che non solo ha introdotto con molta brevità, di cui gli diamo atto, la sua relazione sui problemi finanziari e di bilancio della C.E.C.A., ma ha presentato anche un progetto di risoluzione.

Prima di esaminare questo progetto, dobbiamo discutere la relazione sui problemi finanziari e del bilancio della C.E.C.A.

Ha chiesto di parlare l'on. Schijt. Ne ha facoltà.

**M. Schuijt** (non revu par l'orateur). — Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner encore la parole à cette heure tardive. Si je me suis permis de la solliciter, ce n'est que pour

poser quelques questions très précises en ma double qualité de rapporteur de la commission politique pour les questions de l'information et de président de la commission politique.

La première question concerne le paragraphe 45 du rapport de M. Kreyssig. Elle va de soi, mais j'estime qu'il vaut tout de même mieux la formuler.

Je voudrais demander à la commission du budget si elle envisage, pour les problèmes budgétaires concernant l'information, de maintenir à l'avenir la collaboration du passé. Je serais reconnaissant à la commission de me donner son opinion à ce sujet.

La deuxième question s'adresse à la Haute Autorité.

Les trois Communautés ont un service d'information commun et un budget commun. Ce budget commun doit couvrir l'ensemble des dépenses qui englobent les opérations communes aussi bien que les opérations spécifiques. Si c'est exact, je voudrais demander à la Haute Autorité comment nous devons comprendre, dans l'état prévisionnel 160-1 de la Haute Autorité, page II-29, le poste 232: 4 millions de francs belges pour dépenses de vulgarisation.

J'aimerais connaître la différence entre ces dépenses et celles de l'information.

Une autre question a trait à la page II-41. Je voudrais demander pourquoi les dépenses de 6 millions de francs belges appelées spécifiques sont affectées au « groupe des porte-parole ».

Je comprends fort bien que le groupe des porte-parole ait besoin d'un montant spécifique de 100.000 francs belges pour frais de représentation, mais ces 6 millions de dépenses spécifiques pour une institution chargée de porter la parole, me surprennent un peu, surtout du fait que la distinction « dépenses communes et spécifiques » a été introduite dans le budget commun des services communs.

Je serais reconnaissant, Monsieur le Président, à la Haute Autorité de vouloir bien répondre à ces questions.

**Presidente.** — Ha chiesto di parlare l'on. Vals, Presidente della Commissione amministrazione e bilancio.

**M. Vals**, président de la commission de l'administration de l'Assemblée parlementaire euro-

*péenne et du budget de Communautés (non revu par l'orateur).* — Sur le plan de l'information, il n'existe pas de conflit de compétence entre la commission de l'administration du budget et la commission des affaires politiques. La commission de l'administration et du budget examine le problème de l'information sous l'angle strictement budgétaire ; la commission des affaires politiques l'examine, elle, sous l'angle politique.

Etant donné que la commission de l'administration et du budget a l'habitude de collaborer avec tous ceux qui s'intéressent aux divers problèmes budgétaires, je pense qu'elle ne verra aucun inconvénient à collaborer avec M. Schuijt et, lorsqu'elle examinera des problèmes d'administration, elle ne manquera pas de l'inviter à assister à ses débats.

**Presidente.** — Ha facultà di parlare il rappresentante dell'Alta Autorità, signor Wehrer.

**M. Wehrer, membre de la Haute Autorité (non revu par l'orateur).** — Monsieur le Président, j'aurais mauvaise grâce à m'appesantir sur le rapport présenté par M. Kreyssig puisque aussi bien nous avons eu l'occasion, au cours d'une réunion spéciale de la commission de l'administration de l'Assemblée parlementaire européenne, de répondre aux questions qui nous ont été posées.

Je tiens tout d'abord à remercier M. Kreyssig de l'appréciation qu'il a donnée au sujet de la qualité des rapports versés à ce débat.

Je répondrai d'abord à M. Vals que sa question écrite relative à l'application de l'article 9 du traité a été soumise à l'examen de la Haute Autorité qui y répondra dans les délais et formes réglementaires.

M. Kreyssig a parlé de notre échec dans l'affaire de la garantie de change. La Haute Autorité a tout fait pour convaincre les gouvernements et elle s'est crue, à un moment donné, sur la voie du succès. Malheureusement, à la dernière réunion des six ministres des finances, nous nous sommes heurtés à un refus unanime dont nous n'avons pu que prendre acte.

M. Schuijt, traitant du budget de l'information, a insisté plus particulièrement sur le crédit spécial de 4 millions affecté aux dépenses de vulgarisation. Il s'agit pour ainsi dire du pendant du poste spécial prévu aux mêmes fins dans le budget de la Commission de la Communauté

économique européenne. Ces fonds n'ont pas encore été affectés à un programme détaillé, mais ils constituent une réserve dans la politique, je ne dirai pas de propagande, mais d'information. Nous répondons ainsi aux préoccupations majeures qui se sont manifestées à plusieurs reprises au sein de l'Assemblée parlementaire.

La question des services communs a été, surtout dans les dernières années, une de nos préoccupations essentielles. Le démarrage n'a pas été facile. Mais nous sommes maintenant arrivés à des formules définitives. Nous avons pu créer trois services communs parmi lesquels le service de l'information qui, comme les autres services d'ailleurs, est administré par un conseil d'administration et rattaché à un exécutif, la Commission du Marché commun.

Dans ce service commun, nous sommes arrivés aussi à établir une clef de répartition budgétaire relative à la contribution de chacun des trois exécutifs. C'est ainsi que la Haute Autorité supporte 40 %, le Marché commun 40 % et que 20 % sont pris à charge par Euratom. Cette clef de répartition est sujette à révision suivant l'évolution des activités d'information.

Ce service commun a évidemment à étudier ce qui a plus particulièrement trait à l'action d'une communauté déterminée. C'est pour cela qu'on a introduit la notion de dépense spécifique.

En créant un service commun, on répond à des besoins communs. Mais en dehors de ces besoins communs nous nous trouvons en face de besoins particuliers destinés à l'activité d'information spécifique de la Haute Autorité. On a donc créé dans chaque exécutif un groupe porte-parole chargé de s'occuper des problèmes ayant trait à cette activité spécifique.

En ce moment, les traitements des agents des groupes porte-parole sont inclus dans le budget commun ; mais nous avons décidé qu'à partir de l'année prochaine ils seront directement pris en charge par chaque exécutif.

Voilà, dans son ensemble, quel est le fonctionnement actuel du service commun d'information et des services spéciaux du groupe porte-parole de chaque exécutif.

**Presidente.** — Ringrazio l'on. Wehrer dei chiarimenti che ha dato all'Assemblea.

Su questo argomento l'Assemblea dovrà pronunciarsi ulteriormente in base ad una proposta

di risoluzione che sarà presentata dalla Commissione competente.

*Vorlage eines Dokuments*

*Dépôt d'un document*

*Presentazione di un documento*

*Indiening van een document*

**Presidente.** — Come l'Assemblea ha avuto modo di ascoltare, l'on. Kreyssig ha oralmente presentato una proposta di risoluzione per quanto riguarda la chiusura dei conti dell'Assemblea Parlamentare Europea al 31 dicembre 1958. Questo documento è stato stampato col n. 49 ed è stato anche distribuito.

*Rechnungsabschluss für das Haushaltsjahr 1958 des Europäischen Parlaments*

*Clôture des comptes de l'Assemblée parlementaire européenne pour l'exercice 1958*

*Chiusura dei conti dell'Assemblea Parlamentare Europea per l'esercizio 1958*

*Afsluiting van de rekeningen van het Europees Parlement voor het dienstjaar 1958*

**Presidente.** — Penso che l'Assemblea vorrà discutere immediatamente la proposta di risoluzione dell'on. Kreyssig senza bisogno di rinviarla alla Commissione.

Se non vi sono obiezioni, rimane così stabilito.

*(Così rimane stabilito).*

Do lettura di questa proposta di risoluzione :

*(Siehe Dok. Nr. 49)*

*(Voir doc. n° 49)*

*(Vedi doc. n. 49)*

*(Zie doc. N° 49)*

Nessuno chiede di parlare sul progetto di risoluzione ?

Poiché nessuno chiede di parlare, pongo in votazione la proposta di risoluzione.

Non vi sono opposizioni ?

La proposta di risoluzione si intende approvata.

*Änderung der Geschäftsordnung*

*Modification du règlement*

*Modifiche del Regolamento*

*Wijziging van het Reglement*

**Presidente.** — L'ordine del giorno reca la presentazione, discussione e votazione della relazione presentata dall'on. Janssens, a nome della Commissione per i problemi giuridici, il regolamento e le immunità, sulla pubblicità da dare alle petizioni (articolo 45 del regolamento dell'Assemblea Parlamentare Europea).

Ha facoltà di parlare l'on. Blaisse, Presidente della Commissione per i problemi giuridici, il regolamento e le immunità, in sostituzione del relatore Janssens, che è assente.

**De heer Blaisse, Voorzitter der Commissie.** — Als voorzitter van de Commissie voor juridische aangelegenheden voor het reglement en voor de immunititeiten ben ik vandaag als plaatsvervanger van de heer Janssens, de rapporteur, aangezocht om zeer in het kort enkele toelichtingen te geven op het door de heer Janssens geschreven en door de commissie unaniem aanvaarde rapport. Het spijt mij, dat de heer Janssens niet aanwezig kan zijn.

Waar gaat het om? Het gaat erom dat wij in artikel 45 van het reglement eigenlijk geen volvoerende procedure hebben voorzien ten aanzien van het toch in iedere democratische staat bestaande recht, gelegenheid te geven aan de burgers zich te laten horen, onder garantie van een zekere openbaarheid.

Dit zal moeten gebeuren. Onze instellingen, die de burgers zelf in het leven hebben geroepen moeten het op de een of andere wijze mogelijk maken dat zij worden gehoord en dat aan hun verzoek inderdaad gevolg wordt gegeven.

Het recht om verzoekschriften in te dienen is onverbrekkelijk verbonden met een gezonde democratische orde. Daarbij is het punt van de openbaarheid essentieel.

Een en ander werd aan ons duidelijk toen de bekende schroothandelaar, de heer Worms, een verzoekschrift indiende en wij bij de behande-

ling in de Commissie voor de interne markt niet goed wisten hoe het met de openbaarheid was gesteld.

Mijnheer de Voorzitter, de kwestie van de openbaarheid komt bij 2 gelegenheden aan de orde. De eerste gelegenheid is wanneer dit verzoekschrift wordt aangemeld bij de Voorzitter van de Assemblee; de tweede nadat de Voorzitter van de Assemblee het verwijst naar een commissie en de commissie tot een bepaald resultaat komt.

Wat het eerste betreft, zijn wij in de commissie van oordeel dat voor de ontvangst van een verzoekschrift door het Europese Parlement een procedure moet worden vastgesteld, waardoor zowel de leden van het Parlement als de verzoeker op de hoogte worden gehouden en de indiening van het verzoekschrift in de officiële stukken van het Europese Parlement wordt vermeld.

Wij voorzien een inschrijving in de registers en zien de externe openbaarheid zodanig geregeld, dat de Voorzitter van de Assemblee op geregelde tijden in de openbare vergadering mededeelt welke verzoekschriften zijn ontvangen. Een en ander wordt opgenomen in de notulen die overeenkomstig artikel 20, lid 4 van het Reglement verschijnen in het Publikatieblad.

De tweede mogelijkheid is dat een verzoekschrift wordt verwezen naar een commissie. De commissie kan verslag uitbrengen aan het Parlement. Wij krijgen dan de normale procedure van parlementaire behandeling en iedere vorm van openbaarheid is gegarandeerd.

De zaak is anders wanneer de behandeling in de commissie ertoe leidt, dat de zaak wordt verwezen naar een van de drie executieven dan wel naar de Raad van Ministers.

Wij hebben besloten dat dan in de eerste plaats het register wordt aangevuld met enkele gegevens, zoals aan welke instantie de zaak is verzonden. Daarna zal het advies van de bevoegde commissie in het kader van de periodieke mededelingen van de Voorzitter van de Assemblee in de plenaire vergadering bekend worden gemaakt. Daarmede is de waarborg gegeven dat de zaak in de notulen van de Assemblee mitsgaders in het Publikatieblad wordt opgenomen.

In beide gevallen zullen de verzoekers die de petitie hebben ingediend van de gang van zaken op de hoogte worden gesteld.

Een en ander hebben wij uitgewerkt in een resolutie tot herziening van artikel 45, bestaande uit 4 paragrafen. De paragrafen 2 en 3 zijn dezelfde als alinea 2 en 3 van artikel 45. Een kleine aanvulling is gegeven aan het eerste lid van artikel 45. Het belangrijke punt van de openbaarheid is geregeld in het vierde lid van het nieuwe artikel 45, dat wij voorstellen en in de resolutie is opgenomen.

**Presidente.** — Ringrazio il Presidente Blaisse. Nessuno chiede di parlare su questo argomento? Do lettura della proposta di risoluzione presentata dalla Commissione:

(Siehe Dok. Nr. 46)

(Voir doc. n° 46)

(Vedi doc. n. 46)

(Zie doc. N° 46)

Non vi sono opposizioni?

La proposta di risoluzione si intende approvata.

*Zuständigkeit des Ausschusses für Fragen der wissenschaftlichen und technischen Forschung*

*Compétence de la commission de la recherche scientifique et technique*

*Competenza della Commissione della ricerca scientifica e tecnica*

*Bevoegdheid van de Commissie voor wetenschappelijk en technisch onderzoek*

**Presidente.** — L'ordine del giorno reca la presentazione, discussione e votazione della relazione presentata dall'on. Estève, a nome della Commissione per i problemi giuridici, il regolamento e le immunità, sulla proposta di risoluzione presentata dall'on. Vendroux, mirante a completare la denominazione della Commissione per la ricerca scientifica e tecnica.

Ha facoltà di parlare il relatore, onorevole Estève

**M. Estève, rapporteur.** — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, lors de la session du mois de mai 1960 notre distingué collègue M. Vendroux avait déposé sur le bureau du président de l'Assemblée une proposition de résolution tendant à compléter le titre de la com-

mission de la recherche scientifique et technique par l'adjonction *in fine* des mots : « et des questions culturelles ». Cette proposition a été renvoyée devant la commission des questions juridiques, du règlement et des immunités.

M. Vendroux avait jugé utile de faire précéder son texte d'un large exposé des motifs et ce dernier en justifie d'ailleurs la signification.

En bref, que dit M. Vendroux ?

Il rappelle notamment que le traité instituant la Communauté de l'énergie atomique prévoit la création, dans le cadre du centre commun de recherches nucléaires, d'écoles pour promouvoir la formation de spécialistes et de techniciens, que ce traité prévoit en outre la création d'une université généralement dénommée « université européenne » et qu'au sein de l'Assemblée parlementaire de Strasbourg les problèmes relatifs à la recherche en général et à celle de l'Euratom plus spécialement sont traités par la commission de la recherche scientifique et technique.

M. Vendroux poursuit :

« Il va sans dire que notamment la création de l'Université Européenne pose, outre des problèmes d'ordre scientifique et technique, également des problèmes d'ordre culturel. Il s'y ajoute la question des échanges universitaires — harmonisation des programmes d'études, équivalence des diplômes, échanges d'étudiants, échange de professeurs, etc. »

Et M. Vendroux conclut :

« Une efficace contribution de l'Assemblée au développement des échanges culturels sur un plan général serait de nature à renforcer considérablement la solidarité européenne. »

La commission des affaires juridiques et du règlement m'a chargé de donner son avis. Elle constate que l'extension de compétence qui serait ainsi donnée à la commission présidée par l'honorable M. Geiger est justifiée par les textes et par l'esprit des traités.

Elle considère qu'un rapprochement des peuples européens sur le plan culturel ne peut que contribuer à promouvoir une union plus étroite de leur solidarité.

Elle affirme qu'un tel élargissement de compétence de la commission de la recherche scientifique et technique ne se fait nullement au détriment des prérogatives et des privilèges des autres commissions de l'Assemblée.

Elle enregistre avec satisfaction l'accord écrit des membres et du président de cette dernière commission qui précisent notamment :

La commission a été unanime pour estimer que la compétence de l'Assemblée dans le domaine culturel est un fait reconnu dans la mesure où ces questions découlent directement des dispositions des traités instituant les Communautés européennes.

C'est ainsi qu'en instituant une commission de la recherche scientifique et technique, l'Assemblée parlementaire européenne n'a pas entendu limiter étroitement le domaine de la compétence de cette commission aux seuls problèmes de la recherche, mais qu'elle a conçu au contraire cette compétence comme devant s'étendre à l'ensemble des questions culturelles telles qu'elles sont incluses dans l'esprit des traités.

De tout cela, il résulte donc que la commission des affaires juridiques et du règlement ne pouvait qu'approuver toutes les considérations développées par M. Vendroux.

Toutefois, elle n'a pas voulu, pour l'instant, se prononcer définitivement sur une modification formelle de la dénomination de la commission de la recherche, acceptant par contre l'extension de la compétence de cette dernière commission à tous les problèmes d'ordre culturel.

Pour motiver son avis et son texte, la commission des affaires juridiques et du règlement m'a prié de faire remarquer à l'Assemblée que le problème de la dénomination des commissions, et par voie de conséquence indirecte celui de leur compétence, est actuellement soumis à son examen, qu'une étude très sérieuse va être faite et activée dans les prochaines semaines avant d'être soumise aux instances compétentes. C'est la raison pour laquelle elle vous demande à l'unanimité, et pour l'instant, d'adopter purement et simplement la proposition de résolution qui vous est présentée dans le document n° 47.

**Presidente.** — Ringrazio il relatore, onorevole Estève.

Do lettura della proposta di risoluzione presentata dalla Commissione :

(Siehe Dok. Nr. 47)

(Voir doc. n° 47)

(Vedi doc. n. 47)

(Zie doc. no. 47)

Ha chiesto di parlare l'on. de la Malène. Ne ha facoltà.

**M. de la Malène** (*non revu par l'orateur*). — C'est plutôt pour une motion d'ordre que je demande la parole que pour intervenir sur le si intéressant rapport qui vient d'être développé sur le problème capital du changement de dénomination d'une commission.

Il y a une heure environ, nous étions dix parlementaires en séance. Actuellement, si je sais bien compter, nous sommes quatre. Nous avons traité de problèmes importants, nous avons émis des votes qui doivent avoir une signification et une portée financières. C'est là une méthode de travail qui me paraît... mais je préfère ne pas émettre de qualificatif, encore que le charme de ces réunions soit très agréable, qu'on s'y sente dans l'intimité.

J'ai essayé de faire le plus de bruit possible pour donner à penser que nous étions nombreux, mais je n'ai pas réussi à grand-chose.

J'aimerais à l'avenir, et pour le sérieux des travaux de cette Assemblée, de deux choses l'une : ou l'on envisage un horaire de nos travaux mieux adapté aux possibilités de chacun, ou que l'on établisse des règles de quorum telles que la séance puisse être suspendue à partir du moment où le nombre des présents est vraiment trop insuffisant.

**Presidente.** — Onorevole de la Malène, debbo farle osservare che l'Assemblea è stata regolarmente convocata e che pertanto tutti i componenti dell'Assemblea hanno avuto la possibilità di partecipare ai nostri lavori.

È chiaro che coloro che si sono assentati hanno dimostrato di non avere un particolare interesse ai problemi che erano trattati, oppure erano impegnati altrove.

Ora io mi rendo conto che questa sera sono stati veramente benemeriti i parlamentari presenti — non vorrei confermarne il numero, per non invalidare la nostra seduta! — però debbo

far rilevare che quella di stasera è stata una seduta veramente molto laboriosa, il che spiega come una parte dei nostri colleghi siano assenti.

Vorrei d'altra parte far presente all'on. de la Malène che l'esperienza di ognuno di noi ci ha dimostrato che anche nei nostri Parlamenti nazionali, quando non vi sono importanti discussioni di carattere politico, deve lamentarsi la stessa situazione che constatiamo questa sera per l'Assemblea Parlamentare Europea. L'Europa non è altro che il riflesso dei nostri sei paesi! Fatta questa breve parentesi vorrei portare a compimento questa seduta.

Poichè nessuno più chiede di parlare, pongo in votazione la proposta di risoluzione.

Non vi sono opposizioni ?

La proposta di risoluzione si intende approvata.

#### *Tagesordnung der nächsten Sitzung*

#### *Ordre du jour de la prochaine séance*

#### *Ordine del giorno della prossima seduta*

#### *Agenda van de volgende vergadering*

**Presidente.** — Prossima seduta, domani, mercoledì 29 giugno :

dalle 9,30 alle 13 e dalle 15 alle 18,30 :

— Presentazione e discussione della relazione dell'on. Leemans sui problemi del coordinamento nell'ambito della politica dell'energia.

La seduta è tolta.

*(Die Sitzung wird um 20.30 Uhr geschlossen.)*

*(La séance est levée à 20 h 30.)*

*(La seduta termina alle 20,30)*

*(De vergadering wordt om 20,30 uur gesloten.)*

